LUNDI 8 FÉVRIER 2010

PRÉSIDENCE DE M. JERZY BUZEK

Président

(La séance est ouverte à 17 h 05)

1. Reprise de la session

Le Président. – Je déclare reprise la session du Parlement européen, qui avait été interrompue le jeudi 21 janvier 2010.

2. Déclarations de la Présidence

Le Président. – C'est avec une grande tristesse que je vous annonce le décès tragique de notre collègue, M^{me} Juarez Boal, directrice adjointe de la délégation de l'Union européenne en Haïti. M^{me} Juarez Boal avait travaillé au Parlement européen jusqu'en 2002. Elle est décédée lors du tragique séisme qui a secoué Haïti le 12 janvier. Le nombre total des victimes du séisme pourrait s'élever à 200 000 personnes. Souvenez-vous, lors de la dernière session, il y a un mois, nous avons observé une minute de silence en mémoire de ceux qui ont trouvé la mort lors du tremblement de terre. Nous ne savions alors pas, nous n'étions pas certains, que parmi eux se trouvait une personne aussi étroitement liée au Parlement européen et au travail de l'Union européenne, M^{me} Juarez Boal.

Hier s'est déroulé le deuxième tour des élections présidentielles en Ukraine. En attendant la confirmation officielle des résultats du vote, je souhaiterais féliciter le peuple ukrainien pour la tenue de ces élections libres et transparentes. C'est ce qu'indiquent les comptes rendus d'Ukraine. Je n'ai pas encore reçu de communication officielle, mais nos collègues députés du Parlement européen qui ont observé les élections rapportent que, hormis quelques plaintes et quelques probables infractions aux règles électorales, la majorité des agissements des personnes associées à ces élections étaient conformes aux procédures et répondaient aux normes des élections démocratiques. C'est une grande victoire pour l'Ukraine. Il y a cinq ans, nous nous en souvenons, la situation était totalement différente. Aujourd'hui, nous souhaitons à l'Ukraine qu'un président élu démocratiquement et sereinement agisse pour le bien du pays. Nous voulons également établir les meilleures relations possibles avec l'Ukraine. Nous constatons que la démocratie est solidement implantée en Ukraine, malgré la forte instabilité politique de ces dernières années.

Je souhaiterais également profiter de l'occasion pour inviter toutes les forces politiques ukrainiennes à surmonter leurs différences et à commencer à œuvrer ensemble aux réformes sociales et économiques ainsi qu'aux réformes judiciaires et constitutionnelles, et à poursuivre leur projet européen. Je le répète: l'Union européenne a à cœur de maintenir de bonnes relations, des relations amicales avec l'Ukraine. Cela concerne à la fois le futur gouvernement et l'opposition. Nous espérons que l'Ukraine répondra positivement à cette offre. Nous en partageons l'enjeu et la responsabilité. Mercredi, un débat aura lieu sur la situation en Ukraine après les élections. Nous entendrons les comptes rendus de nos collègues députés. C'est Paweł Kowal qui dirigeait la mission d'observation électorale du Parlement européen. Ils se sont rendus sur le terrain et ont observé le déroulement du scrutin de dimanche et nous en informeront.

Demain aura lieu le vote d'investiture de la nouvelle Commission européenne. Ce sera l'un des moments les plus importants de cette législature. Au nom de nos concitoyens, nous exprimerons notre volonté dans le cadre d'un vote démocratique, voilà pourquoi demain est un jour si important.

Lors de la séance de demain, nous adopterons également la résolution sur le nouvel accord-cadre sur les relations entre le Parlement européen et la Commission. Le texte de cet accord est à votre disposition. Il s'agit d'un texte législatif très important, qui déterminera la façon dont les deux institutions coopèreront au cours de la prochaine législature.

Mercredi, nous engagerons un autre débat important sur le traitement et le transfert de données de messagerie financière aux États-Unis aux fins du programme de surveillance du financement du terrorisme. Je présiderai moi-même ce débat. Le Parlement européen attache une importance exceptionnelle au maintien d'un niveau approprié de protection des données à caractère personnel. Nos concitoyens nous ont élus au suffrage

universel direct et nous avons une responsabilité à leur égard, mais nous comprenons aussi l'importance de l'accord SWIFT. Ces priorités devront être prises en considération par tous les députés de cette Assemblée lorsqu'ils prendront cette décision importante et responsable. Le vote aura lieu jeudi. Je ne pourrai être présent, car j'assisterai au Conseil européen à Bruxelles.

Je souhaiterais à présent vous communiquer une autre information.

Le gentleman assis à ma droite (M. David Harley) entame sa dernière période de session après 35 années passées au Parlement européen.

(Applaudissements)

Le système des retraites est efficace, mais c'est parfois à regret, car nous perdons un collègue hautement responsable qui nous a aidés à renforcer l'efficacité du Parlement européen pendant de si nombreuses années - nous vous perdons, Monsieur David Harley.

Bonne continuation pour les années à venir. J'espère que vous assisterez de temps à autre à nos séances pour voir comment nous nous débrouillons et éventuellement nous donner quelques conseils à l'avenir. Encore merci à vous.

(Applaudissements)

- 3. Approbation du procès-verbal de la séance précédente: voir procès-verbal
- 4. Composition des commissions: voir procès-verbal
- 5. Déclarations écrites caduques: voir procès-verbal
- 6. Pétitions: voir procès-verbal
- 7. Questions orales et déclarations écrites (dépôt): voir procès-verbal
- 8. Transmission par le Conseil de textes d'accords: voir procès-verbal
- 9. Suites données aux positions et résolutions du Parlement: voir procès-verbal
- 10. Décisions concernant certains documents: voir procès-verbal
- 11. Dépôt de documents: voir procès-verbal

12. Ordre des travaux

Le Président. – Le projet définitif d'ordre du jour tel qu'il a été établi, conformément aux articles 137 et 138 du règlement, par la Conférence des présidents lors de sa réunion du jeudi 4 février 2010 a été distribué. Les modifications suivantes ont été proposées:

Lundi:

Pas de modification proposée.

Mardi:

Le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens) a déposé une demande tendant à inscrire à l'ordre du jour des déclarations du Conseil et de la Commission sur la situation monétaire, économique et sociale difficile de pays de la zone euro. Cela concerne les États membres qui rencontrent des difficultés financières.

Corien Wortmann-Kool, *au nom du groupe PPE.* – (*NL*) Il est important que cette Assemblée débatte des dernières évolutions dans la zone euro et des mesures prises par la Commission européenne concernant les pays de la zone euro qui sont en danger.

Nous avons constaté, au cours des dernières semaines, que ces évolutions ont eu d'importantes conséquences sur le taux de change de l'euro et qu'elles ont également entraîné des turbulences sur les marchés financiers. C'est pourquoi, avant le sommet informel de jeudi, nous souhaiterions voir une déclaration du Conseil et de la Commission non seulement sur les projets déjà proposés, mais aussi sur les mesures qui pourraient encore être prises pour restaurer au plus vite la confiance dans l'euro.

Hannes Swoboda, *au nom du groupe S&D.* – (*DE*) Monsieur le Président, je souhaiterais soutenir sans réserve cette proposition. Il est important que nous débattions de cette question et que nous abordions les problèmes fondamentaux sans entrer dans des querelles politiciennes pour trouver les responsables de la crise.

Je soumets deux requêtes. Premièrement, si mes collègues du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens) sont d'accord, nous devrions inclure les conséquences sociales dans le titre afin d'indiquer clairement que ce sont bien les conséquences sociales de la crise qui sont en jeu dans ces pays.

Deuxièmement, nous voulons également parler à la Commission, mais nous voulons en discuter avec les membres de la Commission qui seront responsables de cette question à l'avenir. Étant donné que la nouvelle Commission n'est pas encore entrée en fonction, nous pourrions demander au président de la Commission d'assister en personne à ce débat ou d'envoyer quelqu'un qui exercera une fonction au sein de la nouvelle Commission, comme M. Almunia ou M. Rehn. Pour ce débat difficile et important, il serait judicieux de s'adresser à un interlocuteur qui assumera ensuite la même responsabilité au sein de la Commission.

Le Président. – Si nous acceptons cette demande et l'inscrivons à l'ordre du jour, des représentants de la Commission seront présents. J'en parlerai à M. Barroso. Quelqu'un souhaite-t-il s'opposer à la demande? Je ne vois personne. Passons maintenant au vote. Qui est favorable à cette demande?

Corien Wortmann-Kool, *au nom du groupe PPE.* – (*NL*) Je souhaiterais appuyer énergiquement la proposition de M. Swoboda. La question concerne bien sûr toutes les conséquences, y compris les conséquences sociales.

(Le Parlement approuve la demande)

Mercredi:

Le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens) a soumis une demande tendant à inscrire comme discussion commune les trois débats sur les rapports de suivi 2009 concernant la Croatie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine et la Turquie.

Ioannis Kasoulides, *au nom du groupe PPE.* – (EN) Monsieur le Président, il s'agit en effet de trois résolutions adoptées par la commission des affaires étrangères, qui examine le rapport de suivi de la Commission sur l'élargissement.

Elles peuvent donc être considérées, examinées et débattues ensemble.

(Le Parlement approuve la demande)

Mercredi:

Le groupe Europe de la liberté et de la démocratie a soumis une demande tendant à inscrire une question orale à la Commission sur les propriétaires immobiliers étrangers en Espagne.

Marta Andreasen, au nom du groupe EFD. – (EN) Monsieur le Président, je sais que vous avez eu un programme chargé lors de la réunion de la Conférence des présidents de la semaine dernière et que vous avez manqué de temps pour débattre de ce point supplémentaire, mais, lors de la session de janvier - vous l'avez tous constaté - des députés de divers groupes politiques se sont montrés inquiets à propos des questions soulevées dans le cadre des abus liés aux propriétés appartenant à des étrangers en Espagne. La Commission aura l'occasion de proposer une réponse mercredi soir.

J'invite par conséquent nos collègues à soutenir cette proposition. Au nom du groupe EFD, je voudrais vous appeler à voter par appel nominal. Si la majorité se prononce en faveur de cette proposition, je souhaiterais proposer un second vote par appel nominal pour conclure le débat par une résolution.

Gerard Batten (EFD). – (EN) Monsieur le Président, je souhaiterais me prononcer en faveur de la proposition de M^{me} Andreasen, car beaucoup de nos électeurs nous écrivent au sujet de ce problème et j'estime que le Parlement devrait en débattre.

Guy Verhofstadt, *au nom du groupe ALDE*. – Monsieur le Président, je constate simplement qu'un groupe très antieuropéen utilise le Parlement européen pour évoquer cette affaire. C'est une bonne évolution, mais, néanmoins, je suis contre, Monsieur le Président.

(Applaudissements)

(Le Parlement rejette la demande)

Gerard Batten (EFD). – Monsieur le Président, je voudrais faire une très brève motion de procédure. Mon collègue là-bas (*M. Guy Verhofstadt*) nous qualifie d'«antieuropéens». C'est faux; nous sommes anti-Union européenne.

Le Président. – Ce n'était pas une motion de procédure. Veuillez ne pas faire de commentaires sur le fond d'une question lorsque nous fixons l'ordre du jour, nous n'avons pas le temps pour cela.

Jeudi:

Le groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique a déposé une demande concernant le débat sur des cas de violations des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit. Le groupe propose de remplacer le débat sur Madagascar par un débat sur la peine de mort, et plus spécialement sur le cas de Mumia Abu Jamal.

Sabine Lösing, *au nom du groupe GUE/NGL.* – (*DE*) Monsieur le Président, le point sur Madagascar ne nous paraît pas prioritaire aujourd'hui. Nous souhaiterions par conséquent utiliser ce créneau horaire pour discuter du cas de M. Mumia Abu Jamal, le journaliste afro-américain qui a été inculpé du meurtre d'un policier en 1982 à la suite d'un procès instruit sur la base de preuves circonstancielles.

Mumia Abu Jamal est condamné à mort et attend dans le couloir de la mort depuis 30 ans. Jusqu'à présent, aucune enquête sérieuse n'a permis d'éclairer les faits entourant ce meurtre ni d'apporter des preuves. En tout état de cause, la peine de mort constitue l'une des violations des droits de l'homme les plus évidentes que nous connaissions. Alors que la condamnation à mort aurait pu être commuée en peine à perpétuité lors du procès, l'accusation a rejeté cette éventualité fin janvier. La vie de M. Abu Jamal est plus que jamais en danger. Nous souhaiterions un débat sur cette question en séance plénière afin de décider des mesures à prendre pour obtenir la suspension de cette condamnation à mort et de permettre à Mumia Abu Jamal de prouver son innocence lors d'un procès équitable.

Véronique De Keyser, *au nom du groupe S&D.* – Monsieur le Président, je ne nie pas que la situation de Mumia Abu Jamal soit une situation critique et que le cas mérite certainement d'être entendu. Mais la situation à Madagascar est absolument chaotique et là, tout un pays est en train de souffrir d'un régime de transition, qui mène ce pays à l'anarchie et qui, de plus, n'a pas été mis en place de manière légitime.

Il est très difficile de vous dire qu'un vaut mieux que l'autre. Je pense que nous pouvons garder Madagascar. Vous pouvez, Monsieur le Président, intervenir une fois de plus auprès des États-Unis pour demander la suspension de la peine de mort. Ce ne sera pas la première fois, hélas, et je crains que ce ne soit pas la dernière non plus. En tout cas, je refuse, au nom de mon groupe, d'annuler la résolution que nous avons préparée au sujet de Madagascar où, là aussi, il y a un réel danger pour tout un peuple.

Le Président. – Conformément à votre proposition, j'analyserai le problème de manière approfondie et je ferai une déclaration à ce sujet.

(Le Parlement rejette la demande)

(L'ordre des travaux est ainsi fixé)⁽¹⁾

⁽¹⁾ Pour les autres modifications à l'ordre des travaux: voir procès-verbal.

13. Interventions d'une minute sur des questions politiques importantes

Le Président. – L'ordre du jour appelle les interventions d'une minute sur des questions politiques importantes.

Elena Oana Antonescu (PPE). – (RO) Le gouvernement roumain examine actuellement la possibilité d'introduire une taxe sur la restauration rapide, dans l'espoir de réduire progressivement le nombre de citoyens, notamment parmi les enfants et les jeunes, qui privilégient ce type de nourriture aux conséquences extrêmement néfastes pour la santé à moyen et long terme.

En temps de crise, les taxes peuvent paraître inopportunes, mais si une telle mesure est mise en place efficacement, son impact peut dépasser l'aspect fiscal et contribuer à l'éducation. Cela permettra à un nombre sans cesse croissant de personnes de comprendre que la santé commence par le régime alimentaire. Les moyens financiers générés par ces taxes seraient alloués exclusivement à la mise en place de programmes visant à informer le grand public à propos des ingrédients et substances néfastes pour la santé.

Les maladies engendrées par l'obésité ont tendance à peser toujours plus sur les systèmes de soins de santé des États membres et le lien entre l'obésité et la restauration rapide est prouvé. La promotion d'une alimentation saine devrait devenir une politique clé de l'Union européenne, et ce sans tarder. Un programme européen mettant à profit les initiatives conçues par plusieurs États membres serait bienvenu et extrêmement utile. Il pourrait contribuer à rendre plus saine l'alimentation de base au sein de l'Union européenne.

Jarosław Kalinowski (PPE). – (PL) Monsieur le Président, je souhaiterais parler de la sécurité d'approvisionnement des matières premières nécessaires à la production des agriculteurs et commerçants de l'Union européenne, et également nécessaires aux producteurs de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux. L'absence d'un taux très bas, défini et acceptable de présence de variétés d'organismes génétiquement modifiés n'ayant pas encore reçu l'approbation de l'Union européenne constitue l'un des principaux problèmes et l'une des principales menaces pour la chaîne d'approvisionnement en Europe. D'après les dernières études en date, environ 120 nouvelles variétés d'OGM seront cultivées dans le monde d'ici 2015. L'absence de solution entraînera une hausse des prix des denrées alimentaires et des aliments pour animaux et pourrait par conséquent participer à l'exclusion du marché de nombreux agriculteurs européens. L'exemple le plus récent remonte à juillet dernier, lorsque des traces de variétés génétiquement modifiées ont été retrouvées dans des lots de soja. Cela a eu une incidence considérable sur l'ensemble de la chaîne de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux, car l'Europe n'est pas en mesure de répondre à ses besoins par sa production intérieure et est contrainte d'importer 14 millions de tonnes de soja par an.

Ádám Kósa (PPE). – (HU) Je souhaiterais demander au Président ou à la présidence du Parlement d'informer la Commission européenne qu'au cours de mon travail, j'ai déposé deux demandes écrites en six mois. Dans le premier cas, j'ai reçu une réponse après une longue attente et je n'ai toujours pas reçu de réponse à ma deuxième demande, déposée le 30 novembre. Il me semble important d'établir une communication et un dialogue appropriés entre les institutions européennes. Veuillez donc transmettre ce message, afin de faire en sorte que mon travail ne soit pas entravé et que je reçoive les réponses souhaitées

Csaba Sándor Tabajdi (S&D). – (HU) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, l'Union européenne peut se réjouir d'avoir enfin un visage, un ministre des affaires étrangères pour ainsi dire, en la personne de Cathy Ashton. Lors de son audition, elle a prononcé une phrase à propos de la Chine, dont il n'est pas nécessaire ici de souligner l'importance à l'échelle mondiale. Il est stupéfiant de constater que pas un seul député habilité à poser des questions sur la Chine ne soit intervenu, alors que l'UE a récemment reçu un camouflet lors du sommet de Copenhague sur le climat, lors duquel la Chine et les États-Unis sont parvenus à un accord dans notre dos. Il est tout aussi stupéfiant de relever que, depuis qu'il existe, le Conseil européen n'a pas une seule fois débattu des relations qu'entretient l'UE avec la Chine. Je demande par conséquent au Président d'inviter le Conseil européen à inscrire à son ordre du jour la relation stratégique entre l'UE et la Chine, tandis que le Parlement devrait, à l'avenir, traiter de cette question au vu de la puissance de la Chine.

George Sabin Cutaş (S&D). – (RO) La réduction des inégalités économiques entre les États membres sur la base d'une étroite collaboration au niveau de la politique budgétaire et monétaire doit constituer la priorité numéro un de la future Commission européenne.

Cette réceptivité à la coopération s'est imposée comme une évidence dès le début de la crise économique et il est absolument essentiel qu'elle perdure. Toutefois, dès qu'il est question de coordination au niveau budgétaire, il convient de tenir compte des diverses structures économiques des pays de l'Union européenne. De fait, les économies de certains États membres se caractérisent par de plus grands mouvements cycliques,

vu qu'elles exigent d'importants investissements publics et que leur potentiel de croissance dépasse celui des économies matures de l'UE.

Le pacte de stabilité et de croissance et la procédure actuelle d'adhésion à la zone euro devraient donc inclure des clauses de flexibilité permettant l'analyse des dépenses publiques sur toute la durée d'un cycle économique, afin que les États membres puissent investir lorsque cela devient nécessaire. Cela pourrait permettre à chaque État membre de se développer en fonction de la phase dans laquelle se trouve son économie.

Anni Podimata (S&D). – (*EL*) Monsieur le Président, nous avons assisté, ces derniers jours, à une attaque coordonnée sans précédent contre l'économie des États membres de la zone euro, caractérisée par une flambée disproportionnée des obligations d'État dans certains pays comme la Grèce, le Portugal et l'Espagne.

Il semble évident que ces pays sont utilisés pour porter atteinte à la cohésion économique de la zone euro en général et de l'euro en particulier. Les mécanismes qui ont plongé le monde dans une crise du crédit servent aujourd'hui les spéculateurs sans vergogne aux dépens des pays confrontés aux pires problèmes financiers.

C'est pourquoi l'Europe ne peut se contenter d'évaluer les mesures prises pour lutter contre le déficit. La vraie question est celle-ci: avons-nous l'intention d'adopter des mesures de solidarité au niveau européen en protégeant la zone euro et l'euro et déciderons-nous enfin d'adopter des politiques qui servent la cohésion économique fondamentale et pas simplement monétaire?

Carl Haglund (ALDE). – (*SV*) Monsieur le Président, au début de cette année, la directive de l'UE relative au soufre a fixé une limite de 0,1 % pour la teneur en soufre des carburants utilisés par les navires à quai dans les ports et les bateaux de navigation intérieure. D'un point de vue environnemental, c'est une bonne chose. Il est important que le secteur de la navigation, en particulier, respecte aussi davantage l'environnement.

Actuellement, la plupart des navires de mer transportant passagers et fret utilisent du fioul lourd. Dans la mer Baltique, nous utilisons déjà depuis de nombreuses années un fioul lourd dit à basse teneur en soufre, à savoir 0,5 %, afin de protéger l'environnement. Une faible teneur en soufre en haute mer n'est pas considérée comme un problème environnemental, car l'objectif principal est de réduire la pollution urbaine. C'est donc, je pense, la voie que devrait prendre l'UE sur cette question - à savoir, encourager l'utilisation de fioul lourd à faible teneur en soufre.

Notre souci est la limite de 0,1 % pour tous les navires de la mer Baltique à compter de 2015 recommandée par la convention Marpol de l'OMI - ce qui pourrait avoir des conséquences désastreuses pour la mer Baltique. Je souhaiterais par conséquent le rappeler aux députés et encourager les gens à ne pas...

(Le Président retire la parole à l'orateur)

Chris Davies (ALDE). – (EN) Monsieur le Président, les députés de ce Parlement mènent parfois la vie dure à leurs collègues. Le Bureau a recommandé des dépenses destinées à embaucher 150 personnes supplémentaires, au Parlement et dans les groupes politiques, afin de répondre aux exigences imposées par le traité de Lisbonne – cela représente une augmentation massive des dépenses à un moment où tant de nos concitoyens sont confrontés à des réductions des services publics et à des augmentations fiscales.

Je travaille sur la législation relative à la codécision depuis plus de 10 ans. Je ne pense pas que nous ayons besoin de tant de personnel: à mon avis, nous pouvons redéployer et utiliser notre personnel plus efficacement sans accroître notre budget.

Tous ceux d'entre nous qui dirigent un conseil - ou un gouvernement - savent qu'il faut parfois vivre selon ses moyens. Nous ne devrions pas entreprendre des choses que nous ne pouvons nous permettre. Le critère devrait toujours être: pouvons-nous expliquer ce que nous faisons à nos concitoyens? Dans ce cas, cela nous serait impossible, me semble-t-il.

Marek Józef Gróbarczyk (ECR). – (PL) Monsieur le Président, la sécurité énergétique de l'Union européenne repose sur la diversification de l'approvisionnement en gaz. Faire dépendre nos approvisionnements d'un seul fournisseur perturbera l'équilibre à long terme, non seulement en termes de sécurité énergétique, mais également d'un point de vue économique. En Europe, les pays postcommunistes qui subissent encore l'influence, considérable, de la Russie sont les mieux placés pour le savoir. Le gazoduc Nord exclura la possibilité de diversification et limitera la possibilité de développement des ports de la Baltique, et notamment celle du terminal gazier de Świnoujście, une nouvelle source diversifiée d'approvisionnement en gaz pour l'Europe. De plus, la construction de ce gazoduc Nord présente un impact défavorable sur le plan écologique.

Le rapport de l'année dernière le démontre sans ambiguïté. J'invite donc la Commission à reconsidérer cette question.

Malika Benarab-Attou (Verts/ALE). - Monsieur le Président, je me demande quelles actions l'Union européenne mettra en place pour que le droit d'asile et les droits de l'homme soient respectés par tous les pays membres concernant les personnes venant de la rive sud de la Méditerranée.

Beaucoup d'entre elles arrivent dans des embarcations fragiles, et plusieurs milliers d'Africains se noient sans que personne ne proteste. Le Conseil et la Commission sont-ils vraiment sensibles à ces problèmes, qui relèvent à la fois des droits de l'homme et de l'aide humanitaire?

Les déclarations de M. Moratinos à propos du renforcement de l'approche sécuritaire et des moyens supplémentaires alloués à Frontex, décidé récemment par le Conseil, ne me rassurent pas à ce propos.

Chers collègues parlementaires, il nous appartient d'agir pour mettre nos actions en conformité avec nos valeurs. C'est urgent, car des vies sont en jeu.

Bairbre de Brún (GUE/NGL). – (*GA*) Monsieur le Président, des négociations ont eu lieu ces dernières semaines dans le cadre de la dernière phase du processus de paix en Irlande du Nord. Les partis politiques et les gouvernements de Grande-Bretagne et d'Irlande ont pris part à ces discussions. Ils étaient notamment présents pour garantir le transfert de compétences de réglementation du parlement de Westminster de Londres vers l'assemblée de Belfast. Ils ont également discuté d'autres questions majeures.

Je suis ravie des accords conclus au terme des pourparlers et je ne doute pas que le Parlement européen se félicitera également de ces progrès. J'espère que nous pourrons désormais aborder d'autres engagements, qui n'ont pas encore été ni fixés ou respectés jusqu'à présent. Nous pourrons ainsi mettre en place des institutions politiques stables qui fonctionneront dans l'égalité, le partage des pouvoirs et le respect mutuel.

Paul Nuttall (EFD). – (EN) Monsieur le Président, j'ai demandé à faire cette intervention d'une minute pour souligner les terribles conséquences de l'enlèvement bimensuel des ordures sur les collectivités de ma circonscription du nord-ouest de l'Angleterre.

Prenons l'exemple de ma ville natale de Bootle, où de nombreuses familles vivent dans des maisons en mitoyenneté sans jardin à l'avant et avec peu d'espace à l'arrière. Il est insensé de les contraindre à sortir leurs poubelles toutes les deux semaines.

Cela occasionne, bien entendu, des amoncellements d'ordures par manque d'espaces pour les entreposer. En cas de fortes chaleurs cet été, vous pouvez être certains d'y voir une prolifération de vermines, non sans risque pour la santé publique.

Pourquoi est-ce que j'expose ce problème devant cette Assemblée? Parce que le ramassage bimensuel des ordures est le résultat direct de la directive de l'UE sur la mise en décharge, qui était soutenue au sein de cette Assemblée par le parti travailliste et les conservateurs britanniques. Pour ma part, j'espère qu'un grand nombre d'électeurs britanniques s'en souviendront en se rendant aux urnes pour l'élection générale de cette année.

Andreas Mölzer (NI). – (*DE*) Monsieur le Président, dans deux jours, nous discuterons de la question des scanners corporels. Lors de ce débat, nous aborderons la question générale de la sécurité dans les aéroports, c.-à-d. de notre approche en matière de sécurité aéroportuaire au sein de l'Union européenne. L'Union européenne s'est distinguée à maintes reprises pour avoir adopté des législations dans la précipitation sur fond de menaces terroristes supposées ou parfois réelles. Cela n'améliore en rien la sécurité dans les aéroports. En revanche, cela produit des mesures toujours plus laborieuses et ridicules.

Prenons par exemple la situation dans les gares ferroviaires, qui est fondamentalement similaire à celle des aéroports. Les gares ferroviaires ne prennent généralement pas de mesures de sécurité, en tout cas pas pour le transport intra-européen et national. Cela nous pousse à nous demander si nos inquiétudes quant à la sécurité des aéroports ne sont pas exagérées. La multiplication des procédures administratives et le flot incessant des mesures de sécurité ne renforceront pas la sécurité, mais plutôt les désagréments pour les passagers.

Krzysztof Lisek (PPE). – (*PL*) Monsieur le Président, comme vous l'avez dit, nous allons procéder au vote d'investiture de la nouvelle Commission européenne. Et, comme vous l'avez souligné, c'est en effet un moment très important, un moment qui fait naître de nombreux espoirs, non seulement parmi les députés du Parlement européen et les gouvernements européens, mais aussi et surtout parmi les citoyens de l'Union européenne.

Dans ce contexte, la création d'une politique étrangère européenne commune revêt une importance toute particulière et la tâche qui incombe à la baronne Ashton dans ce domaine est d'autant plus grande.

Nous devons relever deux nouveaux défis. Le premier, vous en avez parlé, Monsieur le Président, c'est l'Ukraine. Quels que soient les résultats des élections, nous devons formuler et appliquer de manière cohérente une nouvelle politique vis-à-vis de l'Ukraine, une politique de l'Union européenne, pour qu'à l'avenir, ce pays puisse devenir membre de l'UE. Toutefois, le second défi, c'est le Belarus. Je tiens à vous faire part d'une nouvelle violation des droits de l'homme hélas perpétrée au Belarus il y a quelques heures. La police bélarussienne est entrée dans la Maison polonaise d'Iwieniec pour empêcher les activités de l'Union des Polonais du Belarus.

Gabriel Mato Adrover (PPE). – (ES) Monsieur le Président, en décembre dernier, l'Union européenne et le Royaume du Maroc ont conclu un accord de libéralisation des échanges de produits agricoles. Il est regrettable que les seules informations dont nous disposions sur cet accord aient été glanée dans les médias.

Ces informations indiquent une hausse du quota pour les tomates importées au sein de l'Union européenne, ce que nous rejetons catégoriquement, dans la mesure où le Royaume du Maroc a à maintes reprises manqué à ses obligations envers l'Union européenne. La Commission européenne refuse d'admettre l'existence de cette situation, même si l'OLAF l'a fait.

Nous ne pouvons accepter que la Commission continue de fermer les yeux, au mépris des besoins des producteurs des Îles Canaries, d'Andalousie, de Murcie et d'Alicante. Nous demandons donc instamment le respect des accords et qu'une plus grande attention soit accordée aux contrôles phytosanitaires. Par ailleurs, le calendrier des exportations marocaines devrait être plus flexible, afin de permettre une répartition des exportations sur l'année entière.

Paulo Rangel (PPE). – (*PT*) Monsieur le Président, je souhaiterais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour condamner ce qu'il se passe actuellement au Portugal, où les médias ont mis à jour un projet gouvernemental de contrôle des journaux, des chaînes de télévision et des stations de radio, mettant en péril la liberté d'expression. Cette semaine encore, une chronique écrite par un très célèbre journaliste, Mário Crespo, a également été censurée à l'instigation - ou soi-disant à l'instigation - du Premier ministre.

Dans ce contexte, le Premier ministre, José Sócrates, doit maintenant fournir au journal portugais O País une explication convaincante et expliquer qu'il ne contrôle, ne restreint ni ne censure en aucun cas la liberté d'expression au Portugal.

Par ces agissements, le Portugal n'est plus un État régi par l'état de droit, mais un État régi par une loi protocolaire, au sein duquel le Premier ministre se limite à des formalités, des procédures et des tracasseries administratives et refuse de donner des explications convaincantes.

Nous voulons que le Portugal soit un État régi par le droit positif!

Véronique De Keyser (S&D). - Monsieur le Président, le 27 janvier à 2 heures du matin, une explosion de gaz a soufflé le cœur historique de Liège. J'étais sur place avec mes collègues du conseil communal et nous en avons réchappé par miracle. Mais quatorze personnes ont perdu la vie dans l'explosion. Il y a des dizaines de victimes et 500 déplacés.

Je voudrais saluer ici, non seulement les victimes et leurs familles, mais aussi le courage exceptionnel des pompiers et de tous les sauveteurs. Et à ce titre-là, je voudrais rappeler que le statut des pompiers n'est pas encore homogène dans toute l'Union européenne et que, dans mon pays comme dans d'autres, ce n'est pas encore considéré comme un métier à risque. Je plaide pour un statut européen des pompiers dans la mesure où ils doivent s'entraider de pays à pays dans de nombreuses circonstances.

Le Président. – Merci beaucoup pour votre déclaration et d'avoir attiré notre attention sur cette tragédie qui s'est produite si près de nous, en Belgique. C'est en effet un cas dramatique. Merci infiniment. Nous tenons à exprimer notre sincère compassion à tous ceux qui ont souffert de cette tragédie ainsi qu'à leur famille.

Rosario Crocetta (S&D). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, mon intervention a pour but de souligner la gravité du processus de désindustrialisation qui touche toute une série de centres industriels siciliens, notamment le centre automobile Termini Imerese, propriété du groupe FIAT, et le centre pétrochimique Gela appartenant au groupe ENI. Termini Imerese souffre de la concurrence des bas salaires en vigueur dans certains pays de l'UE, et Gela subit celle venue d'Asie.

Compte tenu des graves processus de désindustrialisation qui frappent de grandes régions de l'Union, j'affirmerais qu'il est temps de réexaminer la politique de non-intervention adoptée jusqu'à présent par la Commission européenne et de lancer une série d'importantes mesures stratégiques en soutien à l'industrie européenne. Cet appel s'adresse essentiellement à la Commission européenne et à M. Tajani, le commissaire à l'industrie et à l'entrepreneuriat.

Jelko Kacin (ALDE). – (*SL*) Jeudi dernier, le Parlement de l'ancienne République yougoslave de Macédoine a adopté une déclaration de soutien à la résolution du Parlement européen sur Srebrenica, que nous avons adoptée à une écrasante majorité il y a un an.

Dans cette résolution, le Parlement rendait hommage à toutes les victimes de tous camps, lors de toutes les guerres de la dernière décennie du siècle dernier, et pas seulement aux victimes du génocide de Srebrenica. Le parlement de Skopje est le troisième parlement des Balkans occidentaux à avoir ratifié et adopté la résolution, avec 70 voix pour et une seule voix contre. Une telle majorité et un tel consensus méritent également le respect et la reconnaissance de cette Assemblée.

Même si l'ancienne République yougoslave de Macédoine n'était aucunement impliquée dans cet événement tragique, sa retentissante réaction constitue un acte de solidarité et un geste civilisé digne de respect et d'admiration. La décision du parlement de l'ancienne République yougoslave de Macédoine est un témoignage de respect à l'égard de toutes les victimes et elle laisse entendre que nous partageons tous la responsabilité de construire un avenir meilleur pour tous les pays des Balkans occidentaux. C'est un pas en avant vers l'avenir, une main tendue en signe de réconciliation à tous les pays voisins et un exemple pour tous les autres pays de la région.

Ayant moi-même participé à la rédaction de cette résolution, je souhaite féliciter les députés du parlement de l'ancienne République yougoslave de Macédoine pour leur courage politique et leur contribution à la réconciliation dans la région.

Michail Tremopoulos (Verts/ALE). – (*EL*) Monsieur le Président, je tiens à signaler qu'en cette période de crise économique, et alors que certains pays connaissent la récession, d'autres pays tels que la Grèce doivent régler certaines questions liées à l'égalité des sexes, étant donné que la crise touche plus durement les femmes que les hommes.

De nombreux efforts ont été déployés ces dernières années et des actes législatifs ont été adoptés en Europe pour doter ce secteur d'équipements et d'outils spécifiques; cependant, les directives communautaires relatives à l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes ne sont pas transposées dans la législation nationale.

Au vu de cela, malgré ces efforts, nous devons combler le fossé entre les sexes, puisque les femmes gagnent 17 % de moins que les hommes et sont victimes de formes particulières de discrimination sur le marché du travail. Je souhaite souligner que tout règlement ou toute modification concernant l'assurance ou les questions de l'emploi doit s'accompagner de nouvelles infrastructures sociales.

Zbigniew Ziobro (ECR). – (*PL*) Monsieur le Président, merci de me donner la parole, car je souhaiterais parler de l'important sujet des coûts de la politique climatique.

L'Union européenne prévoit la politique climatique avec constance. Or, il est très important de rappeler l'influence considérable de cette politique sur l'économie des États membres. Si l'on tient compte des différences structurelles entre l'économie des différents États membres, il devient de plus en plus évident que chaque État membre va supporter des coûts très différents pour la mise en œuvre de cette stratégie. Parallèlement, il est un fait que les nouveaux États membres ont largement respecté leurs obligations de réduction des gaz à effet de serre en vertu du protocole de Kyoto. Dans le cas de la Pologne, la réduction s'élevait à près de 30 %, par rapport aux 6 % exigés, mais, pour les 15 «anciens États membres», la réduction représentait à peine 1 %, alors qu'ils s'étaient engagés à une réduction de 6 %. À cet égard, la Commission doit, dans tout ce qu'elle entreprend, tenir compte des coûts différenciés d'adaptation de l'économie des différents États membres les coûts que les différents États membres ont supportés jusqu'à présent pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre en vertu du protocole de Kyoto. Elle doit en outre de mettre un terme à ces modifications, qui pourraient bouleverser l'équilibre entre les États membres.

(Le Président retire la parole à l'orateur)

Joe Higgins (GUE/NGL). – (*GA*) Monsieur le Président, le gouvernement irlandais s'apprête à imposer une taxe sur la valeur ajoutée de jusqu'à 21 % sur les services publics fournis par les autorités locales tels que le ramassage des ordures et le recyclage. L'Union européenne oblige le gouvernement irlandais à percevoir ces

nouvelles taxes. Or, elles ne feront qu'accabler davantage les travailleurs ordinaires et les plus démunis, qui payent déjà un lourd tribut pour la crise capitaliste en Irlande. Le gouvernement a également l'intention d'introduire de nouvelles taxes sur l'eau pour les propriétaires de maisons, qui pourraient atteindre 500 à 1 000 euros par an. Ce serait un nouveau et terrible coup porté au niveau de vie des travailleurs. Cela prépare par ailleurs la future privatisation du système public d'approvisionnement en eau. J'avertis donc le gouvernement irlandais et la Commission européenne, qui sont favorables aux taxes et à la privatisation, que cette évolution ne sera pas acceptée et qu'elle se verra contrariée par une campagne massive de boycott et de participation populaire. Les travailleurs irlandais n'accepteront pas ce nouveau fardeau économique.

Nikolaos Salavrakos (EFD). – (*EL*) Monsieur le Président, demain, nous procéderons au vote d'investiture de la nouvelle Commission, ce qui fera de nous les États-Unis d'Europe. Une fois cette procédure achevée, nous devrons, dans le cadre de ce nouveau type de gouvernance, aborder la question d'une politique étrangère commune, la question d'une politique économique commune, la question du resserrement des liens entre les membres de l'Union et de la solidarité et de la prévision de l'avenir de l'Europe. Un avenir dans lequel il faudra progresser avec une précaution extrême en matière d'élargissement de l'Europe à de nouveaux pays et, plus prudemment encore, en ce qui concerne l'immigration, qui pose un problème majeur pour l'avenir de l'Europe et devrait, je crois, être traitée non seulement par les gouvernements nationaux, mais aussi par l'Union européenne dans le cadre d'une politique commune.

C'est pourquoi je souhaiterais inviter la Commission et cette Assemblée à prêter une attention particulière à cette question.

Louis Bontes (NI). – (*NL*) Monsieur le Président, tout comme vous, j'ai visité Auschwitz il y a quelques semaines, et nous nous sommes retrouvés face aux horreurs qui y ont été perpétrées. Imaginez ma stupéfaction lorsque, quelques jours plus tard, des Juifs ont été diabolisés par d'odieuses déclarations sur la chaîne d'information officielle de l'Autorité palestinienne.

Pour résumer: «Les Juifs sont les ennemis d'Allah et de l'humanité. Le Prophète dit: tuez les Juifs». Ces déclarations sont proprement odieuses et j'estime que cela ne saurait rester sans conséquence. Un organisme dont la chaîne de télévision prétendument publique cite «le Prophète» incitant au meurtre des Juifs ne devrait pas recevoir un centime - pas un seul centime - de plus d'aide au développement. Le Parlement européen devrait préconiser l'arrêt de ce flot d'aides et devrait exprimer son aversion pour ce genre de pratiques.

Nuno Teixeira (PPE). – (*PT*) Monsieur le Président, le Livre vert sur la réforme de la politique commune de la pêche, pour lequel ma collègue des Açores, M^{me} Patrão Neves, était rapporteure, offre une occasion unique de débattre d'un secteur qui a un rôle important à jouer dans la stabilisation du développement local des régions ultrapériphériques.

Madère suit ces discussions avec un intérêt particulier et estime qu'il est impératif de proposer une distinction entre les flottes artisanales et les grandes flottes, qui devraient relever de régimes de pêche différents. Il est essentiel de soutenir un principe de discrimination positive, limitant l'accès aux eaux territoriales au sein de la zone économique exclusive aux flottes artisanales locales uniquement.

À Madère, le soutien à la modernisation des flottes est crucial, tout comme l'adoption d'un style de gestion qui garantisse la conservation à long terme d'un grand nombre d'espèces. C'est le seul moyen d'éviter des situations intenables pour la stabilité économique, environnementale et sociale.

Enfin, nous lutterons en faveur d'un soutien permanent et actualisé pour la pêche dans les régions ultrapériphériques.

Romana Jordan Cizelj (PPE). – (*SL*) L'Europe compte de nombreuses minorités et les minorités ethniques représentent une part non négligeable de celles-ci. Alors que les minorités indigènes représentent à peine 8 % de nos populations, nous devons également prendre en considération les minorités immigrantes, qui représentent 6,5 % supplémentaires.

Avant les deux dernières vagues d'élargissement, les pays candidats devaient démontrer qu'ils respectaient les critères en matière de droits des minorités. En revanche, les pays déjà membres de l'Union européenne n'étaient soumis à aucun contrôle de leur politique relative aux minorités ni de leurs relations avec ces mêmes minorités. Une telle situation était absurde.

Ces derniers temps, les minorités ethniques slovènes en Italie, en Autriche et en Hongrie ont subi une forte pression due aux réductions des financements les concernant. J'invite par conséquent les décideurs européens

à enfin aborder sérieusement les questions relatives aux minorités au niveau européen. Le nouveau traité de Lisbonne fournit une base juridique pour une telle action. J'invite aussi instamment la Commission européenne à rédiger et à présenter un plan détaillé de sa ligne de conduite concernant la mise en œuvre des dispositions du traité de Lisbonne relatives à la protection des minorités.

Anna Záborská (PPE). – (*SK*) La Slovaquie est menacée par la construction d'un méga-casino trompeusement appelé Metropolis. Après le refus de la Slovénie, de la Hongrie et de l'Autriche de délivrer les autorisations nécessaires, les groupes impliqués se tournent désormais vers la Slovaquie pour faire accepter leur projet commercial. Le Parlement de Bratislava a remis un avis négatif, mais la décision n'est pas définitive et le projet de casino est toujours sur la table.

Le promoteur a déjà eu recours à des euphémismes et présente le projet comme un centre multifonctionnel. Il est question de terrains de jeux, d'un parc aquatique et d'un centre de conférence, mais jamais d'un méga-casino.

Comment l'UE peut-elle barrer la route aux activités de jeux d'argent dans les États membres? Comment l'UE protège-t-elle les groupes les plus vulnérables? Le jeu, ce n'est pas un secret, va de pair avec la criminalité, la violence, la criminalité organisée, la prostitution et divers autres phénomènes connexes. J'invite mes collègues députés et les associations nationales à unir leurs voix aux protestations des citoyens slovaques et à signer la déclaration écrite afin de soutenir notre protestation.

Daciana Octavia Sârbu (S&D). – (RO) Le nom de Roşia Montană doit sembler de plus en plus familier aux oreilles des institutions européennes et des citoyens européens. Il s'agit d'une zone roumaine contenant des vestiges historiques qui ont attiré l'attention de l'UNESCO et qui sont aujourd'hui menacés de destruction. L'utilisation de cyanure par l'industrie minière, qui menace de détruire l'intégrité et le patrimoine de ce lieu, apparaît à nouveau comme un danger imminent.

Ces dernières semaines, le gouvernement roumain a laissé entendre que la destruction de la région pouvait être jugée acceptable en autorisant le début des activités minières. J'implore le Parlement européen et la Commission européenne d'envisager la possibilité d'intervenir dans les forums de décision de l'UE pour mettre un terme à ce qui sera sans aucun doute une catastrophe écologique et humaine.

Derek Vaughan (S&D). – (EN) Monsieur le Président, je souhaite parler de la politique énergétique. Comme un orateur précédent l'a affirmé, la garantie de l'approvisionnement futur en énergie est une question essentielle pour nous tous et, pour résoudre ce problème, nous devons nous tourner vers toute une série de technologies: pas une seule, pas uniquement le gaz. Les énergies renouvelables, c'est évident, auront un rôle à jouer, que ce soit l'énergie éolienne, la biomasse ou l'énergie marémotrice, mais le nucléaire et le CSC doivent également y contribuer.

Je me réjouis donc des récentes initiatives du gouvernement du Royaume-Uni. Il a récemment proposé plusieurs projets envisageant de nouvelles technologies, pour les énergies renouvelables comme pour le nucléaire et le CSC. Je suis persuadé que ces politiques garantiront l'approvisionnement énergétique du Royaume-Uni à l'avenir et je considère qu'il s'agit là d'un modèle pour le reste de l'Europe. Je ne pense pas en tout cas que nous puissions mettre tous nos œufs dans le même panier: nous devons disposer d'un large choix de technologies. Je recommande vivement à mes collègues ici présents de faire de même à l'avenir.

Giommaria Uggias (ALDE). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à la suite de la crise financière mondiale, la Commission européenne a présenté une mesure - la proposition dont nous discuterons aujourd'hui - visant à renforcer la lutte contre la fraude fiscale. Elle permet d'accroître la transparence entre les systèmes fiscaux de tous les États européens en échangeant des informations sur les capitaux.

C'est une bonne mesure, mais nous ne devons pas oublier qu'il y a de cela quelques mois, le parlement italien a adopté à la majorité le bouclier fiscal, qui dissimule l'identité des fraudeurs et prive les citoyens européens des recettes fiscales de la TVA.

Alors que le monde entier lutte contre les vices de l'illégalité, certaines législations nationales insultent la dignité des honnêtes citoyens. Cela nous a amenés, avec les députés des partis l'Italia dei Valori et Partito Democratico, à déposer une plainte auprès de la Commission.

Nous avons entendu dire que les bureaux réagissaient à nos commentaires. J'invite par conséquent la Commission à faire preuve de courage, à assumer la responsabilité de déclarer illégal le bouclier fiscal italien et à autoriser la taxation de ces capitaux.

Marek Henryk Migalski (ECR). – (*PL*) Monsieur le Président, je souhaiterais soulever une question qui a déjà été évoquée, mais je tiens à appuyer ce qui a déjà été dit. Au moment même où nous parlons, une perquisition illégale a lieu à la Maison polonaise d'Iwieniec au Belarus, l'un de bureaux de l'Union des Polonais du Belarus. Cela constitue un nouvel acte de répression à l'encontre de la minorité polonaise du Belarus. Je sais, Monsieur le Président, que vous êtes déjà intervenu en personne pour la question des amendes particulièrement élevées infligées à Angelika Borys, et je tiens à vous remercier pour cette intervention, car nous nous devons vraiment d'aider cette organisation. Je souhaite néanmoins faire appel à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'au Conseil et à la Commission, pour faire une déclaration au plus vite et pour intervenir sur la question des violations des droits de l'homme au Belarus - violations des droits des Polonais en l'occurrence -, mais j'évoque ce point principalement dans le contexte des violations des droits des citoyens, des droits de l'homme, ce qui, en somme, devrait nous concerner, nous députés au Parlement européen.

João Ferreira (GUE/NGL). – (*PT*) Monsieur le Président, ces dernières semaines, nous avons assisté à l'intensification d'une campagne idéologique insidieuse concernant les mesures à adopter par les États membres en vue d'équilibrer leurs finances publiques. Ce n'est pas une coïncidence si nombre des principaux auteurs de cette campagne sont les responsables de l'actuelle crise économique et sociale. Tout comme par le passé, ils soutiennent de nouvelles offensives contre les salaires, les droits sociaux et à l'emploi et les fonctions sociales de l'État.

En réponse à cette attaque, des dizaines de milliers de travailleurs portugais sont descendus dans les rues pour protester et exiger des hausses de salaire, qui restaureront le pouvoir d'achat qu'ils ont perdu ces dix dernières années, ainsi que des conditions satisfaisantes de départ à la retraite.

Les comptes publics devraient être équilibrés en fonction de la croissance économique et il faudrait mettre fin aux graves injustices concernant la répartition des richesses qui est au cœur de la crise. La tendance progressiste de la lutte des travailleurs est aujourd'hui un signe d'espoir et la raison la plus tangible de croire en un avenir meilleur.

Godfrey Bloom (EFD). – (EN) Monsieur le Président, il y a quelques semaines, mon estimable ami et collègue du Yorkshire, Edward McMillan-Scott, a convié le président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) au sein de cette Assemblée et l'a présenté comme une légende parmi un public d'initiés et un gourou scientifique de premier plan dans le domaine du climat - et je dois dire qu'il m'a bel et bien fait l'effet d'un gourou -, mais, il s'avère qu'il n'est en réalité qu'un ingénieur des chemins de fer qui écrit des livres cochons. Entendons-nous bien, je n'ai rien contre les ingénieurs des chemins de fer. Certains de mes meilleurs amis sont ingénieurs des chemins de fer et ils lisent certainement des livres cochons - là n'est pas la question -, mais cela pourrait peut-être expliquer, pourquoi le GIEC nous a débité autant d'inepties ces dernières années, n'est-ce pas?

Ne serait-ce pas une bonne idée si la Commission écrivait au GIEC pour lui suggérer de changer de président, peut-être quelqu'un un brin mieux qualifié?

Krisztina Morvai (NI). – (HU) Il y a quelques minutes, M^{me} Anna Záborská a mentionné ces investissements gigantesques, les différents investissements dans des casinos et des jeux d'argent également réalisés en Hongrie par des étrangers, contre lesquels György Budaházy, le célèbre chef de l'opposition extraparlementaire, a protesté aux côtés de 12 membres du groupe d'opposition appelé Hunnia qui sont en détention préventive depuis près d'un an. Ils ne sont pas autorisés à connaître les preuves avancées contre eux. Par ailleurs, en raison des bizarreries des règlements hongrois et en violation du droit de l'«habeas corpus», le juge qui persiste à prolonger la détention préventive n'examine pas minutieusement les preuves à charge contre eux. Je trouve scandaleux que ce genre de chose puisse se produire au sein de l'Union européenne et je proteste à nouveau, pour la énième fois, contre cela.

Rodi Kratsa-Tsagaropoulou (PPE). – (*EL*) Monsieur le Président, je souhaiterais évoquer une question qui, à mes yeux, revêt une immense importance politique. Elle concerne les parlements nationaux et leur coopération avec le Parlement européen dans le cadre des efforts consentis aujourd'hui en Europe pour parvenir à la relance économique et à la stabilité financière.

À mesure que la crise du crédit s'éloigne, tout le monde parle de la nécessité de renforcer l'euro, de la cohésion dans la zone euro, des inégalités économiques au sein de l'Union européenne et des mécanismes de solidarité qu'il faut créer.

Je pense que, dans ce cadre, le dialogue entre le Parlement européen et les parlements nationaux soulignera notre objectif commun, notre responsabilité conjointe et la solidarité dont nous devons faire preuve au niveau européen et national afin de faire en sorte de prendre les bonnes décisions et d'appliquer les bonnes politiques, des politiques qui affichent souvent une vision à long terme difficile à saisir, surtout pour nos collègues nationaux qui doivent payer le prix politique dans leur pays.

J'estime que nous pouvons prendre l'initiative de lancer ce dialogue.

Agustín Díaz de Mera García Consuegra (PPE). – (ES) Monsieur le Président, je vais parler de la charte européenne des droits des victimes du terrorisme.

Le 15 décembre, M. Barrot s'est engagé à promouvoir une charte européenne des droits des victimes du terrorisme. Le 19 janvier, M^{me} Malmström a accueilli les propos de M. Barrot dans un état d'esprit réellement positif. Le 26 janvier, M. Pérez Rubalcaba, le ministre espagnol de l'intérieur, a déclaré au nom de la Présidence espagnole qu'il soutenait totalement les victimes du terrorisme et que l'Espagne ferait tout ce qui est en son pouvoir à la Commission et au Conseil pour les aider.

Je me réjouis de tout cela. Il est néanmoins temps, maintenant, de passer des paroles aux actes, à l'approche du VI^e Congrès international des victimes du terrorisme, qui aura lieu à Salamanque les 11, 12 et 13 de ce mois. Je souhaite au congrès beaucoup de succès dans son travail. Monsieur le Président, nous continuerons à réclamer un engagement dans ce domaine et à l'encourager au sein du Parlement.

Marc Tarabella (S&D). - Monsieur le Président, ma collègue Véronique De Keyser a eu l'occasion de rappeler la tragédie de Liège du 27 janvier dernier. Naturellement je ne vais pas répéter ce qu'elle a dit à l'égard des victimes et des forces de sécurité, qui méritent un statut.

Ce qui m'inquiète, c'est le fait que, dans cet événement, le propriétaire du bâtiment n'était pas assuré. Je voudrais simplement attirer l'attention de la Commission sur le fait qu'on pourrait utilement, avant de parler d'assurance incendie obligatoire pour tous les citoyens, parler de l'assurance responsabilité civile obligatoire pour les dégâts que l'on peut commettre envers autrui, parfois par malveillance, mais surtout par manque d'attention.

Et il me semble que la Commission pourrait présenter soit une proposition, par exemple dans le cadre de la protection des consommateurs, qui, en l'occurrence, sont d'abord des citoyens, soit une initiative, dont le Parlement pourrait aussi être à l'origine.

Je voudrais en tout cas appeler les collègues qui pourraient me soutenir dans cette voie à interpeller chaque citoyen afin de l'obliger à souscrire une assurance responsabilité civile pour les dégâts qu'il peut commettre envers autrui.

Sonia Alfano (ALDE). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, *Gas Natural*, une société holding espagnole, a déposé un projet d'installations de regazéification on shore qui pourrait affecter la région de Trieste et qui a été approuvé par le ministère italien de l'environnement.

Le bureau technique de l'installation de regazéification de Trieste a pointé plusieurs lacunes importantes. À la suite de la réunion informelle qui a eu lieu entre la Commission européenne, l'Italie et la Slovénie le 26 janvier 2010, la représentation permanente de l'Italie auprès de l'Union européenne a publiquement avancé l'hypothèse d'une approbation du projet par l'Union européenne, alors que les déclarations officielles de la Slovénie annoncent que les parties adverses ont été invitées à trouver un accord.

Cet accord sera probablement difficile à atteindre en pratique, en raison du contexte atypique de cette installation de regazéification. Il s'avère en effet que les organismes responsables des garanties et de la sécurité n'ont pas respecté leurs obligations de protection. Des retards importants dans l'élaboration des plans d'urgence externes et la communication avec les institutions publiques et les autorités responsables de la gestion des urgences ont été signalés, ainsi que l'absence d'information du public au sujet des risques d'accidents graves relatifs au code de conduite et l'absence d'évaluation objective de l'effet domino causé par un éventuel accident dans les installations industrielles à haut risque.

Pour ces raisons, nous considérons qu'il s'agit d'une nouvelle tentative d'ériger une installation à haut risque, tout en sachant qu'il n'existe absolument aucune mesure de protection et de sécurité.

Le Président. – Mesdames et Messieurs, nous avons prolongé de 15 minutes notre séance d'interventions d'une minute.

PRÉSIDENCE DE M. LIBOR ROUČEK

Vice-président

14. Coopération administrative dans le domaine fiscal - Assistance mutuelle en matière de recouvrement des créances relatives aux taxes, impôts, droits et autres mesures - Application facultative et temporaire de l'autoliquidation aux livraisons de certains biens et prestations de certains services présentant un risque de fraude (modification de la directive 2006/112/CE) - Encourager la bonne gouvernance dans le domaine fiscal (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle la discussion commune sur les quatre rapports traitant de la fiscalité, à savoir:

- le rapport de Magdalena Alvarez sur la coopération administrative dans le domaine fiscal (A7-0006/2010),
- le rapport de Theodor Dumitru Stolojan concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement des créances relatives aux taxes, impôts, droits et autres mesures (A7-0002/2010),
- le rapport de David Casa en ce qui concerne l'application facultative et temporaire de l'autoliquidation aux livraisons de certains biens et prestations de certains services présentant un risque de fraude (A7-0008/2010),
- le rapport de Leonardo Domenici sur la promotion de la bonne gouvernance dans le domaine fiscal (A7-0007/2010),

Je donne la parole à M^{me} Alvarez, la rapporteure, pour quatre minutes.

Magdalena Álvarez, rapporteur. – (ES) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'Union européenne est fondée sur une relation de solidarité entre ses États membres. La coopération administrative dans le domaine fiscal, qui est un élément clé du fonctionnement de l'Union, est un bon exemple de cette solidarité. C'est une question de loyauté entre les États membres et leurs administrations fiscales. De cette loyauté découle la confiance qui permet aux partenaires de se faire mutuellement confiance et d'en venir à se considérer comme des alliés qui ne permettront pas aux fraudeurs de trouver refuge sur leur territoire pour y poursuivre leurs activités frauduleuses.

La fraude fiscale pèse sur l'ensemble de l'économie. Elle a de lourdes conséquences sur les budgets nationaux, car elle réduit la capacité à engager des dépenses et à faire des investissements. En outre, elle porte atteinte au principe d'équité fiscale par rapport aux citoyens et aux entreprises qui respectent leurs obligations. Elle provoque des distorsions de concurrence qui affectent le fonctionnement du marché. Toutes ces implications sont particulièrement inquiétantes parce que les dernières estimations indiquent que la fraude fiscale dans l'Union européenne s'élève à 200 milliards d'euros par an. Si nous considérons que ce chiffre équivaut à deux fois le coût du plan de relance de l'économie proposé par la Commission, on peut aisément apprécier l'énormité de la somme impliquée.

Nous sommes donc confrontés un défi économique de la plus haute importance auquel nous devons apporter une solution décisive. La directive en vigueur actuellement a constitué un premier pas dans cette direction. Malheureusement, et malgré toutes les bonnes intentions consacrées par cette directive, sa mise en œuvre n'a pas donné les résultats escomptés.

Le moment est venu de nous doter de nouveaux instruments dans le domaine fiscal afin que son développement aille de pair avec celui de l'intégration et de la libéralisation du marché. Je suis donc favorable à la proposition présentée par le commissaire Kovács. Je le félicite pour son travail tout au long de son mandat et aujourd'hui, en particulier, pour cette nouvelle directive proposée.

Cette proposition nous dotera de moyens de plus en plus efficaces pour combattre la fraude fiscale et l'évasion fiscale en Europe. À cet égard, la proposition de directive de la Commission constitue un saut tant quantitatif que qualitatif. Quantitatif, parce qu'il établit de nouvelles obligations; et qualitatif parce qu'il étend et précise les obligations existantes. Le champ d'application est élargi, en ce sens que l'on passe de l'échange d'informations avec demande préalable à un échange automatique.

Le troisième élément nouveau est la levée du secret bancaire. Je considère qu'il s'agit de la mesure la plus notable de la proposition, car la pratique du secret bancaire est le principal obstacle auquel sont confrontées

les administrations fiscales. L'OCDE appelle depuis longtemps à la levée du secret bancaire et le G20 est désormais favorable à cette cause. La mise en œuvre de cette mesure représentera un outil très efficace qui permettra de mettre fin à l'existence inacceptable de paradis fiscaux au sein de l'UE.

Cet objectif est partagé par le rapport que nous avons devant nous aujourd'hui. Par ce rapport, nous voulons en effet renforcer les résultats des propositions de la Commission. L'idée consiste à améliorer l'efficacité et le champ d'application de la nouvelle directive.

Je n'ai pas l'intention de faire un commentaire exhaustif, et je vais me concentrer sur les principaux amendements. Premièrement, le champ d'application est élargi, la mise en œuvre de l'échange automatique d'informations est renforcée et, en ce qui concerne le secret bancaire, il est proposé d'étendre le critère d'applicabilité afin de l'ajuster au reste de la directive. Il y a également des amendements de compromis, à savoir ceux qui concernent l'échange automatique d'informations, la protection des données et la confidentialité, et l'échange d'informations avec les pays tiers.

Enfin, je voudrais remercier mes collègues de la commission pour leur travail et leur volonté de coopérer. Ils méritent d'être félicités pour leur attitude. Nous sommes parvenus à un excellent niveau de consensus et c'est un message clair que notre Assemblée envoie. Le Parlement est fermement engagé dans la lutte contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale et pour le renforcement des grands principes communautaires de loyauté, de transparence et de concurrence équitable.

Theodor Dumitru Stolojan, *rapporteur.* – (RO) La récente crise financière et économique a mis pleinement en lumière l'importance majeure, pour chaque État membre, d'avoir des finances publiques saines et viables. Les États membres qui possèdent un bon contrôle de leurs finances publiques et de leurs politiques budgétaires contracycliques ont été en mesure de fournir des incitants financiers pour aider leurs économies à sortir de la crise.

Dans ce contexte, en tant que rapporteur, je salue l'initiative la Commission européenne sur la proposition de directive du Conseil concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement des créances relatives aux taxes, impôts, droits et autres mesures. Non seulement cette directive contribuera à améliorer l'efficacité dans ce domaine, mais elle favorisera également un meilleur fonctionnement du marché unique. Je voudrais souligner que le projet de directive apporte des améliorations majeures à certains aspects importants concernant le recouvrement de créances: l'échange d'informations entre les autorités, des méthodes pour intenter une action et le retour d'information requis par la Commission européenne afin de contrôler une activité en croissance constante, comme le reflète le nombre de demandes d'assistance mutuelle entre États membres.

Des amendements ont été déposés. Je remercie tous mes collègues qui ont proposé ces amendements qui clarifient les modalités d'application de la directive.

David Casa, *rapporteur.* – (*MT*) Je pense que ce rapport illustrera clairement l'efficacité avec laquelle opèrent les institutions de l'Union européenne quand elles sont confrontées à un problème qui exige une attention urgente et précise.

Je pense que lorsque nous parlons de fraude intercommunautaire à l'opérateur défaillant, il faut prêter attention aux mesures qui doivent être prises dans ce régime temporaire visant à mettre fin aux agissements de ceux qui commettent des abus au préjudice des systèmes de TVA utilisés en Europe. Ce type de fraude, comme je l'ai déjà mentionné, est connu sous le nom de fraude intercommunautaire à l'opérateur défaillant. Sous sa forme la plus grave, elle est appelée «fraude carrousel», une activité criminelle exercée par des fraudeurs experts et professionnels.

Des études récentes montrent que ce type de fraude représente environ 24 % de tous les types de fraude à la TVA. Elle se produit lorsque le fournisseur fraudeur facture et perçoit la TVA de son client sur une vente intracommunautaire et «disparaît» ensuite sans s'acquitter de la TVA auprès du Trésor public.

Elle a donc été surnommée «fraude carrousel» parce que cette TVA continue à disparaître de chaque pays où ce type de commerce est pratiqué. La proposition de la Commission offre ainsi la possibilité d'éliminer ce risque qui apparaît quand des transactions intercommunautaires ont lieu. Nous devons garantir que nous n'augmentons pas la charge bureaucratique et que nous ne faisons pas supporter les conséquences aux commerçants honnêtes. Nous avons également pris soin de ne pas appliquer cette mesure temporaire à une large gamme de produits, mais uniquement à ceux qui peuvent être contrôlés et évalués.

Il faut également mentionner le système d'échange de quotas d'émissions, car il a été amendé par cette proposition de la Commission. Nous déclarons que, considérant la vulnérabilité du système d'échange de quotas d'émissions, un autre changement mis en œuvre prévoit que lorsqu'un État membre décide qu'il est prêt à adopter ce système, le mécanisme d'autoliquidation doit alors être rendu obligatoire pour tous les paiements concernant les émissions de gaz à effet de serre, parce qu'il est impératif qu'il y ait une coordination et une action immédiate entre tous les États membres.

À l'heure actuelle et jusqu'en 2012, 90 à 95 % environ de crédits sont octroyés par les gouvernements nationaux aux principaux pollueurs et 5 à 10 % des quotas sont mis aux enchères. À partir de 2013, la majorité des quotas seront mis aux enchères et, par conséquent, avant que le marché du carbone ne soit entièrement développé, nous devons veiller à ce qu'il soit protégé contre ceux qui essaient d'abuser du système.

Je pense que si l'on considère le consensus obtenu au sein de la commission des affaires économiques et monétaires, même avec les compromis que je suis parvenu à négocier - avec les socialistes, les libéraux et tous les groupes politiques - je pense que cela devrait ouvrir la voie à un système plus fiable. Ainsi, si mon rapport est approuvé, nous pourrons lutter sérieusement contre la fraude et nous serons par conséquent plus efficaces dans les dossiers liés à la TVA au sein de l'Union européenne.

Leonardo Domenici, rapporteur. – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, bien que le thème de la bonne gouvernance fiscale ait toujours revêtu une grande importance, il est encore devenu plus pertinent et significatif à la suite de la crise économique et financière majeure de ces deux dernières années. Les sommets européens et internationaux - comme le G20 - en ont discuté et continuent à en discuter, et ils sont préoccupés notamment par la lutte contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux.

Tout cela est important. C'est un signe d'engagement et de volonté et, ne nous leurrons pas, ce n'est pas uniquement un effet d'annonce sans suite. Il nous faut une politique active et efficace. Il y a encore de nombreux problèmes à régler. Il est encore réellement beaucoup trop facile d'acheter ou de monter une société écran dans le but d'éviter la fiscalité. Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'internet: des milliers de sites web y offrent des sociétés à vendre, même dans des pays de l'Union européenne. Il suffit souvent d'envoyer un e-mail avec une photocopie de passeport pour constituer une société. Nous devons mettre fin à cette pratique consistant à créer des entités fictives pour éluder l'impôt.

Le rapport que je vous présente est basé sur la communication de la Commission européenne du 28 avril 2009 sur la promotion de la bonne gouvernance dans le domaine fiscal. Il est axé sur la présentation de propositions fermes et invite la Commission européenne et le Conseil à s'engager avec fermeté à ce que ces propositions soient mises en œuvre. La lutte contre les paradis fiscaux, l'évasion fiscale et la fuite illicite des capitaux doit être considérée comme une priorité de l'Union européenne.

D'où le principe de la bonne gouvernance, basé sur la transparence, l'échange d'informations, la coopération transfrontalière et une concurrence fiscale loyale. Le fait est que nous devons améliorer la coopération et la collaboration fiscales dans l'Union européenne.

L'objectif général que nous devons nous fixer, c'est l'échange automatique d'informations à l'échelle mondiale et multilatérale, mais il est évident que nous devons commencer par l'Union européenne. Comme M^{me} Alvarez l'a déjà dit, nous devons abolir complètement le secret bancaire dans les pays de l'Union européenne et nous hâter de mettre fin à la dérogation temporaire qui autorise l'application d'une retenue à la source, qui est souvent éludée ou sous-évaluée, au lieu d'un échange d'informations.

Je ne vais pas m'étendre sur les propositions concrètes que contient le rapport. Mais je voudrais souligner que nous avons encore particulièrement besoin des choses suivantes: étendre le champ d'application de la directive de 2003 sur la fiscalité de l'épargne, lutter contre la fraude à la TVA, établir un registre public européen contenant les noms de toute personne ou de toute entreprise ayant créé une société ou ouvert un compte dans un paradis fiscal, et donner un nouvel élan aux projets d'harmonisation fiscale, en commençant par l'assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés (ACCIS).

L'Union européenne doit également envoyer un seul message au plan international et lutter pour l'amélioration des normes de l'OCDE afin de parvenir au partage automatique des informations, au lieu d'en rester au partage sur demande.

Monsieur Kovács, ayant entendu également les autres rapports, nous avons besoin d'un engagement décisif de la Commission et nous avons désormais également besoin que ces priorités soient soulignées par la

nouvelle Commission au moment de la passation du relais. En tant que Parlement européen, nous sommes habilités à appeler le Conseil et la Commission à rendre compte de leur travail.

Je remercie mes collègues, et surtout les rapporteurs fictifs, pour leur contribution à ce travail, dont j'espère qu'il sera adopté par le Parlement.

László Kovács, *membre de la Commission*. – (*EN*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, c'est un plaisir pour moi de discuter de fiscalité avec vous aujourd'hui, le dernier jour de mon mandat de commissaire chargé de la fiscalité et de l'union douanière.

Je voudrais tout d'abord remercier le Parlement européen, et surtout la commission des affaires économiques et monétaires, pour le soutien que la Commission et moi-même avons reçu pendant ces cinq dernières années pour la plupart, voire l'ensemble, des propositions en matière de fiscalité que nous avons présentées.

Les questions de politique fiscale dont vous discutez actuellement jouent un rôle essentiel dans l'achèvement de l'objectif de la Commission de mieux s'attaquer à la fraude et à l'évasion fiscales qui représentent une perte de 200 à 250 milliards d'euros par an au plan européen. Nous voulons également augmenter la transparence et la coopération.

J'adresse des remerciements spéciaux à M. Domenici, M^{me} Alvarez, M. Stolojan et M. Casa pour avoir traité ces initiatives en matière fiscale de façon constructive. Je suis très heureux que le message essentiel des rapports soit un message de soutien aux initiatives de la Commission. Je comprends que ces rapports encouragent les efforts accrus concernant, premièrement, la bonne gouvernance en matière de fiscalité, dans l'Union européenne et au-delà; deuxièmement, la coopération administrative dans le domaine fiscal; troisièmement, l'assistance mutuelle en matière de recouvrement des créances relatives aux taxes; et, quatrièmement, la lutte contre la fraude à la TVA, notamment la fraude carrousel.

S'agissant de la bonne gouvernance en matière fiscale, la politique de la Commission vise à promouvoir les principes de transparence, l'échange d'informations et une concurrence fiscale loyale à l'échelle mondiale. La Commission a adopté en avril 2009 sa communication promouvant ces principes afin de combattre la fraude et l'évasion fiscales transfrontalières, au sein de l'UE et au-delà, et d'établir des conditions de concurrence équitables.

La Commission a déposé plusieurs propositions visant à améliorer la bonne gouvernance au sein de l'UE. Le débat est en cours sur ces propositions, mais j'espère qu'elles seront adoptées prochainement et que nos arguments visant à faire adopter des mesures similaires par d'autres juridictions en seront renforcés.

La Commission est fermement convaincue que l'approfondissement des relations économiques entre l'UE et ses juridictions partenaires devrait toujours s'accompagner d'engagements à l'égard des principes de bonne gouvernance. Dans la ligne des conclusions du Conseil de 2008, l'objectif consiste à introduire dans les accords pertinents avec les pays tiers une disposition sur la base de laquelle les partenaires de l'UE reconnaîtraient les principes de bonne gouvernance dans le domaine fiscal et s'engageraient à les mettre en œuvre.

Une attention spéciale doit être accordée aux pays en développement. Les services de la Commission préparent actuellement une communication qui sera consacrée à la bonne gouvernance en matière fiscale dans le contexte spécifique de la coopération au développement. Cette communication expliquera quel rôle la bonne gouvernance en matière fiscale peut jouer dans l'amélioration de la mobilisation des ressources dans les pays en développement, notamment en renforçant les capacités.

Je me félicite de votre soutien à la pleine association de la Commission à l'exercice d'évaluation par les pairs organisé par le Forum mondial de l'OCDE, notamment en ce qui concerne l'identification des juridictions non coopérantes, le développement d'un processus d'évaluation de la conformité et la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'adhésion aux normes. La Commission européenne doit rester être un acteur actif veillant à ce que tous les partenaires aient un comportement à la hauteur de leurs engagements.

S'agissant du nombre - qui s'élève à 12 - des accords d'échange d'informations fiscales à conclure par pays pour obtenir le statut de juridiction coopérante, la Commission convient de la nécessité de le réviser et de prendre en compte des aspects qualitatifs tels que, premièrement, les juridictions avec lesquelles les accords ont été signés. Pour être parfaitement clair, un paradis fiscal qui a souscrit 12 accords avec d'autres paradis fiscaux ne passerait certainement pas la barre. Deuxièmement, la volonté d'une juridiction de continuer à signer des accords même après avoir atteint son seuil et, troisièmement, l'efficacité de la mise en œuvre.

S'agissant de votre demande d'examiner un série d'options de sanctions et d'incitations visant à promouvoir la bonne gouvernance en matière fiscale, la Commission examine déjà une série d'incitations visant à promouvoir la bonne gouvernance à l'échelle de l'UE, par exemple l'utilisation accrue de l'aide au développement afin d'encourager certains pays tiers à renoncer à pratiquer une concurrence fiscale déloyale. Les travaux sur des sanctions possibles sont moins avancés et, bien sûr, toute action de l'UE doit prendre en compte les politiques fiscales de chaque État membre.

Il y a cependant deux domaines spécifiques où je ne suis pas entièrement d'accord avec vous. L'un concerne le registre public et la divulgation d'informations concernant les investisseurs dans des paradis fiscaux. Je pense qu'il faut trouver un équilibre entre le respect de la vie privée et la nécessité pour les juridictions de faire appliquer leur législation fiscale.

S'il ne doit y avoir aucune restriction aux échanges sur la base du secret bancaire ou d'autres exigences visant à défendre les intérêts fiscaux nationaux, le respect des droits des contribuables et la stricte confidentialité des informations échangées doivent s'appliquer. Ces limites doivent être respectées et un registre public ne serait peut-être pas la meilleure solution.

L'autre préoccupation concerne les prix de cession interne. Vous proposez de passer à la méthode des bénéfices comparables afin de mieux identifier les prix de transaction inexacts et les mécanismes de fraude fiscale les plus usités. À mon avis, s'il est vrai qu'une comparaison des bénéfices d'un secteur de l'économie peut être un indicateur que quelque chose ne va pas, ce seul indicateur ne suffit pas pour identifier de manière concluante un prix de transfert inapproprié. Une comparaison des bénéfices ne pourrait constituer un facteur valide que dans une évaluation des risques beaucoup plus large des prix facturés lors des transactions entre filiales d'une société multinationale.

La méthode des bénéfices comparables n'est acceptable que si elle conduit au même résultat que les méthodes transactionnelles. Passer directement à la méthode des bénéfices comparables - comme l'amendement semble le suggérer - ne nous donnerait pas nécessairement la «bonne» réponse, à savoir le prix de transfert de pleine concurrence.

La nouvelle directive proposée sur la coopération administrative dans le domaine de la fiscalité vise à renforcer et à rationaliser tous les mécanismes d'échange d'informations et autres formes de coopération entre les États membres afin de mieux prévenir la fraude fiscale et l'évasion fiscale. En particulier, la directive propose, à des fins de coopération administrative, de lever le secret bancaire dans les relations entre les États membres. J'apprécie vivement l'attitude constructive et le soutien à l'égard de cette proposition exprimés dans le rapport de M^{me} Alvarez.

Je suis conscient que le point le plus controversé de la discussion au sein des commissions a porté sur les amendements sur l'échange automatique d'informations visant à rendre optionnelle l'utilisation de l'échange automatique, sur la base d'une décision à prendre par les États membres.

Permettez-moi de rappeler que l'objectif de cette proposition est d'encourager dans toute l'UE tous les types d'échange d'informations et autres formes de coopération administrative et surtout l'échange automatique, qui est un pilier majeur de la prévention de la fraude fiscale et de l'évasion fiscale.

Promouvoir l'échange d'informations à la demande, en tant que norme de l'OCDE, est certainement une approche acceptable avec les pays tiers mais, dans un marché intérieur pleinement intégré comme le marché unique de l'UE, les États membres doivent être plus ambitieux et aller plus loin. Ils doivent être capables d'utiliser les meilleurs instruments à leur disposition pour atteindre leurs objectifs politiques de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

Je remarque que le projet de rapport sur la bonne gouvernance fiscale met en lumière la nécessité de faire de l'échange automatique d'informations la règle générale et un moyen de mettre fin à l'utilisation de personnes morales fictives pour éviter la fiscalité. Je remarque également que le rapport salue cette proposition de nouvelle directive de coopération administrative, car son champ d'application s'étend également à tous les types de taxes et qu'elle abolit le secret bancaire. Je vous invite donc à ne pas voter en faveur du nouvel amendement déposé par le groupe PPE, qui vise à éliminer du rapport toute référence à l'échange automatique d'informations.

En ce qui concerne les amendements visant à introduire davantage de règles précises sur la protection des données personnelles, je voudrais souligner que de toute manière, les États membres sont tenus de respecter la législation communautaire existante dans ce domaine et que, par conséquent, ces règles devront être

respectées sans amendements supplémentaires au présent projet de directive. Toutefois, par souci de clarté, je pourrais envisager un considérant général faisant référence aux règles communautaires existantes.

En ce qui concerne les amendements sur le système d'évaluation et d'exigences, je pense que les règles prévues dans la proposition et renforcées dans le texte du compromis de la Présidence devraient fournir un cadre adéquat reflétant l'esprit des amendements proposés.

La Commission peut accepter en principe certains amendements, tels que ceux introduisant la possibilité que la Commission adopte des actes délégués concernant des améliorations techniques aux catégories de revenus et de capitaux qui font l'objet de l'échange automatique d'informations, tandis que les catégories concernées devraient être définies dans la directive elle-même et non par la comitologie. Cette procédure va également dans le sens des discussions en cours au Conseil.

La Commission peut également accepter en principe les amendements sur le secret bancaire, qui consistent à ne pas faire de distinction entre les contribuables sur la base de leur domicile fiscal. En outre, la Commission accepte également en principe les amendements sur la présence et la participation de fonctionnaires dans les enquêtes administratives.

La Commission défendra l'esprit de ces amendements dans le cadre des délibérations du Conseil, sans amender formellement sa proposition, puisque ces dispositions semblent déjà être reflétées dans le texte de compromis.

J'en viens maintenant à la proposition de la Commission concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement des impôts. Le champ d'application des dispositions nationales de recouvrement des impôts est limité au territoire national, et les fraudeurs en profitent pour organiser des faillites dans les États membres où ils ont des dettes. En conséquence, les États membres demandent de plus en plus l'assistance des autres États membres pour recouvrer les impôts, mais les dispositions existantes n'ont permis de recouvrer que 5 % des dettes.

La proposition de la Commission vise à introduire un système d'assistance amélioré, avec des règles plus faciles à appliquer et des conditions plus souples pour la demande d'assistance. Comme vous le savez, l'ECOFIN est parvenu à un accord le 19 janvier 2010 concernant une approche générale du projet de directive. J'apprécie énormément le soutien apporté à cette proposition dans le rapport de M. Stolojan.

La Commission peut accepter, en principe, l'amendement visant à soumettre à un accord entre les États membres concernés l'exercice des pouvoirs d'inspection dans l'État membre requis par des fonctionnaires de l'État membre requérant. Ce principe est également reflété dans le texte de compromis du Conseil. En revanche, la Commission ne peut accepter les autres amendements, comme l'introduction d'un système d'échange automatique d'informations dans le domaine du recouvrement, parce qu'un tel système conduirait à un fardeau administratif disproportionné, vu qu'il couvrirait aussi des situations de recouvrement non problématiques. La Commission examinera néanmoins, en coopération avec les États membres, les possibilités d'améliorer encore l'assistance en matière de recouvrement des impôts, et traitera les problèmes éventuels.

Permettez-moi de conclure en disant quelques mots sur la proposition de la Commission relative à une application temporaire et optionnelle du mécanisme de l'autoliquidation. Pour réagir rapidement face aux nouveaux et inquiétants modèles de fraude rapportés par plusieurs États membres, l'objectif de cette proposition est de donner aux États membres concernés la possibilité, dans le cadre d'un régime temporaire et optionnel, d'appliquer à un nombre limité de secteurs hautement sensibles à la fraude le mécanisme dit de l'autoliquidation, selon lequel c'est le client qui doit appliquer la TVA. En vertu de la directive proposée, les États membres pourraient choisir au maximum deux catégories de marchandises particulièrement sensibles à la fraude, tels que les téléphones portables, et une catégorie de services tels que les quotas d'émissions de gaz à effet de serre, sur lesquels des circuits importants de fraude ont été détectés au cours de l'été dernier, sur une liste de cinq catégories.

Ils devront évaluer l'efficacité de cette mesure, ainsi que son impact sur le transfert possible de la fraude vers d'autres États membres, à d'autres types de fournitures et d'autres modèles de fraude.

Je suis heureux que le Conseil ait traité cette proposition si promptement et qu'il soit parvenu à un accord à ce sujet lors du Conseil ECOFIN du 2 décembre. Il est évidemment regrettable qu'un accord n'ait pu être obtenu que sur une partie de la proposition - sur les quotas d'émissions gaz à effet de serre - mais je suis pleinement conscient du fait que cette partie est celle où une réaction était la plus urgente.

La Commission continuera de contribuer aux négociations du Conseil sur les parties restantes de la proposition de manière aussi constructive que possible.

Enfin, je voudrais remercier une fois encore le Parlement européen pour sa réaction rapide et son franc soutien. Même si la Commission n'est pas en mesure d'accepter formellement tous les amendements proposés, ils nous fourniront une contribution utile à apporter aux prochains débats au Conseil. Ce qui est en jeu, en fait, c'est notre capacité à réagir rapidement à un mécanisme de fraude massif, mais aussi la crédibilité du système communautaire d'échange de quotas d'émission.

Le Président. – Merci, Monsieur le Commissaire. Comme vous l'avez rappelé, c'était votre dernière intervention dans notre Assemblée. Permettez-moi de vous remercier également pour l'excellente coopération que nous avons eue avec vous pendant votre mandat.

Astrid Lulling, au nom du groupe PPE. – Monsieur le Président, le hasard fait souvent bien les choses. À l'heure où nous débattons de la protection de la sphère privée et individuelle, où ces débats connaissent de nouveaux prolongements, les membres de cette Assemblée tiennent là une belle occasion d'affirmer des principes forts. Qu'il s'agisse de l'introduction de scanners corporels dans les aéroports ou de l'accord SWIFT avec les États-Unis, les défenseurs acharnés des libertés individuelles n'hésiteront pas, cette semaine, à faire entendre leur voix, quitte à créer de nombreuses tensions diplomatiques.

Je regrette toutefois que leur combat pour les libertés citoyennes soit variable et inconsistant. Lorsqu'il s'agit de la protection des données bancaires et financières, le bien devient subitement le mal. Ce qui, dans d'autres domaines, mérite d'être protégé, demande à être bafoué au nom d'un nouvel impératif: la coloscopie généralement obligatoire en matière fiscale. L'échange automatique tous azimuts, qui est à la base des rapports Alvarez et Domenici, c'est le scanner qui déshabille en toutes circonstances, c'est l'accord SWIFT sans retour et à une bien grande échelle. Mais ce Parlement n'est pas à une contradiction près. Il peut se prononcer pour l'échange automatique de toutes les données imaginables entre administrations fiscales en Europe et, au même moment, rejeter l'accord SWIFT avec les États-Unis, au nom des libertés individuelles.

Cette incongruité, cette incohérence serait-elle compréhensible, voire parfois justifiable au nom de l'efficacité? Non. La règle d'or, votre règle d'or, à savoir l'échange automatique de toutes les données fiscales, bancaires et financières, de tous les non-résidents conduira immanquablement à un flot de données ingérable. Le précédent en matière de fiscalité de l'épargne devrait pourtant vous alerter. Eh bien non! Il faut là aussi que vous continuiez à faire fausse route en prônant un système qui ne fonctionne pas. Il n'est de pire sourd que celui qui ne veut entendre.

À ceux de mes amis qui semblent s'inquiéter des dérives bureaucratiques que pourrait impliquer la mise en œuvre de cet échafaudage, je voudrais dire que la seule solution est de s'y opposer plutôt que de l'introduire et de s'étonner ensuite de ses conséquences funestes.

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'adresser un dernier mot au commissaire Kovács, qui mène ce soir son dernier combat. Je lui souhaite une bonne retraite. Cher Commissaire, vous vous serez souvent trompé de combat dans votre carrière mais, bonne âme que je suis, je ne vous en veux pas trop finalement. Bonne retraite, Monsieur le Commissaire.

(L'oratrice accepte de répondre à une question «carton bleu» (article 149, paragraphe 8, du règlement)).

Miguel Portas (GUE/NGL). – (*PT*) Madame Lulling, je voudrais seulement vous poser une question. Dans votre intervention, quel est le rapport entre l'échange automatique d'informations fiscales et la fin du secret bancaire? Il s'agit clairement de questions distinctes! Dans la majorité des pays européens, il n'y a pas de secret bancaire. Des mécanismes automatiques sont en place pour faire circuler les informations entre les autorités fiscales, et la richesse de chacun n'est pas publiée sur l'internet. N'y a-t-il pas moyen de séparer les deux questions?

Astrid Lulling, au nom du groupe PPE. – Monsieur le Président, mon collègue n'a malheureusement rien compris, mais comme je n'ai pas de temps de parole, je vais lui expliquer en privé. J'espère qu'il comprendra avant le vote.

Liem Hoang Ngoc, au nom du groupe S&D. – Monsieur le Président, chers collègues, en cette période de crise, les finances publiques ont été mises lourdement à contribution pour sauver le système financier, dans un premier temps, et pour amortir le choc social et économique, dans un deuxième temps.

Dans ce contexte, on parle beaucoup de déficit public, on s'attaque aux dépenses des États membres, mais on laisse passer au second plan la baisse des recettes fiscales. On oublie que, dans l'Union européenne, ce sont annuellement 200 milliards d'euros qui échappent à l'impôt, autant de moyens qui auraient pu être

utilisés pour d'indispensables politiques de relance, autant de moyens qui permettraient d'affronter avec sérénité ce que certains appellent, entre guillemets, le choc démographique.

Voilà pourquoi les textes que nous discutons aujourd'hui sont si importants. La mise en place d'outils communs, la transparence absolue entre les États membres en matière de récupération des créances, sont autant de pas à accomplir pour qu'aucun citoyen, pour qu'aucune entreprise n'échappe à son devoir fiscal, et pour que chacun participe à l'effort collectif.

Il faut donner aux administrations fiscales de chaque pays de l'Union les moyens de mener leurs missions à bien. Il faut également souligner à quel point une politique fiscale saine est cruciale.

Tout le monde se préoccupe aujourd'hui de la Grèce. Nous voyons aujourd'hui à quelles extrémités conduit l'absence d'un appareil fiscal efficace. Ce n'est pas seulement la crise qui met le gouvernement Karamanlis à mal, c'est surtout le manque de courage politique de son prédécesseur qui n'a pas su réformer l'administration fiscale grecque pour créer un outil efficace de recouvrement fiscal.

Nous espérons, à cet égard, que l'Union usera de tous les moyens à sa disposition pour affirmer sa solidarité vis-à-vis de la Grèce. J'espère que le vote auquel nous procéderons mercredi confirmera le vote en commission et qu'il débouchera sur des textes encourageants en matière de recouvrement fiscal.

Sharon Bowles, *au nom du groupe ALDE*. – (EN) Monsieur le Président, je suis heureuse que nous débattions de ces rapports avant la fin du mandat du commissaire, même s'il est tout juste temps. La commission a travaillé dur pour garantir qu'il en soit ainsi. Monsieur le Commissaire, nous avons eu sur de nombreux points - presque tous, en fait - un dialogue marqué par notre soutien mutuel, même si, bien sûr, nous ne sommes pas tombés d'accord sur tout. Par exemple, nous sommes tombés d'accord sur la TVA pour les fournitures intercommunautaires, mais nous divergeons sur la responsabilité solidaire et conjointe dans le cadre des transactions transfrontalières et, dans un bon nombre de cas, nous avons tous deux été déçus par la lenteur ou manque de soutien des États membres. L'ACCIS est l'une de ces propositions.

Mais face à ces déceptions, vous avez proposé des contrôles traditionnels plus intensifs basés sur la coopération, l'échange d'informations et l'accès aux données. À titre personnel et en tant que présidente de la commission des affaires économiques et monétaires, je saisis cette occasion de vous remercier pour votre travail et votre enthousiasme pendant votre mandat. Comme l'ont dit certains de mes collègues, en cette période de stress budgétaire, permettre aux États membres de collecter entièrement leur dû en termes d'impôts est encore plus important. À l'avenir, le Conseil doit se montrer plus progressiste à l'égard de cette force motrice. Ceux qui manigancent sciemment en vue d'éluder et d'éviter l'impôt nuisent à la société et ne doivent pas s'attendre à de l'indulgence s'ils sont repérés; nous devons posséder les outils pour les démasquer.

Pour en venir spécifiquement à la coopération administrative, je pense que l'échange automatique d'informations est bénéfique. Il va dans le sens de la directive sur la fiscalité de l'épargne, dont j'espère qu'elle sera prochainement adoptée au Conseil. Mais votre activisme en cette matière a déjà abouti à des développements positifs, dans l'UE et au-delà. Je vous félicite également pour la directive sur l'assistance mutuelle en matière de recouvrement de créances, mais je considère qu'un seuil plus bas de mise en œuvre serait plus approprié. Enfin, je vous prie, ainsi que mes collègues, de m'excuser de ne pas rester pour la suite du débat mais, comme toujours dans cette Assemblée, des réunions différentes sont fixées en même temps.

Philippe Lamberts, au nom du groupe Verts/ALE. – Monsieur le Président, chers collègues, depuis quelques semaines, il est de bon ton de s'alarmer des déficits budgétaires de certains États membres. On peut certes critiquer certaines dépenses publiques – et nous ne nous priverons pas de le faire -, on peut penser aux milliards d'euros de subsides aux énergies fossiles, mais n'oublions pas, comme l'a dit notre collègue socialiste, que l'aggravation des déficits publics provient d'abord et avant tout de la crise financière et économique.

Je pense que les gouvernements n'ont pas de leçon de bonne gestion à recevoir de ceux qui, par leur préférence pour les opérations risquées – financées, figurez-vous, par l'endettement -, ont été à l'origine de la crise.

Ceci étant, nous sommes d'accord pour dire que les déficits publics sont insoutenables à leur niveau actuel parce qu'ils affaiblissent les possibilités pour l'Europe de se placer à la pointe d'un *Green New Deal* mondial dont elle a bien besoin. Il faut donc s'y attaquer, non seulement sur le volet «dépenses», mais aussi sur le volet «recettes», et c'est dans cet esprit-là que nous lisons les rapports déposés aujourd'hui, en particulier celui de M^{me} Alvarez et celui de M. Domenici.

En faisant de l'échange automatique d'informations entre les autorités fiscales la norme, ils donnent aux États membres les moyens de s'attaquer de manière sérieuse à la fraude fiscale qui, je le rappelle, est évaluée chaque année entre 200 et 250 milliards d'euros, soit deux points de PIB. Avant même de parler d'une restructuration de la fiscalité européenne, faisons en sorte que l'impôt dû soit perçu.

Par ailleurs, le projet appuie l'établissement d'une assiette fiscale commune pour l'impôt des sociétés qui apportera une plus grande clarté à la fois aux contribuables et aux États membres. En cela, elle constitue un pas en avant mais elle devrait paver la route non pas à plus de concurrence mais bien à plus de collaboration. Il est temps, en effet, de mettre un terme au dumping fiscal, à une course à l'abîme qui mine les recettes fiscales des États membres au détriment de qui? Des citoyens contribuables et des PME qui, elles, ne disposent pas des moyens des grandes entreprises transnationales pour jouer les États membres les uns contre les autres.

L'assiette fiscale consolidée est donc, selon nous, le prérequis pour mettre en place, comme nous le faisons pour la TVA, une harmonisation progressive des taux d'impôt des sociétés, en commençant par la fixation de seuils minimaux.

Enfin, établir la fiscalité des États membres sur une base durable exigera des changements bien plus profonds: poursuivre la réduction des charges sur les revenus du travail et la compenser par l'établissement d'une fiscalité progressive sur l'énergie – sur les ressources non renouvelables - et d'une fiscalité sur les transactions et les plus-values financières. Mais, comme le disait ma grand-mère, ceci est une autre histoire.

En attendant, les Verts adressent à M^{me} Alvarez et à M. Domenici leurs félicitations pour leur excellent travail, qui ne se limite pas à répéter les positions passées du Parlement européen, mais les rend plus ambitieuses et plus opérationnelles.

Je terminerai en disant également un mot d'adieu à M. Kovács. Je n'étais pas là quand vous êtes arrivé. Mes collègues m'ont dit que vous leur avez fait, par votre action, une bien meilleure impression que celle que vous nous aviez faite à l'époque de votre nomination. Vous nous avez donc agréablement surpris. Bon vent à vous.

Ashley Fox, *au nom du groupe* ECR. – (EN) Monsieur le Président, je voudrais remercier les rapporteurs et les rapporteurs fictifs d'avoir travaillé aussi activement à l'élaboration de ces rapports.

La fiscalité, en particulier toute forme d'harmonisation, est toujours une question sensible. Nous devons trouver un équilibre entre la nécessité d'établir un marché unique efficace et la nécessité de protéger la compétence des États membres en matière de fiscalité. Si je puis me permettre d'adresser un conseil à M. Lamberts, le meilleur moyen de réduire au minimum l'évasion fiscale consiste à simplifier la fiscalité et à diminuer les taux d'imposition. La concurrence fiscale est une fort bonne chose. Elle protège les contribuables de la rapacité des gouvernements.

Les États membres doivent être libres de signer des accords bilatéraux avec des pays tiers. Le Royaume-Uni et les États-Unis partagent d'emblée des informations du fait de leur historique de coopération dans la lutte contre le terrorisme. Si ces informations devaient être partagées dans toute l'UE, de nombreux pays tiers refuseraient de signer de tels accords à l'avenir. La coopération cesserait et la sécurité nationale serait menacée.

J'invite instamment mes collègues à considérer ces rapports d'un point de vue pratique. Nous devons veiller à ne pas nous laisser entraîner dans une harmonisation inutile qui mettrait en danger la sécurité nationale.

Nikolaos Chountis, au nom du groupe GUE/NGL. – (EL) Monsieur le Président, les rapports en question reflètent sans aucun doute un effort positif consenti en faveur de la création d'un cadre législatif pour une coopération administrative à l'échelle de l'Union européenne dans le domaine de la fiscalité directe et indirecte autre que la TVA et les accises.

Toutefois, je dois dire que ces rapports, ces propositions de directives et ainsi de suite, concernent le problème de l'évasion fiscale et de la fraude fiscale.

Or, la crise a fait ressortir deux aspects de l'évasion fiscale. Le premier concerne la concurrence fiscale au sein de l'Europe; la dernière chose qu'une telle concurrence favorise, c'est bien la solidarité et la cohésion économique et sociale entre les États membres. Nous devons faire face à ce problème et le résoudre.

Le deuxième concerne les sociétés offshore. Comme chacun sait, ces sociétés sont les véhicules de l'évasion fiscale et du blanchiment de capitaux. L'intention du gouvernement grec, par exemple, de simplement imposer une taxe de 10 % sur de telles transactions est scandaleuse.

Ceci étant, et comme de nombreux collègues l'ont souligné, en ces temps de crise économique où tous les États membres connaissent des problèmes financiers, sans parler du fait que la manière dont la Banque centrale européenne et le pacte de stabilité agissent est inadéquate et ne fait qu'exacerber le problème plutôt que de le résoudre, nous avons besoin de solutions communes à nos problèmes communs, l'un de ceux-ci étant l'évasion fiscale.

Nous devons éliminer l'évasion fiscale et la fraude fiscale, afin que les gouvernements aient des recettes en cette période où il y a un besoin urgent de politiques de redistribution et de développement.

Godfrey Bloom, *au nom du groupe EFD.* – (EN) Monsieur le Président, la fiscalité est un concept qui n'a pas vraiment beaucoup changé depuis 3 000 ans, n'est-ce pas? Les riches et les puissants volent l'argent des gens simples pour se faire une vie plus confortable.

S'il y a eu un changement au cours des temps modernes, c'est que maintenant la fiscalité se fait «au bénéfice du contribuable»: en quelque sorte, nous sommes taxés *pro bono*.

Afin de perpétuer ce mythe, nous fabriquons régulièrement des paniques pour faire peur aux gens et les rendre dociles. La dernière en date de ces frayeurs, c'est, naturellement, que si nous ne crachons pas au bassinet des taxes vertes, nous allons tous mourir ébouillantés - une réminiscence des religions médiévales, n'est-ce pas, qui jouaient le même rôle: payez ou brûlez en enfer.

L'harmonisation fiscale est un concept rêvé par la classe politique moderne pour veiller à ce qu'aucun gouvernement ne vole trop peu à ses citoyens: une sorte de cartel de voleurs, si vous voulez.

Puis-je suggérer, si vous voulez réellement une harmonisation fiscale, que la Commission et sa bureaucratie paient les mêmes impôts que l'électorat, qu'elles supportent la même charge fiscale que le reste de nous tous, avant que les électeurs ne prennent d'assaut ce bâtiment et qu'ils ne nous pendent aux poutres, car ils ont de bonnes raisons de le faire.

Hans-Peter Martin (NI). – (*DE*) Monsieur le Président, nous devons révolutionner la démocratie. En tant que jeune auteur et journaliste, je payais généralement 62 % d'impôts avec conviction, parce que j'étais convaincu, et j'avais l'impression, que nous étions gouvernés convenablement. Mais depuis que je suis devenu député au Parlement européen, je vois ce que deviennent réellement ces impôts - qui se chiffraient à l'époque en millions de schillings par an. Ce qui me pose un problème dans ce débat sur la promotion de la bonne gouvernance dans le domaine fiscal, c'est le fait que nous n'examinons pas nos dépenses, mais que nous parlons simplement des ces méchants fraudeurs fiscaux.

À l'époque, quand le taux d'imposition était de 62 %, mon conseiller fiscal était Christoph Matznetter, qui devint plus tard secrétaire d'État aux finances d'Autriche. Il me disait: «Vous venez du Vorarlberg, traversez donc la frontière et allez au Liechtenstein ou en Suisse!» Je ne l'ai pas fait, mais d'autres l'ont fait. Toutefois, si, à la lumière de ces expériences, vous abordez ces questions avec l'esprit sobre et rationnel de quelqu'un qui n'a jamais été fonctionnaire, qui n'a jamais été à la charge du système de sécurité sociale, qui n'a jamais eu d'activité dans le domaine public, comme c'est le cas de la majorité des députés de ce Parlement, alors vous devez vous demander comment diable puis-je sauver mon argent durement gagné de ce gaspillage?

En conséquence, je suggère ce qui suit: commençons là où nous pouvons prouver qu'une administration sensée utilisera l'argent judicieusement, c'est-à-dire: commençons par nous-mêmes. Pourquoi avons-nous besoin de 200 nouveaux emplois? Pourquoi avons-nous besoin de financer des stages de ski cette semaine? À quoi tout cela sert-il? Si vous voulez réellement prendre au sérieux la lutte contre les paradis fiscaux, le recouvrement des créances relatives aux taxes et l'intérêt de nos concitoyens pour le projet européen, alors nous devons commencer par nous-mêmes et montrer aux Européens que les institutions que nous représentons dépensent l'argent des contribuables de manière responsable. Sinon, nous allons continuer à perdre des recettes fiscales, sans que nous puissions réellement en vouloir à ces gens.

Enikő Győri (PPE). – (HU) Mesdames et Messieurs, un PIB en chute de 4 %, 21 millions de citoyens de l'UE au chômage, des procédures de déficit contre 20 États membres, des États endettés à 80 %. Avec une Union européenne dans un tel état, je pose la question: pouvons-nous nous offrir le luxe de laisser s'échapper des milliards de recettes fiscales? Il est intolérable que, pendant que nous consacrons des sommes énormes à la relance économique et au maintien de l'emploi, il n'y ait aucun progrès à l'échelle de l'UE en matière de solutions pour, par exemple, augmenter le niveau lamentable de 5 % de recouvrement des dettes fiscales transfrontalières. Ou devrions-nous étendre l'échange automatique d'informations uniformément à tous les

revenus, ce qui éliminerait la nécessité, pour les gouvernements, d'obtenir au moyen de supports de données volés des informations sur les revenus non taxés de leurs citoyens investis ici et là?

À l'heure actuelle, le taux de fraude fiscale dans l'UE représente deux fois et demie le budget total de l'UE. Je crois fermement que les autorités fiscales des États membres doivent coopérer afin de détecter la fraude fiscale. Personne ne devrait pouvoir se dissimuler derrière le secret bancaire. Abolissons les quasi-paradis fiscaux situés à l'intérieur de l'Union européenne, même si, chers collègues, cela froisse les États membres concernés. L'intérêt de l'Europe dans son ensemble doit avoir la préséance sur les points de vue partiaux. Les citoyens honnêtes qui paient leurs impôts attendent de notre part rien moins que des règles qui soient contraignantes pour tout le monde, sans échappatoire.

Le rapport Domenici nous montre comment éliminer ces échappatoires. Ce qui nous occupe aujourd'hui n'est pas l'harmonisation fiscale, mais la façon de recouvrer les impôts levés conformément aux règles propres à chaque État membre, avec l'aide des autres, si nécessaire. Tous les autres éléments du paquet fiscal que nous avons devant nous servent ce même objectif. Au nom du PPE, j'ai ajouté au rapport Domenici plusieurs suggestions qui ont été approuvées par les autres groupes politiques également. Tout d'abord, j'ai suggéré de mettre sur pied un système d'incitants qui garantirait que l'État membre agissant au nom de celui qui cherche à recouvrer des dettes fiscales transfrontalières recevrait une part des sommes recouvrées. Nous pourrions ainsi donner un coup de pouce à la coopération bloquée entre ministères des finances. Deuxièmement, en utilisant un système de bénéfices comparables, nous pourrions prendre des mesures efficaces, surtout contre les sociétés multinationales qui manipulent les prix de transfert afin d'éluder les impôts. Je sais que le commissaire Kovács a des doutes à ce sujet, mais je pense que l'on pourrait entamer des travaux dans cette direction.

Enfin je suis content que la Commission soutienne la nécessité de renforcer les exigences en matière d'échange d'informations fiscales, comme prévu dans l'accord type de l'OCDE applicable à 12 États. Je pense qu'en continuant dans ces directions, nous pouvons aller dans le sens d'une politique fiscale plus honnête.

Olle Ludvigsson (S&D). – (*SV*) Monsieur le Président, ce soir, nous débattons de plusieurs mesures visant à lutter contre la fraude fiscale et les divers types d'évasion fiscale. Ce sont des sujets qui revêtent une grande importance. Ce serait une très bonne chose pour nous, l'UE, si nous pouvions renforcer nos instruments et notre coopération en matière de lutte contre l'évasion fiscale de la manière proposée.

La crise économique et financière a rendu plus aiguë la nécessité de rendre nos systèmes fiscaux aussi efficaces, fiables et équitables que possible. Je suis favorable à la proposition d'étendre l'application du mécanisme d'autoliquidation, ce qui représentera, entre autres, une avancée cruciale dans le développement de nos travaux sur le changement climatique. Quand les ventes aux enchères de droits d'émissions commenceront en 2013, il nous faudra un système crédible de transactions qui ne soit pas corrompu par la fraude à la TVA et par d'autres problèmes de ce genre. Le mécanisme d'autoliquidation est probablement un excellent moyen de prévenir une telle fraude à la TVA. Il garantira à la fois la crédibilité et l'efficacité du système.

Les travaux sur le rapport consacré au mécanisme d'autoliquidation ont été très constructifs. Je suis heureux de constater que la Commission, le Conseil et mes collègues concernés étaient déterminés à trouver rapidement une bonne solution. Un élément central du rapport est la création d'un système global d'évaluation - un système basé sur des critères uniformes. Il est très important que nous contrôlions attentivement à quel point ce mécanisme d'autoliquidation fonctionne bien en pratique dans le secteur concerné. Les mesures de lutte contre l'évasion fiscale qui sont proposées représentent une avancée importante dans le même sens, mais devraient être considérées comme une partie modeste d'un processus plus extensif et à plus long terme.

Il reste beaucoup à faire dans ce domaine. Il faut renforcer la coopération communautaire et l'UE doit montrer la voie en matière de conclusion d'accords internationaux efficaces pour combattre l'évasion fiscale.

Sylvie Goulard (ALDE). - Monsieur le Président, ce paquet d'apparence assez technique touche en réalité à des questions très politiques. En premier lieu, la coopération administrative entre États en matière fiscale est une question clé du marché intérieur. Je crois qu'il est important de le souligner, parce que la libre circulation des personnes et des capitaux constitue l'un des acquis précieux de l'Union européenne auxquels nous sommes très attachés. Mais elle ne doit pas se traduire par une injustice au regard de l'impôt, certains citoyens mobiles et bien conseillés échappant à leurs obligations fiscales, les plus sédentaires y restant soumis.

Elle ne doit pas être non plus un encouragement à la concurrence entre États, entendu comme un encouragement à la fraude ou à l'évasion, d'où notre position en faveur d'une assiette fiscale consolidée de l'impôt sur les sociétés et de l'échange automatique de données entre États membres, qui a déjà été abordé.

Si M^{me} Lulling nous avait fait l'honneur d'être encore avec nous, j'aurais pu lui faire remarquer qu'effectivement, il est question des libertés publiques quand il s'agit d'échanger des données sensibles, mais qu'il existe, à mes yeux, une différence importante entre les données que nous pouvons échanger entre États membres de l'Union européenne - c'est-à-dire dans le cadre du marché intérieur, au service du marché intérieur - et les données que nous échangeons avec des pays, même des pays amis comme les États-Unis.

Deuxième question très politique, notamment après la crise: la lutte contre les paradis fiscaux, mais aussi contre les zones grises - ou les pratiques complaisantes - qui existent, encore, malheureusement à l'intérieur de l'Union européenne ou dans des territoires associés. Après les déclarations du G20, les citoyens attendent des résultats et une Union crédible. Ça a été le sens de nombreux amendements, et je crois qu'il faut que ce Parlement y attache une importance renouvelée.

Enfin, pour conclure, je souhaiterais dire un mot à l'attention du commissaire Kovács - c'est assez rare que l'on puisse dire au revoir à quelqu'un le soir où il achève son mandat - et surtout un petit signal à l'intention du commissaire désigné, M. Šemeta, dont nous avons apprécié les ouvertures dans ce domaine, de même que l'ouverture de la Commission Barroso II, qui semble décidée à s'attaquer à la question, notamment en confiant à Mario Monti le soin de rédiger un rapport sur le marché intérieur contenant tous ces aspects.

Je crois que, quelles que soient les résistances et les réticences des États membres, il appartient à la Commission - comme vous avez su le faire, Monsieur Kovács, mais peut-être plus encore - de faire usage de son pouvoir d'initiative. Les caisses des États membres sont vides. L'impôt est aussi un moyen de les remplir et, à condition que ce soit de manière intelligente, nous y sommes favorables.

Eva Joly (Verts/ALE). - Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, chers collègues, grâce au travail de M. Domenici, le rapport sur lequel nous devons voter définitivement cette semaine est un document de grande qualité. J'espère vivement qu'il sera adopté mercredi par notre Assemblée plénière. Nombre d'avancées qu'il contient en matière de transparence financière, de politique fiscale et de lutte contre les paradis fiscaux, dont les conséquences considérables sont justement soulignées ici, n'ont tout simplement pas de précédent.

D'abord, il faut se féliciter que le texte prenne acte des limites considérables de la lutte contre les paradis fiscaux telle qu'elle a été menée jusqu'aujourd'hui. Les conventions fiscales et les listes de juridictions non coopératives de l'OCDE, pour reprendre les termes officiellement en vigueur, ne sont en effet pas satisfaisantes et constituent même une partie du problème qu'elles sont censées combattre.

C'est pourquoi les propositions de ce rapport, qui visent à dépasser cette approche, à adopter une nouvelle définition des paradis fiscaux et à mettre en place de nouveaux outils au service de cette lutte, y compris en termes de sanctions, sont d'une importance capitale. C'est évidemment le cas de la proposition visant à mettre en place un échange automatique d'informations fiscales, tant au sein de l'Union européenne qu'au niveau international.

C'est également le cas de la comptabilité pays par pays que le rapport réclame et qui permettra de mesurer les activités réelles des entreprises dans les pays où elles sont implantées et de vérifier qu'elles y acquittent bien les impôts qu'elles doivent légitimement. Ce sont deux revendications essentielles défendues depuis longtemps déjà par de nombreux experts. Nous ne pouvons que nous réjouir de ce que le Parlement européen les fasse siennes et devienne ainsi l'une des institutions les plus engagées dans ce combat.

Mes chers collègues, la problématique des paradis fiscaux n'est pas qu'une question technique. Elle renvoie à des choix fondamentaux. Voulons-nous donner aux pays en voie de développement les moyens de bénéficier de leurs propres ressources au lieu de voir celles-ci confisquées? Voulons-nous faire en sorte que l'ensemble de nos entreprises et de nos concitoyens contribuent à la mesure de leurs moyens au financement de la vie collective? En votant le rapport de M. Domenici, c'est une réponse positive que nous donnerons à ces deux questions. Une réponse dont, je crois, nous ne pouvons qu'être fiers.

Et à titre personnel, je veux remercier le commissaire Kovács pour le séminaire que nous avons coorganisé à Bruxelles, le 9 décembre, pour mettre ce sujet à l'ordre du jour. Merci et bon vent.

Ivo Strejček (ECR). – (CS) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, aujourd'hui nous débattons d'un paquet de propositions controversées au plan économique et politique et qui sont censées améliorer considérablement la coopération dans le domaine de la fiscalité. La fraude fiscale est sans aucun doute un problème grave qui réduit les recettes budgétaires des États. Toutefois, quelles sont les causes de l'évasion fiscale et quelles sont les motivations de ceux qui ont recours à la fraude fiscale?

Premièrement, les taux élevés d'imposition. Plus les impôts sont élevés, plus les contribuables cherchent des moyens de contourner leurs obligations fiscales. Nous devrions constamment nous rappeler cette vérité économique bien connue, surtout aujourd'hui, quand la plupart des responsables politiques affirment que les déficits des finances publiques seront résolus par l'augmentation des impôts, autrement dit, par le côté recettes du budget plutôt que par des réductions drastiques des dépenses. J'ajoute une remarque, à savoir que les paradis fiscaux existent pour cette raison même, parce que les gens transfèrent leurs capitaux vers des lieux où les taux d'impositions sont plus faibles. Si vous voulez fermer ou limiter l'existence des paradis fiscaux, vous devez diminuer les impôts.

La deuxième raison importante à l'évasion fiscale, c'est l'opacité et la complexité des systèmes fiscaux. Plus il y a de dérogations, plus il y a de fraude. Les statistiques et diverses études confirment que les difficultés de la collecte de la TVA, par exemple, sont dues principalement à des explications confuses et à des milliers de dérogations très différentes. Malheureusement, ni la Commission, ni les députés européens ne suggèrent que les États membres devraient s'engager à réduire les impôts ou à procéder à des corrections fondamentales qui pourraient apporter de la transparence dans les juridictions fiscales.

Les propositions controversées sont les suivantes: l'introduction du principe qu'il est obligatoire de partager les informations sur les contribuables; deuxièmement, les informations obligatoires sur les contribuables sont précisément définies et sont clairement très sensibles; troisièmement, l'obligation de partager les informations sur tous les types d'impôts est appliquée pour la première fois et, quatrièmement - c'est une nouveauté législative - le secret bancaire est aboli.

Miguel Portas (GUE/NGL). – (*PT*) Monsieur le Président, ce débat est très important, car ce que les gouvernements et la Commission elle-même nous ont dit, c'est que, dans les années à venir, la stratégie de sortie de crise dépendra de plans de réduction drastique des investissements publics et des dépenses sociales. Or, l'information qui ressort constamment des différents rapports qui ont été discutés aujourd'hui, c'est qu'en fin de compte il y a une autre solution, une meilleure solution, la bonne voie qui encouragera l'honnêteté et suscitera la satisfaction parmi les contribuables!

Et cette bonne voie est également la bonne voie pour surmonter la crise au point de vue des recettes - surtout au point de vue des recettes - car elle mettra fin au cauchemar provoqué par les paradis fiscaux et au cauchemar provoqué par l'évasion fiscale et la fraude fiscale généralisées dans les grandes entreprises et le système bancaire.

Et c'est précisément pourquoi je suis tout à fait d'accord avec le rapport de M. Domenici quand il dit que l'on n'en fait pas assez pour mettre fin au secret bancaire. Et c'est exactement ainsi que nous devons procéder, parce qu'il est vrai qu'un peu de justice dans l'économie n'a jamais fait de mal à personne.

Arturs Krišjānis Kariņš (PPE). – (LV) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, la question n'est pas de savoir si nous sommes favorables ou non à la lutte contre la fraude fiscale. Il va de soi que nous y sommes favorables. La question est plutôt de savoir quels moyens nous voulons utiliser pour atteindre cet objectif. La situation actuelle parmi les Etats membres est qu'il y a des Etats qui sont réticents à échanger des informations avec d'autres États membres sur les contribuables, même quand on les invite à le faire. La proposition dont nous discutons concerne l'introduction d'un système automatique selon lequel toutes les informations sur les citoyens et les entreprises résidant à l'étranger seront échangées entre les autorités fiscales. A mon avis, ce qui est important n'est pas l'augmentation de la bureaucratie, quel que soit le mode d'échange d'informations. En ce moment même, l'Union européenne est en crise - en Espagne le chômage atteint près de 20 %, en Lettonie il dépasse 20 %, et dans de nombreux autres pays, il excède largement 10 %. Et malheureusement, la tendance est à la hausse. Il s'ensuit que les États membres sont contraints de réduire les dépenses publiques, une mesure qui va dans un sens complètement opposé à l'augmentation de la taille de la machine bureaucratique. Nous ne pouvons pas nous permettre d'augmenter la taille de la machine bureaucratique. Toutefois, l'introduction de ce système d'échange automatique d'informations impliquerait inévitablement l'augmentation de la taille de la machine bureaucratique. À mon avis, les contribuables européens ne peuvent tout simplement pas se permettre de financer une telle mesure à l'heure actuelle. Personnellement, je pense qu'il y a une proposition dont nous devrions discuter, peut-être ne pas aller jusqu'à des mesures extrêmes, c'est-à-dire échanger automatiquement toutes les informations, par exemple veiller à ce que tous les États membres échangent au moins toutes les information sur demande. Bref, un échange automatique d'informations à la demande. Merci.

Arlene McCarthy (S&D). – (EN) Monsieur le Président, avec une perte annuelle de plus de 200 milliards d'euros, la lutte contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale dans l'UE doit rester une priorité pour ce Parlement,

la Commission européenne et les gouvernements des États membres. Je ne crois pas que quiconque dans cette Assemblée pense que le droit à la vie privée constitue un droit à éluder l'impôt.

Bien sûr, il y a un large consensus quant au fait que le manque de bonne gouvernance dans le domaine fiscal encourage la fraude fiscale et l'évasion fiscale. La fraude fiscale a un impact majeur sur les budgets nationaux. Elle prive les services publics, la santé, l'éducation et la recherche de ressources vitales. En outre, d'après une grande ONG, l'évasion fiscale opérée par les super-riches et par les entreprises multinationales a un grave impact sur la vie de plus de cinq millions d'enfants dans le monde en développement.

Chaque année, les gouvernements des pays en développement les plus pauvres sont escroqués de 92 milliards d'euros de recettes fiscales, tandis que la Banque mondiale estime qu'un tiers de cette somme - 30 à 34 milliards d'euros - suffirait à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Plus choquant encore, une ONG britannique, Christian Aid, affirme qu'environ 7 000 milliards d'euros sont dissimulés dans des paradis fiscaux.

En conséquence, les actions et recommandations proposées dans ces rapports sont essentielles au soutien de l'établissement de conditions équitables et d'une action visant à mettre fin aux distorsions et aux abus qui sous-tendent ces systèmes d'évasion et de fraude fiscale. Les actifs détenus offshore représentent aujourd'hui un tiers des actifs mondiaux...

(Le Président demande à l'oratrice de parler moins vite par égard pour les interprètes)

...et la moitié du commerce mondial passe par les paradis fiscaux. Des actions visant à mettre fin à ces abus sont déjà en cours. Les paradis fiscaux font l'objet d'enquêtes, des propositions de l'UE et de l'OCDE se concrétisent.

Le renforcement de la coopération dans le domaine fiscal est la seule solution. Cette mesure n'affaiblit pas la souveraineté nationale, au contraire elle la renforce, affermit les systèmes fiscaux nationaux et met fin aux agissements de ceux qui cherchent à saper l'intégrité et le fonctionnement de ces systèmes.

Si nous avons tiré un enseignement de la crise financière mondiale, c'est que nous avons besoin de plus d'ouverture et de transparence en ce qui concerne les transactions financières. C'est pourquoi je soutiens les propositions déposées par nos rapporteurs en vue de faire avancer les travaux relatifs à une norme et à un accord mondiaux sur l'échange automatique d'informations en matière fiscale.

Je terminerai en disant que ceux qui cherchent à édulcorer ces propositions en se retranchant derrière l'épouvantail du respect de la vie privée, manquent de sérieux et d'ambitieux à l'égard de l'action mondiale de lutte contre le fléau de l'évasion fiscale et de la promotion de la bonne gouvernance, de la bonne citoyenneté et de la responsabilité sociale.

Wolf Klinz (ALDE). – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la fraude à la TVA n'est pas une peccadille. C'est un acte criminel et un problème qui s'est aggravé plus qu'il n'a reculé au fil du temps. Selon les dernières estimations, les citoyens, donc les contribuables, perdent jusqu'à 100 milliards d'euros par an, peut-être même davantage.

En cette période d'aggravation de la crise et des déficits publics, les citoyens voient d'un mauvais œil le fait que l'Union européenne ne soit pas encore parvenue jusqu'ici à commencer à résoudre ce problème. C'est pourquoi je me félicite de cette nouvelle tentative d'introduire le mécanisme d'autoliquidation, sur lequel nous voterons après-demain. Ce que nous essayons de faire en introduisant le mécanisme d'autoliquidation, c'est d'éliminer efficacement le problème de la fraude à la TVA ou du moins de le réduire. Nous devons attendre et voir, toutefois, si cette procédure générera ou non l'augmentation souhaitée des recettes de TVA et découragera les nouvelles tentatives de fraude. Cependant, il vaut certainement la peine d'essayer. Nous contrôlerons étroitement les résultats de la procédure, dont l'application est actuellement limitée à 2014, et nous réaliserons une évaluation critique.

Toutefois, j'aurais voulu qu'un amendement soit adopté sur un point spécifique: j'étais favorable au fait que les entreprises qui s'acquittent correctement de leur devoir de diligence dans le contexte d'une révision de leurs numéros d'enregistrement à la TVA, soient déchargées de toute responsabilité, même si le destinataire commet une fraude. Je regrette fortement que mon amendement à cet effet n'ait pas obtenu une majorité en commission des affaires économiques et monétaires.

Vicky Ford (ECR). – (EN) Monsieur le Président, la fraude fiscale est un crime qui porte préjudice non seulement aux gouvernements, mais également à chaque contribuable, chaque citoyen qui paie dûment ses

impôts. L'OCDE et le G20, ainsi que les différents rapporteurs du Parlement, ont accompli un travail important et de qualité sur ce sujet de l'aide à apporter à la lutte contre la fraude fiscale. Je voudrais parler spécifiquement du rapport de M. Domenici et remercier ce dernier pour la grande transparence dont il a fait preuve lors de ces travaux en collaboration avec le Parlement pour améliorer ce document. Toutefois, j'ai trois préoccupations.

La première est que la lutte contre la fraude fiscale ne devrait pas servir de prétexte à ceux qui veulent ouvrit le débat sur l'harmonisation fiscale dans l'UE. Ce document contient un libellé sur l'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS), et je pense que nous devrions attendre que la Commission nous présente plus tard cette année son évaluation d'impact avant de nous précipiter pour adopter une conclusion sur l'un ou l'autre des avantages et inconvénients de ce débat.

Le deuxième point concerne le sujet controversé de l'échange d'informations. Il est certain que dans certaines circonstances, un meilleur échange est nécessaire et l'échange automatique a effectivement des avantages, de même que la fiscalité de l'épargne. Mais ce document va beaucoup plus loin et exige l'échange automatique dans tous les domaines. Je préfèrerais que nous examinions chaque circonstance spécifique pour voir si nous en avons besoin.

Troisièmement, le rapport Domenici suggère l'introduction d'une taxe européenne sur les transactions financières de, et vers, certaines juridictions. Différentes sanctions et différentes incitations, comme le commissaire l'a souligné, pourraient être utilisées pour promouvoir un bon comportement dans ce domaine. Je suis très préoccupée par le fait que nous pourrions faire marche arrière, simplement du fait d'une suggestion qui pourrait s'avérer extrêmement controversée, à cause de cette allusion à une taxe européenne.

Diogo Feio (PPE). – (*PT*) Monsieur le Président, en nous penchant sur ces quatre rapports qui peuvent sembler essentiellement techniques, nous débattons de questions politiques fondamentales. Premièrement, et pour que les choses soient claires: la lutte contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale doit être permanente, et ce par respect à l'égard de ceux qui paient leurs impôts et se plient aux règles.

Je tiens aussi à ce qu'il soit clair que ce sujet n'est pas spécifiquement lié à une crise quelconque. C'est une question d'éthique publique. Et de même que ce sujet devait être débattu, un autre sujet relatif à la concurrence fiscale devrait également être débattu par l'Union européenne et les États membres, afin d'encourager la croissance économique au moyen de politiques de fiscalité.

Il est également nécessaire d'examiner la lutte contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale d'un point de vue législatif. Les lois doivent être simples. Les lois doivent être transparentes et les organes administratifs doivent également agir de manière appropriée. C'est justement pour cette raison que la question de l'échange d'informations est pertinente, si nous devons examiner les décisions qui ont été prises par les organisations internationales ayant réellement étudié ce sujet, comme, en tout premier lieu, l'OCDE. L'échange d'expériences est essentiel à cet égard, de sorte que les mesures qui semblent bonnes en théorie ne s'avèrent pas contreproductives en pratique.

En ce qui concerne spécifiquement les paradis fiscaux, nous devons soutenir les décisions et les progrès réalisés par le G20 et, surtout, nous devons nous rappeler que les mesures prises dans ce domaine devraient être adéquates, proportionnées et efficaces.

Elisa Ferreira (S&D). – (*PT*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, voici quelques faits qui méritent d'être rappelés: selon l'OCDE, des actifs d'un montant de 5 000 à 7 000 milliards d'euros ont été mis à l'abri dans les paradis fiscaux en 2008. Dans l'Union européenne, l'évasion fiscale, déjà mentionnée aujourd'hui, représente 2 à 2,5 % de la richesse de l'UE, c'est-à-dire le double du budget de l'UE.

De nos jours, il ne fait pas de doute que les paradis fiscaux, le peu de clarté des nouveaux produits financiers, le manque de coopération administrative, l'échec de la réglementation et de la supervision des marchés et les ambitions excessives de opérateurs ont tous contribué à la terrible crise que nous subissons.

Au niveau mondial, des progrès sont faits et nous en tirons les leçons - des leçons qui ont été établies suite aux initiatives du Fonds monétaire international, de l'OCDE, du G20, et du Forum sur la stabilité financière. L'Union européenne, en particulier sous la direction de M. Kovács, que je voudrais féliciter, a été impliquée dans une série d'initiatives. Parmi celles-ci, la coopération administrative, la directive sur la fiscalité de l'épargne, l'assistance au recouvrement des dettes, un code de conduite, ainsi que la coopération accrue de la Belgique, de l'Autriche, du Luxembourg, de l'île de Man et même des pays voisins: Suisse, Monaco et Liechtenstein.

Toutefois, il est important que cet effort collectif ne conduise pas à ce qui a été si bien décrit par le compatriote de M. Domenici quand il est dit dans «Le Guépard» que beaucoup de choses doivent changer pour que tout reste pareil. C'est un exemple de ce qui ne doit pas se produire!

Les citoyens européens souffrent en ce moment du chômage, ils sont menacés par les augmentations d'impôts et par la perte de leurs droits fondamentaux à la retraite. Les petites et moyennes entreprises n'obtiennent pas de crédit et les sacrifices sont généralisés. Ces citoyens attendent de notre part - nous qui sommes leurs représentants ici au Parlement - que nous tirions les enseignements et que nous garantissions réellement la concurrence, la justice, la transparence et l'honnêteté au sein de l'Union européenne.

Ces quatre rapports, notamment ceux de M. Domenici et de M^{me} Alvarez, vont dans ce sens. J'espère que ces rapports recevront un large soutien de la part des députés de cette Assemblée et qu'ils offriront effectivement à l'Union européenne l'élan politique dont elle a besoin pour faire sien cet enseignement, et également pour favoriser la reconnaissance de cet enseignement au plan international.

Olle Schmidt (ALDE). – (*SV*) Monsieur le Président, nous sommes tous conscients que les impôts sont une question sensible, comme nous l'avons entendu dire dans les interventions précédentes. Les États membres considèrent à juste titre que la fiscalité est un sujet national avant tout. Mais à la suite de la crise financière, un nombre croissant de pays réalisent que la coopération au sein de l'UE doit être renforcée.

La concurrence fiscale est une bonne chose. Toutefois, ses règles doivent être équitables et aucun État membre ne doit profiter d'une utilisation de ses règles aux fins d'éluder l'impôt. La fraude fiscale est illégale, immorale et fausse la situation dans les États membres de l'UE.

Nous pouvons critiquer le fardeau fiscal dans nos pays respectifs. On sait que je l'ai fait moi-même. Toutefois, nous devons travailler à changer la politique dans notre pays plutôt que de nous dérober à nos responsabilités. Le moyen le plus efficace d'échanger des informations est de le faire automatiquement. L'UE a souvent critiqué les paradis fiscaux de diverses manières. Il est donc important que nous montrions que nous travaillons également en interne afin d'améliorer la transparence, l'ouverture et la coopération dans le domaine de la fiscalité, tout en respectant l'inviolabilité de la vie privée.

Afin d'éviter des frais administratifs inutiles et de créer une base juridique plus claire, le groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe a déposé un amendement ayant pour effet que les États membres ne doivent pas être tenus d'assister un autre État membre si l'affaire concerne moins de 1 500 euros par an. Je pense qu'ainsi des limites claires aux pouvoirs des autorités sont fixées et je crois comprendre que M. Kovács accepte cet amendement.

(EN) Pour terminer, je voudrais remercier M. Kovács, commissaire pendant 18 heures encore, ou à peu près. C'est un honneur que d'avoir coopéré avec vous. Vous n'avez pas tout accompli, mais vous avez fait de votre mieux. Merci et bonne chance.

Jacek Włosowicz (ECR). – (PL) Monsieur le Président, en son sixième mandat, la Commission européenne a adopté une série de propositions législatives dans le cadre de la lutte contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale dans l'Union européenne. L'un des facteurs clés en est la proposition de directive sur la coopération administrative dans le domaine de la fiscalité. Grâce à son adoption par quasiment tous les États membres, la directive en vigueur actuellement a sans aucun doute été le premier pas dans la direction de la coopération administrative dans ce domaine, même s'il est évident que les résultats spécifiques ont fait défaut en termes de mise en œuvre. Toutefois, dans la présente proposition, la souveraineté interne des États membres dans le domaine de la fiscalité est renforcée par l'application d'une gestion plus spécifique et plus efficace des recettes fiscales par chaque pays, et également par une intensification du processus d'intégration européenne, qui devient de plus en plus nécessaire dans le domaine de la fiscalité, tant du point de vue politique et économique que du point de vue administratif.

Thomas Mann (PPE). - (DE) Monsieur le Président, merci, Monsieur le Commissaire, pour votre excellent travail. La coopération administrative entre les États membres de l'UE dans le domaine fiscal, qui entre dans mes attributions, est un projet ambitieux. Elle est nécessaire parce que l'évasion fiscale n'est pas une simple peccadille. C'est un mal qui traverse les frontières.

Nous devons travailler ensemble pour lutter contre la fraude fiscale et les paradis fiscaux douteux. L'avis des États membres selon lequel tout ne peut pas être résolu au niveau européen est une grosse erreur. L'achat éventuel de données obtenues illégalement sur des fraudeurs, comme l'Allemagne envisage actuellement de le faire - comme elle devra sans doute le faire - pose un problème au plan juridique; notre action ne peut en aucun cas se limiter à cela.

Dans cette directive, j'apprécie, premièrement, l'échange automatique d'informations prévu entre les autorités fiscales; deuxièmement, l'extension de la procédure d'échange de personnel entre les administrations; et troisièmement, la mesure très urgente d'appliquer les lois sur le secret bancaire bien au-delà de l'UE.

Il faut reconnaître que nous avons certains obstacles à lever, en particulier la contradiction entre l'échange de données d'un côté, et la protection des données, de l'autre. Nous devons trouver un équilibre entre les deux et ne pas permettre qu'un intérêt prévale sur l'autre.

En outre, la double fiscalité transfrontalière devrait être l'objet d'une plus grande attention. J'ai parlé avec une série de petites et moyennes entreprises qui opèrent simultanément dans différents États membres. Elles se plaignent de la trop grande complexité de la situation et du manque de transparence et d'expérience, d'où leur incapacité à prendre les bonnes décisions d'investissement. Nous devons étudier cette question. Nous devons également réduire la bureaucratie et prêter davantage attention à ce qui est vraiment indispensable, afin que les administrations fiscales puissent nous aider à travailler dans le cadre d'une collaboration plus étroite et à simplifier nos procédures. Si nous parvenons à ce résultat, si nous pouvons introduire des procédures simplifiées dans la vie quotidienne des opérateurs, alors nous aurons fait des progrès évidents. Cette directive est une déclaration essentielle de notre intention de le faire.

George Sabin Cutaş (S&D). – (RO) Notre débat au sujet des réformes proposées de la fiscalité se déroule dans une situation qui a forcément une influence sur les politiques budgétaires. La crise économique et financière entraîne l'aggravation des déficits dans le monde, laquelle, à son tour, accroît l'importance des ressources allouées au budget public.

Comme on l'a déjà dit, les derniers rapports sur ce sujet mettent en lumière l'ampleur alarmante de la fraude fiscale dans l'Union européenne, qui s'élève à plus de 200 milliards d'euros par an, l'équivalent de 2 à 2,5 % du PIB.

Mes collègues qui ont travaillé sur ces rapports, et à qui j'adresse mes remerciements pour leurs efforts, nous ont présenté un tableau stupéfiant de l'étendue des fraudes. Le plan de relance économique proposé par la Commission européenne visant à réduire l'impact de la crise nécessite des dépenses de l'ordre de 1 % du PIB. Je pense que cette situation exige de fortes mesures anti-fraude et une coopération plus étroite dans le domaine fiscal entre les États membres, d'autant plus que la crise a mis en lumière plus que jamais le côté négatif des interdépendances entre les économies nationales.

Dans ce contexte, la proposition de directive représente une avancée, car elle met la législation européenne fiscale en harmonie avec les développements économiques et le renforcement du processus d'intégration européenne. En ce sens, l'échange automatique d'informations, la levée du secret bancaire et les mesures d'amélioration de l'assistance mutuelle en matière de recouvrement des créances pourraient contribuer notablement à accroître l'efficacité de la coopération administrative entre les 27 États membres.

Je termine en adressant au commissaire Kovács mes meilleurs vœux de succès pour la suite de sa carrière.

Carl Haglund (ALDE). – (*SV*) (*d'abord sans microphone*) … la présente directive est la très bienvenue en cette période où les recettes fiscales diminuent partout dans le monde. Dans un marché commun, il est hors de question que nous acceptions la situation actuelle où des revenus imposables peuvent être dissimulés et rester non taxés dans un autre État membre. Comme on l'a mentionné, les États membres de l'UE perdent des milliards d'euros de recettes fiscales chaque année à cause de lacunes dans le système d'échange d'informations entre les États membres. Je vous rappelle également qu'aussi longtemps que certaines personnes dissimulent leurs revenus et évitent ainsi de payer des impôts, toutes les autres doivent payer plus d'impôts pour combler ce manque. Ce n'est certainement pas le but, du moins à mon avis.

Il est surprenant que certaines personnes défendent le système en vigueur, un système qui permet en fait aux gens d'éviter de payer leurs impôts. Je réalise que certains États membres ont beaucoup à y perdre, mais est-ce qu'ils présentent un argument crédible? Non, absolument pas.

Nous devrions promouvoir la coopération internationale en matière de fiscalité et établir des normes communes afin de prévenir la fraude fiscale au plan européen et mondial. Parallèlement, je vous rappelle qu'il y a ceux qui pensent que la protection de la vie privée est importante et doit être adéquatement sauvegardée. Il est important de garder cet aspect à l'esprit, sinon le système que nous sommes en train de créer manquera de crédibilité aux yeux de nos concitoyens, ne l'oublions pas si nous voulons réussir.

Sirpa Pietikäinen (PPE). – (EN) Monsieur le Président, je pense que la crise économique nous a enseigné dans la douleur que nous avons le choix entre échouer chacun pour soi dans l'UE ou bien réussir ensemble. Il a fallu un très long processus pour que nous en arrivions à nous doter réellement d'un système adéquat d'échange automatique d'informations dans le domaine fiscal dans l'UE et que nous parvenions à une totale transparence et à une coopération administrative efficace entre les agents et les États nations.

À un moment où nous demandons au secteur privé - au secteur bancaire - d'être plus transparent et plus fiable après la crise financière, je pense vraiment que nous devons presser nos États nations, et nous-mêmes, d'en faire autant. Je me félicite donc des mesures qui sont prises ici, mais il y a encore beaucoup à faire. J'invite instamment la Commission à être très ambitieuse et très exigeante en ce qui concerne la coopération internationale, afin que soit conclu un accord international sur les paradis fiscaux et l'échange automatique d'informations.

Seán Kelly (PPE). – (EN) Monsieur le Président, la fiscalité est un élément absolument vital de la gestion de nos pays. Je pense que la plupart de nos concitoyens sont d'accord sur ce fait. Il n'empêche que bon nombre d'entre eux ne paient pas leurs impôts de bon gré et avec le sourire. Cette réticence remonte au temps où le Christ disait que l'espèce la plus méprisable de cette époque était le collecteur d'impôts, qui était considéré comme un scélérat.

Je ne suis pas certain que leur réputation se soit beaucoup améliorée depuis lors. Ils sont désormais appelés «contrôleurs des impôts», mais leur cote de popularité a toujours du mal à atteindre des sommets.

Quoi qu'il en soit, il y a aussi le fait que, historiquement, ceux qui fraudaient le fisc étaient parfois considérés comme des héros pigeonnant le gouvernement. Aujourd'hui, heureusement, cela change aussi, mais d'un autre côté l'évasion fiscale est à son comble partout dans le pays et dans le monde. Même dans mon pays, dans les années 1980 et 1990, les banques elles-mêmes fournissaient à leurs clients des adresses offshore aux fins de l'évasion fiscale. Mais quand le coupable était découvert, alors il devait payer, bien sûr.

En conséquence, ce que nous devons faire à l'avenir c'est veiller à ce que l'évasion fiscale diminue. L'OCDE estime que 2,5 % du PIB sont perdus à cause de l'évasion fiscale. La contrebande de cigarettes est un exemple typique: les cigarettes sont passées des économies à fiscalité faible aux économies à forte fiscalité, provoquant de graves préjudices en termes de santé et, bien sûr, de finances publiques également.

Parallèlement, l'UE est limitée dans ce qu'elle peut faire, parce que le traité de Lisbonne ne lui donne guère de compétences dans le domaine de la fiscalité. Cette lacune du traité de Lisbonne a été mentionnée dans le cadre des garanties données à l'Irlande.

C'est pourquoi il ne peut y avoir d'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés et que le principe de concurrence fiscale loyale doit être maintenu. Alors ce que nous devons faire, c'est, par la collaboration, la coopération, la conviction et la persuasion, essayer d'obtenir que les choses avancent - mais nous ne pouvons pas le faire par compulsion.

Sari Essayah (PPE). – (*FI*) Monsieur le Président, ces propositions représentent des efforts très positifs en vue de faciliter la lutte contre la fraude fiscale et d'améliorer la coopération entre les autorités.

Nous ferions bien de rappeler que la fiscalité n'est jamais une fin en soi, mais un outil social servant à réaliser des objectifs convenus au niveau politique, y compris l'égalisation de la répartition des revenus, la fiscalité des pratiques préjudiciables et la création d'une base économique pour les services communs d'assistance sociale. Un bon système fiscal repose sur une assiette large et équitable et des niveaux d'imposition raisonnables.

L'évasion fiscale et la fraude fiscale rongent l'assiette d'imposition, et les citoyens et les entreprises honnêtes n'ont plus qu'à payer la note des impôts auxquels les fraudeurs se sont soustraits. Comme on l'a dit ici, le PIB se trouve désormais à un point critique dans différentes parties de l'Europe. La fraude et l'évasion fiscales conduisent à des résultats médiocres en termes de PIB, du fait d'une perte d'environ 200 milliards d'euros par an. Une perte que nous ne pouvons vraiment pas nous permettre.

Je voudrais faire quelques commentaires sur les rapports eux-mêmes. Quand on envisage des moyens de combattre la fraude à la TVA, il faut garder à l'esprit les notions de coût-bénéfice, de certitude juridique et de principe de proportionnalité. Ces aspects sont mis en lumière avec beaucoup d'évidence dans le rapport de M. Casa. Dans le cadre de la lutte contre la fraude à la TVA, il est raisonnable de se concentrer, en particulier, sur les biens et les services qui sont sensibles à la fraude, et le mécanisme d'autoliquidation offre à ces États

membres la possibilité d'appliquer une disposition d'ordre inverse, par dérogation au principe majeur de la directive TVA.

La coopération administrative est un moyen de compléter les législations nationales, mais n'oublions pas qu'elle ne les remplacera jamais ni ne conduira à leur rapprochement.

L'aspect le plus controversé de ces directives a été la question de l'échange d'informations. Un échange efficace d'informations entre les autorités douanières et les autorités fiscales dans les États membres facilite la lutte contre les abus, et c'est pourquoi je pense que nous devrions promouvoir l'échange de données fiscales et ne pas l'entraver. En Finlande, les dossiers fiscaux sont publics et ce pays est l'un des moins corrompus au monde. Ceci étant, je ne vois pas comment l'échange automatique de données fiscales pourrait constituer une menace de violation des droits civils, comme certains de mes collègues semblent le penser.

Paul Rübig (PPE). – (*DE*) Monsieur le Commissaire Kovács, Monsieur le Président, la législation financière, qui relève évidemment de la compétence nationale de chaque État, enflamme l'intérêt individuel des États membres. Dans l'Union européenne, nous devrions toutefois réfléchir à la manière dont nous allons soutenir à l'avenir le marché intérieur, notamment en ce qui concerne les quatre libertés.

L'un des principaux problèmes auxquels nous devons nous attaquer est, naturellement, la double fiscalité. Les petites et moyennes entreprises (PME), qui ne peuvent suivre toute la législation promulguée dans ce domaine, éprouvent de grandes difficultés à offrir leurs services dans d'autres pays. La Commission devrait donc présenter une proposition relative à la manière dont il convient de gérer la double fiscalité, en vue d'introduire un système fiscal simple et transparent pour ces entreprises parce que, finalement, c'est la cote de solvabilité d'une entreprise qui détermine si elle peut survivre sur le marché et si elle restera solvable. J'aimerais également beaucoup que soit créé un guichet unique pour les PME, de manière à ce qu'elles disposent d'un point de contact spécifique où les remboursements d'impôts pourraient être payés rapidement, efficacement et dans la transparence.

Silvia-Adriana Țicău (S&D). – (RO) Je voudrais mentionner les systèmes d'*e*-gouvernement qui sont déjà développés dans différents États membres afin de mettre en œuvre les types d'applications suivants: paiements d'impôts par voie électronique, ainsi que le paiement de la TVA par voie électronique, ou initiatives telles que la facturation électronique. Nous parlons d'un nouvel agenda numérique pour les cinq prochaines années, ce qui signifie que les États membres doivent utiliser les technologies de l'information pour améliorer la coopération administrative également dans le domaine de la fiscalité.

Je pense que, du moins en ce qui concerne la facturation électronique, un groupe de haut niveau créé en 2008 a remis un rapport et des recommandations à la Commission européenne en novembre dernier. Le commissaire Tajani s'est également engagé à présenter pendant la période suivante des initiatives visant à soutenir la facturation électronique, afin que ce système soit largement adopté dans tous les États membres. Je voudrais demander à la Commission si et quand elle présentera une telle proposition.

Nick Griffin (NI). – (EN) Monsieur le Président, discuter de coopération dans le domaine fiscal pendant l'actuelle crise de l'euro revient à remettre en place les transats sur le *Titanic*.

Les nations méridionales sont désignées en anglais par le méchant acronyme PIGS - cochons - (Portugal, Italie, Grèce, et Espagne [Spain]). Toutefois, ceux qui sont crucifiés au nom de l'euro ne sont pas des cochons mais des gens, accablés par des dogmes utopiques à taille unique. Soit leurs économies mourront des milliers de réductions qu'on leur impose, soit elles seront renflouées, ce qui ruinera les contribuables de Grande-Bretagne et d'ailleurs. Il y aura très peu d'impôts sur lesquels coopérer.

Il y a deux portes de sortie: abolir l'euro et rendre leurs propres devises aux nations captives de ce Soviet à la fraise, ou expulser les «pays à problèmes» de la zone euro. Il s'agira peut-être des PIGS. Mais il serait plus juste d'en exclure l'Allemagne et sa collaboratrice la France, parce que la cause profonde de cette pagaille est que l'euro a été géré dans l'intérêt de l'Allemagne.

Cette crise interminable va détruire le projet fédéral - coopération fiscale et le reste. Ce qui est tragique, c'est qu'avant cet anéantissement elle va plonger d'innombrables victimes innocentes dans la pauvreté.

Elena Băsescu (PPE). – (RO) Je voudrais féliciter M. Stolojan pour tous ses efforts consacrés à la rédaction du rapport sur le recouvrement de créances. L'UE a besoin d'une législation commune, appliquée uniformément dans tous les États membres pour combattre la fraude et l'évasion fiscales. Le défaut de paiement de tout type d'impôt ou de taxe peut affecter le marché intérieur ou le budget des États membres.

La libre circulation des capitaux et des personnes a nécessité l'extension du champ d'application de la législation. Les cotisations obligatoires de sécurité sociale seront également incluses à partir de cette année.

L'échange rapide d'informations représente une avancée importante dans le processus de recouvrement des créances au sein de l'UE. L'existence d'instruments et de formulaires communs normalisés, qui seront traduits dans toutes les langues officielles de l'UE, facilitera le travail quotidien des autorités compétentes. Un système commun automatisé permettra de répondre aux questions plus rapidement et pour un coût plus faible.

Udo Bullmann (S&D). – (*DE*) Monsieur le Président, alors que nous félicitons aujourd'hui M^{me} Alvarez, M. Domenici et nos autres collègues pour leurs excellents rapports, alors que nous félicitons le commissaire Kovács pour sa ferveur dans son travail et que nous lui souhaitons le plus grand succès pour la suite de sa carrière, et alors que nous exprimons l'espoir qu'il transmettra à son successeur la passion avec laquelle il s'est battu pour l'introduction d'une politique budgétaire commune, nous devons également mentionner les États membres, ceux des États membres qui hésitent encore à prendre des mesures plus que nécessaires dans cette situation de crise, des mesures qui déboucheront finalement sur une meilleure coopération.

Nous n'avons toujours pas progressé sur la question de l'assiette fiscale, et c'est vraiment choquant. Ceux qui pensent pouvoir défendre leur souveraineté de cette manière la perdront, tout comme ils perdront leurs recettes fiscales. Par conséquent le principal message de ces rapports c'est que nous devons forger une meilleure coopération en Europe. C'est la seule voie qui conduira au progrès!

Michael Theurer (ALDE). – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la lutte contre la fraude fiscale est une nécessité. Naturellement, l'évasion fiscale et la fraude fiscale ne sont pas les causes de la crise économique et financière. Il me semble qu'il est important de préciser une fois encore dans cette Assemblée que nous devons regagner la confiance des contribuables grâce à des systèmes d'imposition simples et justes. Toutefois, cela ne veut pas dire que nous ne devons pas lutter activement contre l'évasion fiscale et la fraude fiscale, parce que toute évasion fiscale heurte notre sens de la justice.

Cela nous amène également à la question des paradis fiscaux. Le voisin de l'Allemagne, la Suisse, a exprimé des préoccupations quant aux pressions dont elle est l'objet. À ce sujet, je voudrais poser une question précise à la Commission. Des propositions sont-elles faites, ou plutôt, des mesures sont-elles prises pour mettre la Suisse sous une pression particulière? Mon avis personnel, c'est que la Suisse ne peut pas se permettre de traiter l'UE moins bien que les États-Unis. Par conséquent, cela signifie que la Suisse doit absolument se joindre à nos efforts concertés de lutte contre l'évasion fiscale.

László Kovács, *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai trouvé ce débat intéressant et stimulant. Comme la plupart d'entre vous, je suis persuadé que nos efforts pour combattre la fraude et l'évasion fiscales et pour renforcer la coopération dans le domaine de la fiscalité en valent la peine. Je vous suis reconnaissant de votre soutien et du travail des quatre rapporteurs, et je suis très reconnaissant du soutien apporté à ces importantes initiatives de la Commission.

Promouvoir la bonne gouvernance dans le domaine fiscal est un dossier complexe et à multiple facettes. Vos rapports les couvrent quasiment toutes, de la proposition législative formelle promouvant la coopération administrative à nos travaux avec les pays tiers. J'ai été heureux d'entendre que nombre d'entre vous ont encouragé la Commission à être plus ambitieuse. Je suis tout à fait d'accord avec vous, et je suis sûr qu'avec votre soutien et celui des gouvernements des États membres, la nouvelle Commission sera en mesure de répondre aux défis à venir. Je sais que ces dossiers sont une priorité majeure pour mon successeur. La Commission, le Parlement et le Conseil devraient poursuivre leurs efforts en vue de l'approbation des propositions législatives déjà déposées ou qui vont l'être et des travaux du groupe sur le code de conduite sur la fiscalité des entreprises.

S'agissant des aspects extérieurs des principes de bonne gouvernance dans le domaine fiscal, toutes les mesures mentionnées dans la communication devraient être promues, avec une attention spéciale pour celles concernant les pays en développement.

En ce qui concerne les propositions portant spécifiquement sur la coopération administrative, l'assistance mutuelle au recouvrement des créances fiscales et la réapplication optionnelle et temporaire du mécanisme d'autoliquidation, je vous remercie également pour vos commentaires et avis. Je suis heureux de constater que le Parlement européen et la Commission partagent le même avis sur les mesures à prendre pour mieux lutter contre la fraude et l'évasion fiscales dans l'Union européenne et au-delà. J'apprécie également le soutien général apporté aux trois propositions.

Progresser rapidement et parvenir à un accord unanime sur la proposition de coopération administrative est l'une des priorités de la Présidence espagnole. C'est désormais également une priorité pour la plupart des États membres. L'UE doit d'urgence se mettre unanimement d'accord en interne de façon à pouvoir montrer, sur la scène internationale, sa détermination à aller de l'avant à partir des normes de l'OCDE et des recommandations du G20 et à ouvrir la voie à une future évolution à l'échelle internationale, en prouvant sa capacité à mettre en place une coopération administrative en pleine maturité.

Il est clair qu'il n'y a pas qu'une seule et unique solution mondiale pour éliminer la fraude et l'évasion fiscales, mais les propositions dont nous avons discuté aujourd'hui représentent des avancées importantes dans le cadre de la stratégie antifraude fiscale de l'Union européenne.

Enfin, en cette veille de fin de mandat, je voudrais réitérer mes remerciements pour le soutien apporté aux initiatives fiscales et douanières de la Commission; je remercie en particulier les commissions ECON et IMCO pour leur coopération.

Magdalena Álvarez, *rapporteur*. – (*ES*) Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots sur les raison pour lesquelles nous allons au-delà des normes établies par l'OCDE en matière d'échange automatique d'informations.

On pourrait invoquer de nombreux arguments à cet égard, mais le modèle de l'OCDE se réfère clairement au cadre plus large des relations internationales où les règles du jeu sont très différentes de celles qui s'appliquent dans l'Union européenne.

Comme M. Kovács l'a déclaré, il y a au sein de l'Union européenne une zone économique unique dans laquelle les informations dans le domaine fiscal devraient jouir de la même liberté de circulation que les personnes, de sorte que chaque État membre puisse appliquer son régime fiscal. Nous avons dans l'Union un marché unique où il n'y a pas de barrières pour les marchandises ni pour les personnes. Il n'y a donc pas de raison qu'il y ait des obstacles pour les informations dans le domaine fiscal.

Les États membres font partie d'un projet politique, et les relations entre leurs administrations fiscales doivent être cohérentes par rapport à ce projet politique. Des principes politiques sont en jeu, avant et au-delà des questions de convenance pratique.

Je voudrais tout d'abord souligner que la souveraineté budgétaire nationale est renforcée, plutôt qu'affaiblie, par la lutte contre la fraude. Autrement dit, la souveraineté budgétaire des États membres sera renforcée parce qu'ils auront à leur disposition des instruments plus efficaces de mise en œuvre de leur régime fiscal. Ainsi, nous devrions nous en souvenir constamment et il nous incombe de soutenir la présente directive.

En outre, comme M. Klinz l'a dit à juste titre, la fraude est un délit. Elle ne peut être justifiée par de mauvais arguments tels que les taux élevés d'imposition de certains régimes fiscaux. Au contraire, j'irai jusqu'à affirmer que si la fraude fiscale était réduite, on pourrait diminuer les impôts. Nous devons certainement persévérer dans nos efforts de simplification des différents régimes fiscaux.

En conclusion, je voudrais souligner que les quatre rapports et les quatre directives que nous soutenons ont un fort effet dissuasif, car lorsque les contribuables réalisent que, grâce à ces dispositions, les fraudeurs auront moins de marge de manœuvre et moins de refuges à leur disposition, la tentation de s'engager dans une telle activité sera beaucoup moins forte. Même si certains individus essaient de s'y engager, nous aurons à notre disposition davantage d'instruments efficaces pour les neutraliser.

Enfin, je dois mentionner que ces mesures arrivent au moment le plus opportun, car la crise a mis en lumière les dangers du manque de transparence, des transferts de certains pays vers d'autres, et la nécessité d'incitants publics. Dans ce contexte, je voudrais faire référence au soutien de M. Lamberts. Il a précisé clairement qu'en des périodes comme celle que nous vivons, les responsables des finances publiques doivent faire un effort particulier pour adopter des mesures en faveur de la reprise économique et de la protection sociale afin d'atténuer les effets de la crise.

Pour toutes ces raisons, les citoyens sont aujourd'hui plus conscients que jamais de la gravité de la fraude fiscale et de ses conséquences sur l'économie en général. Ils sont également impatients que leurs représentants prennent les mesures appropriées pour y remédier.

Theodor Dumitru Stolojan, rapporteur. – (RO) J'ai écouté attentivement les avis exprimés par mes collègues. J'ai également pris note des abstentions sur l'échange automatique des informations. Toutefois, je suis fermement convaincu que nous, dans cette Assemblée, au niveau de cette institution européenne, nous

devons montrer à tous les citoyens européens qui paient honnêtement leurs impôts et taxes que nous sommes déterminés à adopter toute mesure pour maintenir l'évasion fiscale à un taux minimal, afin que les décisions en matière de recouvrement de créances fiscales puissent être correctement appliquées, quel que soit l'État membre où réside le débiteur.

PRÉSIDENCE DE M^{ME} DIANA WALLIS

Vice-présidente

David Casa, *rapporteur.* – (*MT*) J'ai moi aussi écouté attentivement tout ce qui a été dit, et si je devais tirer une conclusion de cet important débat, ce serait que nous convenions tous que nous devons utiliser tous les moyens disponibles pour combattre l'évasion fiscale et les différents mécanismes de fraude pratiqués dans divers pays. Nous devons le faire en nous dotant de mesures telles que celles qui ont été proposées aujourd'hui, sans porter préjudice au secteur commercial - notamment aux PME - et sans accroître la bureaucratie. Au contraire, je recommande que nous continuions à réduire la charge administrative dans des domaines qui sont souvent une entrave pour le secteur commercial.

Nous devons garantir que nous ne pénalisons pas les citoyens honnêtes qui paient leurs impôts et ne pratiquent pas l'évasion fiscale. Il doit en être de même pour les entreprises, notamment celles qui opèrent dans le secteur du commerce transfrontalier et ne pratiquent par l'évasion fiscale et qui, par conséquent, ne commettent aucune infraction.

En conséquence, je pense que, grâce à ces propositions, nous allons renforcer la crédibilité du régime d'échange de quotas d'émissions et des paiements impliqués. Parallèlement, comme je l'ai souligné, nous devons réduire le fardeau administratif pesant sur les opérateurs honnêtes et, en outre, nous garantissons que le Parlement se tiendra informé tout au long du processus d'adoption du mécanisme d'autoliquidation.

Comme mes collègues, je pense que je dois remercier le commissaire pour l'ensemble du travail qu'il a accompli pendant ces dernières années. Monsieur le Commissaire, bien sûr nous n'avons pas toujours été du même avis, mais si nous considérons le domaine de la fiscalité, je crois qu'aujourd'hui nos concitoyens, les citoyens de l'Union européenne, disposent d'un système plus juste et plus efficace.

Leonardo Domenici, *rapporteur.* – (*IT*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je voudrais remercier mes collègues pour leurs commentaires sur nos rapports, qui sont le produit d'un effort collectif. J'espère que ces commentaires sont de bon augure pour un vote favorable du Parlement européen.

Je pense que - comme M. Stolojan et M. Casa l'ont dit également - nos rapports méritent ce soutien, ne serait-ce qu'au nom de tous nos concitoyens, tous les honnêtes contribuables qui sont les premiers à souffrir de la fraude et de l'évasion fiscales. Le but consiste à faire payer chacun pour que chacun ait moins à payer.

Je voudrais juste faire deux commentaires. M^{me} Lulling a parlé, au début du débat, de coloscopie fiscale. Je sais par expérience qu'une coloscopie est un examen qui n'est pas très agréable à subir, même s'il peut être très bénéfique pour la santé humaine. Dans le domaine de la fiscalité, il y a un moyen très simple de l'éviter: tout simplement en ne cachant rien, en ne dissimulant pas ses revenus et en n'éludant pas ses obligations légales.

Mon deuxième commentaire, c'est qu'il est normal de toujours se préoccuper de la manière dont l'argent public est utilisé, mais il est également juste d'être inquiet quand les gouvernements sont contraints d'utiliser cet argent public pour renflouer des banques et des établissements financiers qui ont spéculé avec leur argent.

La Présidente. – La discussion commune est close.

Le vote aura lieu mercredi 10 février 2010.

Déclarations écrites (article 149)

Sebastian Valentin Bodu (PPE), par écrit. – (RO) La fraude à la TVA est un acte criminel qui a un impact énorme sur les budgets, car il implique l'utilisation illégale de régimes de remboursement. Ce délit concerne tous les États membres, la Roumanie n'y faisant pas exception (par exemple: fraude carrousel).

Le mécanisme d'autoliquidation introduit par certains États membres, y compris la Roumanie, a très bien fonctionné. Toutefois, il était également nécessaire d'adapter la directive 2006/112/CE sur la TVA à la situation actuelle afin de réduire au maximum le risque de régimes illégaux de remboursement de TVA (du type basé

sur des exportations fictives). C'est pourquoi l'application du mécanisme d'autoliquidation aux produits à risque élevé de fraude fiscale est une procédure fiable qui a un impact globalement positif sur le budget, même s'il y a un retard dans le versement au budget national de la TVA due sur les transactions assujetties à cette taxe.

En conclusion, face au choix entre recevoir la TVA seulement à la fin du cycle économique quand le produit fini ou le service atteint l'utilisateur final, et éviter la fraude impliquant le remboursement illégal de la TVA, la première option est la bonne. Le scénario idéal serait que le mécanisme d'autoliquidation soit appliqué en tant que règle plutôt que comme une exception. Toutefois, cette étape devrait être franchie après une analyse approfondie de l'impact sur le budget.

Alan Kelly (S&D), par écrit. — (EN) Je voudrais seulement soulever un point particulier concernant la coopération entre États membres dans le domaine de la fiscalité. Cette question sensible a eu une importance majeure en Irlande lors de la campagne du référendum sur le traité de Lisbonne. C'est un simple petit conseil de prudence que je souhaite donner à mes collègues du Parlement. La coopération entre États membres est le fondement de cette Union; toutefois, cette coopération a toujours été basée sur le consentement mutuel. Dans ce domaine de la fiscalité, le danger serait de ne pas prendre en compte les besoins de certains États membres. Certains pays ont besoin d'appliquer les règles différemment: si, par exemple, un pays est une île, ou que sa population n'est pas suffisante pour soutenir un vaste marché actif, il doit utiliser tous les avantages à sa disposition pour attirer les investissements. J'appelle mes collègues à se souvenir de ce fait quand ils font des propositions dans ce domaine. Les propositions ne doivent pas interférer avec la subsidiarité. Toute proposition doit avoir l'approbation des États membres. Ce n'est pas un élément mineur dans ce débat.

Ramona Nicole Mănescu (ALDE), par écrit. – (RO) Les initiatives en matière de fiscalité débattues aujourd'hui jouent un rôle particulièrement important dans le cadre de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales transfrontalières. Ces questions comportent un aspect politique majeur et ont de graves conséquences pour les budgets des États membres. La promotion de la bonne gouvernance dans le domaine fiscal exige la prise de mesures au niveau de l'UE et en dehors de l'UE, ainsi que dans chaque État membre. Nous avons besoin de mesures fermes, de lois simples et transparentes et, par suite, de moins de bureaucratie. Enfin et surtout, nous devons veiller à ce que les citoyens aient accès à l'assistance.

L'élaboration de mesures visant à garantir la transparence, l'échange d'informations à tous les niveaux, l'amélioration de l'assistance fournie aux États membres, l'établissement d'une coopération transfrontalière efficace et d'une concurrence fiscale équitable est un objectif essentiel, surtout en cette période actuelle de crise financière, où nous avons tous constaté combien la viabilité des systèmes budgétaires est cruciale. Les États membres dotés d'une bonne gouvernance dans le domaine fiscal ont été en mesure de répondre beaucoup plus rapidement et efficacement à la crise économique.

Je salue l'initiative de la Commission et le travail accompli par les rapporteurs. Je pense qu'il existe une réelle volonté politique de promouvoir la bonne gouvernance dans le domaine de la fiscalité. Toutefois, nous devons veiller à ce que ces propositions soient plus que de simples slogans politiques et à ce qu'elles soient mises en œuvre aussi rapidement que possible.

Marianne Thyssen (PPE), par écrit. – (NL) Madame la Présidente, dans notre monde globalisé et numérisé, les autorités fiscales sont confrontées à une tâche délicate. La détection de la fraude fiscale et sociale est complexe, même dans le marché intérieur. En outre, le manque de législation européenne sur la coopération administrative transfrontalière entre autorités fiscales est problématique. En conséquence, l'établissement d'un bureau de liaison en matière de fiscalité dans chaque État membre pour accélérer et simplifier la coopération administrative entre États membres mérite notre soutien. Actuellement, les demandes de partage d'informations dans le domaine fiscal prennent tellement de temps que les administrations fiscales renoncent souvent à attendre l'information demandée. J'apporte mon soutien total à l'option d'un échange automatique d'informations proposée par la Commission, pour deux raisons. Premièrement, cette option permettra aux États membres de collecter leurs impôts plus efficacement, ce qui, en temps de crise, n'est que juste et n'est pas du tout un luxe. Deuxièmement, les opérateurs actifs sur le marché intérieur seront traités sur un pied d'égalité. Le principe de réciprocité du partage des informations dans le domaine fiscal est également en harmonie avec les accords conclus au sein de l'OCDE et du G20. Il s'agit d'un message sans équivoque. C'est un appel urgent que la Cour des comptes de Belgique a également lancé récemment à juste titre. C'est donc avec conviction que je soutiens le rapport de M^{me} Alvarez.

15. GM/Opel: point de la situation (débat)

La Présidente. - L'ordre du jour appelle la déclaration de la Commission sur GM/Opel: point de la situation.

Vladimír Špidla, *membre de la Commission.* – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le présent débat concerne une question de grand intérêt pour le public européen: le financement public de la restructuration du groupe Opel/Vauxhall par un ou plusieurs gouvernements européens.

La Commission a suivi de près cette question. Le 14 juillet 2009, la commissaire Kroes et moi avons déjà abordé avec vous, ici au Parlement européen, le cas du groupe Opel/Vauxhall. La Commission a également organisé plusieurs réunions informelles avec les ministres européens compétents en la matière.

Comme vous le savez, à l'automne 2009, General Motors a décidé de garder Opel/Vauxhall et de procéder à une restructuration de l'entreprise. Fin novembre 2009, General Motors a présenté un résumé de son plan de restructuration aux services responsables des questions de concurrence de la Commission.

Bien que le rôle de la Commission n'implique pas normalement l'évaluation préalable de la logique industrielle et commerciale d'un cas de restructuration, et en l'absence d'informations des États membres sur les aides d'État potentielles pour le plan, les services de la Commission ont entrepris une telle évaluation à la suite d'une demande du Conseil «Compétitivité».

Sur la base du contenu du plan de restructuration de General Motors et des informations fournies à la Commission, il apparaît que ce plan de restructuration n'est pas fondé sur des considérations non économiques, qui nuiraient à la viabilité future de l'activité européenne du groupe Opel/Vauxhall.

Le plan actuel de General Motors présente un certain nombre de caractéristiques communes avec d'autres plans de restructuration, préparés auparavant par General Motors lui-même et par d'autres investisseurs intéressés, et dans certains domaines clés. Il est conforme aux décisions antérieures que General Motors a prises avant le début de la crise, en particulier au sujet de l'attribution d'un modèle donné à un site de production donné.

En outre, General Motors a donné la justification économique de ses décisions concernant la réorganisation de ses installations de production à travers l'Europe en se référant à la situation spécifique des usines individuelles. Ces décisions semblent être motivées par des considérations telles que la gamme de modèles affectés à différents sites en Europe, les cycles de vie respectifs des différents modèles, les volumes de production respectifs d'un modèle donné, actuellement produit dans plus d'un site, le niveau relativement faible de l'investissement supplémentaire entraîné par une centralisation accrue de la production d'un modèle donné, l'intérêt pour l'installation de certains procédés en amont, etc.

Je comprends que General Motors ait encore à discuter ce plan avec les représentants des travailleurs, qui sont censés prendre des engagements afin de permettre des réductions de coûts significatifs en Europe. La Commission restera vigilante et s'assurera que, si une aide d'État est impliquée, la restructuration d'Opel/Vauxhall restera fondée sur des considérations économiques, qu'elle ne sera pas influencée par des conditions non commerciales liées au financement de l'État et, en particulier, que la répartition géographique des efforts de restructuration ne sera pas altérée par des exigences politiques.

La Commission continuera bien sûr à surveiller de près tous les développements dans le cadre du groupe Opel. Dans ce contexte, vous êtes sûrement conscients que, le 21 janvier 2010, General Motors a officiellement annoncé son intention de fermer le site situé à Anvers en 2010. Je comprends les préoccupations suscitées par l'annonce de milliers de pertes d'emplois dans cette usine.

Il est triste de constater que la fermeture d'usines est jugée nécessaire par le groupe Opel/Vauxhall. Je tiens à souligner que cette décision relève de la responsabilité exclusive de General Motors. La Commission ne peut, et ne doit pas, chercher à imposer l'endroit où ces réductions vont s'opérer. Elle n'est pas en mesure de les prévenir, mais elle peut en anticiper les conséquences.

La Commission se tient prête à recourir, en coordination avec les autorités belges, à toutes les ressources à sa disposition pour aider ces travailleurs. La possibilité, pour la Belgique, d'introduire une demande d'assistance dans le cadre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation a été discutée. Ceci est sans aucun doute une option à explorer et, à première vue, il semblerait que cette demande d'assistance, si elle était confirmée, répondrait aux critères requis.

Ivo Belet, *au nom du groupe* PPE. -(NL) Vous avez indiqué votre intention de rester vigilant, mais cela me paraît insuffisant. À nos yeux, la position de General Motors Europe est inacceptable.

General Motors compte obtenir une aide d'État de plusieurs gouvernements nationaux et régionaux dans l'Union européenne avec comme objectif, notamment, de couvrir les coûts sociaux de la fermeture de l'usine d'Anvers dont vous venez de parler. C'est inacceptable, Monsieur le Commissaire, inacceptable pour les travailleurs et pour l'Europe.

Vous venez de dire que ce dossier est un test très important pour vous, pour la crédibilité de la Commission européenne. Nous ne pouvons autoriser pareilles choses, car cela créerait un énorme précédent dans de futurs dossiers. Monsieur le Commissaire, cette affaire est un cas de protectionnisme, qui réapparaît de plus en plus, et c'est inacceptable. Cela sape les fondements de l'UE et de plus, ce sont toujours les petits pays qui en sont victimes, comme cette affaire le prouve à nouveau.

Ces derniers mois, les gouvernements de l'Union européenne se sont laissés diviser comme des enfants par les Américains de General Motors et cela ne doit plus se reproduire. La seule façon de l'empêcher est d'adopter une approche européenne commune.

Dans la presse allemande de ce jour, votre collègue, Neelie Kroes, la commissaire chargée de la concurrence, affirme qu'une aide d'État dans le secteur automobile n'est possible que si les fonds vont au développement de produits innovants et écologiques. Nous sommes bien d'accord, mais il vaut beaucoup mieux coordonner ce genre de décision à l'échelle européenne et non, comme cela se passe actuellement, entreprendre des négociations séparées entre les divers pays européens et General Motors, car cela ne mène nulle part.

De plus, faire une offre européenne unique, commune, à General Motors nous placerait naturellement dans une position bien plus forte et nous permettrait d'exiger des garanties dans le domaine social - ce qui doit certainement vous tenir à cœur - et de l'emploi. Après tout, pourquoi ne serait-il pas possible d'ouvrir de nouvelles perspectives pour les travailleurs du site d'Opel à Anvers et pour ceux des autres sites Opel qui ont été touchés en Europe?

Il n'est pas trop tard pour cela, Monsieur Špidla. Nous estimons que dans le cas de ce genre d'opérations de restructuration internationale, la Commission européenne doit prendre le taureau par les cornes et développer une politique proactive au lieu d'adopter une attitude attentiste. Qu'est-ce que cela veut dire concrètement? Cela veut dire développer une stratégie commune, agir de manière beaucoup plus dynamique et, surtout, utiliser et combiner de manière beaucoup plus vigoureuse tous les instruments communautaires dont nous disposons au lieu d'agir de façon désordonnée comme actuellement.

Je pense que nous avons agi jusqu'à présent de manière bien trop molle dans ce dossier. La Commission européenne est restée passive, tandis que General Motors triomphait. Cela doit changer, dans l'intérêt des travailleurs, car ce sont eux qui souffrent du manque actuel de volonté politique européenne.

Mon deuxième commentaire est tout aussi important, Monsieur le Commissaire. Aujourd'hui, les ministres européens de l'industrie se réunissent en Espagne pour lancer un plan d'action européen pour le secteur automobile. Je pense que nous en avons un besoin urgent. La Commission européenne doit rassembler les principaux acteurs de l'industrie pour éviter que notre secteur automobile soit, lui aussi, submergé de produits chinois dans un proche avenir. Ce jeudi, les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne se réunissent pour un sommet européen extraordinaire à Bruxelles, à l'instigation et sur l'invitation de notre président Herman Van Rompuy. À l'ordre du jour, un seul point: le renforcement de la coopération économique européenne.

Monsieur le Commissaire, commençons par le secteur automobile puisqu'il est et reste notre principale industrie. Il s'agit d'un véritable moteur de relance économique, avec un potentiel important en termes d'emploi.

Kathleen Van Brempt, *au nom du groupe S&D*. – (*NL*) J'ai insisté pour que ce sujet soit à nouveau discuté en plénière parce qu'il concerne des milliers de travailleurs dans ma région d'Anvers, en Flandre - et vous allez voir que plusieurs députés prendront la parole sur ce thème -, mais aussi parce qu'il s'agit d'une opération de restructuration paneuropéenne qui entraîne la fermeture d'une usine et la perte de milliers d'autres emplois. L'avenir s'annonce sombre pour des milliers de personnes, hommes et femmes, et leurs familles.

Je pense que ces personnes regardent aujourd'hui l'Union européenne avec espoir et crainte. Ont-ils de bonnes raisons d'espérer? Peut-être. Je souhaiterais que le commissaire et la Commission nous fassent part de leurs

projets, car je ne cache pas que je suis extrêmement déçue par les déclarations de M^{me} Kroes, qui a répété aujourd'hui que si le dossier était mis en discussion, elle appliquerait les règles en matière d'aides d'État.

Je suis également déçue de votre réponse et de la position que vous avez exprimée aujourd'hui. Naturellement, si la fermeture se confirme, il faudra s'assurer qu'une aide est proposée aux travailleurs. Mais pour l'instant, nous voulons voir une toute autre Commission européenne, une Commission européenne prenant ce dossier à cœur et jouant le rôle politique qui lui incombe. Cela pourrait commencer par exiger de la direction européenne d'Opel qu'elle dévoile enfin son plan d'entreprise et qu'elle divulgue les arguments économiques et autres motifs à la base de cette décision. Car, comme vous le savez certainement, ces dernières années, la direction européenne du site d'Anvers, par exemple, a reçu d'importantes aides et ressources des pouvoirs publics flamands et belges pour rester compétitive. Aujourd'hui, tout cela est balayé et la Commission européenne n'est pas assez forte pour y changer quoi que ce soit.

Mon second message est également une question précise adressée à la Commission. Je souhaiterais, à l'avenir, que la Commission agisse de manière beaucoup plus claire et plus ferme lors d'opérations de restructuration. Lorsque deux entreprises fusionnent, la Commission européenne doit en être informée. Pourquoi ne pas procéder de même dans le cas d'une restructuration? Pourquoi la Commission ne peut-elle appliquer les mêmes critères économiques et sociaux aux opérations de restructuration? Nous pourrons seulement alors parler d'une vision claire par rapport à une politique industrielle et une Europe sociale. Telle est la demande du groupe de l'Alliance progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen.

Guy Verhofstadt, *au nom du groupe ALDE.* – (*NL*) Avant toute chose, comme cela a déjà été dit ici, ce qui s'est passé à Anvers est un coup dur pour des milliers de familles ainsi que pour tous les travailleurs des équipementiers automobiles. Je dois aussi vous dire, Monsieur le Commissaire, que vos propos m'ont choqué.

Tout d'abord, vous dites que General Motors porte toute la responsabilité, comme si les autorités régionales, belges ou européennes, n'en portaient aucune. Comme je l'ai dit ici la dernière fois, vu qu'il s'agit d'une affaire transfrontalière - qui implique plusieurs pays - et de la restructuration d'une entreprise, la Commission aurait dû prendre les choses en main et s'assurer du respect des règles communautaires. Elle ne l'a pas fait, laissant au contraire ce soin aux États membres, plus précisément à l'Allemagne, puis à la direction de General Motors.

Lors de futures restructurations de multinationales en Europe, j'invite la Commission à s'emparer du dossier dans le cadre de sa politique industrielle et à ne pas se limiter au rôle de coordinateur entre les ministres de l'économie et des affaires financières.

Deuxièmement, Monsieur le Commissaire, je suis choqué de vous entendre dire que vous n'êtes toujours pas en possession de ce dossier. On peut lire partout dans la presse que 2,7 milliards d'euros vont être alloués sous forme d'aides d'État, et la Commission vient nous dire qu'elle n'a encore aucun plan d'entreprise ou dossier. Je pense qu'il est grand temps que la Commission obtienne ce dossier - ou aille le chercher - mais aussi qu'elle examine enfin s'il s'agit d'un cas d'infraction. Car il s'agit en effet d'un acte illégal. Une aide d'État ne peut être accordée que pour le développement de nouveaux produits innovants.

Or, il semble que les 2,7 milliards d'euros demandés à plusieurs États membres de l'UE pour maintenir l'activité de leurs entreprises seront simplement utilisés dans le contexte d'une aide générale pour préserver les sites européens, les activités européennes. Il est temps que la Commission prenne les choses en main et ne se limite pas à des déclarations - comme la vôtre ou celle de M^{me} Kroes - mais demande à ses services d'obtenir le plan d'entreprise et de vérifier si une aide a été octroyée de manière illicite ou non.

Bart Staes, *au nom du groupe Verts/ALE.* – (*NL*) Je ne sais pas si vous en êtes conscient, mais la crédibilité de l'Europe, de l'Union européenne, est ici en jeu dans l'esprit de milliers de familles et d'une large part de la population européenne.

Nous avons déjà eu ce débat en septembre dernier. Et déjà, la réaction de la Commission européenne était clairement très hésitante. À l'époque, M^{me} Kroes a dit qu'elle allait examiner l'affaire et vérifier si les règles de concurrence avaient bien été respectées mais depuis lors, peu de choses se sont passées, comme l'a souligné M. Verhofstadt. Il apparaît que l'Union européenne n'a pas accès au plan d'entreprise alors que, comme nous l'avons tous appris par la presse, Opel s'apprête à demander 2,7 milliards d'euros sous forme d'aides d'État. Par conséquent, nous avons tous - parlementaires européens et ministres des gouvernements régional et fédéral - le sentiment d'être mis devant le fait accompli. C'est inacceptable, Monsieur le Commissaire; il s'agit de questions extrêmement importantes.

Je dois dire que depuis que M. Reilly, patron de General Motors, nous a communiqué la décision, j'ai reçu des masses de courriels avec en objet des titres tels que «L'Europe ne vaut rien» et «Que l'Europe aille au diable, elle ne fait rien pour ses citoyens». Tel est le sentiment de la population. Par conséquent, lorsque j'entends un de vos collègues - le commissaire De Gucht - dire que la Commission n'a même pas accès au plan d'entreprise, je trouve cela absurde. Alors que nous allons bientôt devoir examiner s'il est admissible de promettre 2,7 milliards d'euros sous forme d'aides d'État sur la base d'un plan de relance, d'une étude réalisée par un cabinet de conseil indépendant, et alors qu'en Flandre, nous savons tous qu'Opel a des perspectives d'avenir, je dois vous dire, Monsieur le Commissaire, que votre attitude est défaitiste. C'est votre dernière intervention au Parlement, mais j'attends davantage de détermination de votre part devant cette Assemblée. J'attends davantage de détermination de la part de la Commission. J'attends également - et je rejoins ici M. Belet - des plans très concrets pour remettre l'industrie automobile sur la bonne voie et lui donner un réel avenir axé sur ce que le groupe Verts/Alliance libre européenne appelle le *Green New Deal*, c'est-à-dire une mobilisation des ressources dans l'intérêt du climat combinée à une approche judicieuse sur le plan environnemental.

Derk Jan Eppink, *au nom du groupe ECR*. – (*NL*) La fermeture d'Opel Anvers soulève la question de la place qu'il reste pour la politique industrielle. General Motors est une entreprise qui a perdu sa compétitivité en raison des coûts excessifs des retraites exigées par les syndicats américains. Le centre de la production automobile américaine s'est déjà déplacé dans le Sud des États-Unis, où les syndicats sont plus faibles, et cela vaut aussi pour les constructeurs automobiles allemands et japonais.

General Motors est une illustration de ce qui arrive lorsque les coûts de la main-d'œuvre deviennent trop élevés. L'économiste flamand Geert Noels a indiqué récemment que les coûts de la main-d'œuvre en Belgique ont fortement augmenté depuis 2000, c'est-à-dire sous le gouvernement de M. Verhofstadt, présent aujourd'hui. En Allemagne, depuis cette même époque, les coûts de la main-d'œuvre ont baissé. M. Noels pense que c'est la raison de la fermeture d'Opel Anvers. La politique industrielle exige que nous maintenions notre compétitivité, Monsieur Staes.

Regardons l'avenir, pour une fois. Quelle est la situation de l'industrie chimique en Flandre? Elle emploie directement 64 000 personnes et indirectement une centaine de milliers de personnes, ce qui veut dire que plus de 160 000 personnes tirent leur salaire de l'industrie chimique. Pourtant, récemment, l'entreprise chimique allemande Bayer a décidé de quitter Anvers et c'est de mauvais augure. L'industrie automobile doit également faire face aux conséquences de la politique anti-voiture propagée par les Verts. On ne peut, d'un côté, réclamer une politique anti-voiture et, de l'autre, exiger que les usines de construction automobile restent ouvertes. On rend le prix des voitures inabordable pour que les gens prennent le bus. Les voitures deviennent trop chères pour les personnes à faibles revenus. Résultat, les ventes de voitures sont en baisse et voyez maintenant ce qui arrive à Opel Anvers.

L'industrie chimique doit faire face à la politique climatique européenne. Avec l'échec de la conférence de Copenhague, l'Europe va-t-elle commencer seule à réduire ses émissions de CO₂ de 20 % d'ici 2020? Cela risque de mettre à terre l'industrie chimique flamande, comme Opel Anvers a été mis à terre par les charges salariales élevées. Madame la Présidente, la fin de l'industrie chimique flamande serait la fin d'Opel Anvers multipliée par 54. Si la Flandre néglige son secteur chimique, elle deviendra - comme l'a dit l'entrepreneur flamand Thomas Leysen - la Grèce sur la mer du Nord et j'espère que mes amis flamands en sont conscients.

(L'orateur accepte de répondre à une question «carton bleu» (article 149, paragraphe 8, du règlement))

Guy Verhofstadt (ALDE). – (*NL*) Je voudrais dire à M. Eppink qu'entre 2000 et 2009, nous avons assuré le maintien de Ford en Belgique, assuré le maintien de Volkswagen et obtenu la production de l'Audi 1 en Belgique grâce à une réduction des coûts et plus précisément des coûts de main-d'œuvre, en optant pour le travail par rotation. Résultat, ces entreprises sont restées en Belgique et ont réalisé de nouveaux investissements.

Ma conviction - et je voudrais savoir si M. Eppink la partage - est qu'Opel est en effet une usine rentable qui pourrait rester en Belgique si nous poursuivons cette politique.

Derk Jan Eppink (ECR). – (*NL*) Je pense qu'Opel Anvers aurait eu un avenir s'il n'y avait pas eu la crise et l'effondrement de tout le concept de General Motors.

Cependant, M. Verhofstadt ne peut nier que l'industrie automobile est en déclin depuis quelques années en Europe et en Flandre. Par ailleurs, M. Noels, l'économiste dont je viens de parler, a déclaré que les coûts élevés de la main-d'œuvre étaient l'une des raisons pour lesquelles les Américains ferment le site Opel d'Anvers plutôt qu'un autre. Opel Anvers était une usine performante, mais c'est ce que l'on dit également du site Opel

de Luton au Royaume-Uni ainsi que des sites allemands. D'où ma conviction que des coûts salariaux élevés ont toujours un effet d'érosion sur la politique industrielle, ce qui doit être évité si nous voulons maintenir l'emploi.

Patrick Le Hyaric, *au nom du groupe GUE/NGL.* – Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, j'ai écouté vos explications et je dois vous dire que je suis effaré. Vous n'avez fait que défendre le plan de General Motors. Si vous étiez pour l'intérêt général, vous défendriez et vous parleriez un peu plus des ouvriers. Car General Motors ne ferme pas Opel Belgique parce qu'elle est en difficulté, elle a réalisé 3,4 millions de profit, ça ne l'empêche pas de supprimer 2 600 emplois. Et qu'on ne nous dise pas que c'est pour des raisons géographiques parce que General Motors supprime 10 000 emplois au total.

En vérité, on ferme ici pour aller exploiter des travailleurs sud-coréens, c'est cela la vérité, Monsieur le Commissaire, et il faudrait nous la dire. J'ajoute que cela ne se fait pas dans la solidarité européenne puisqu'un État – l'État allemand – promet des aides supplémentaires à Opel et laisse fermer l'usine d'Anvers. Autrement dit, il n'y a pas de solidarité entre nous. Et vous, vous actez la fermeture en nous disant par avance qu'on va mettre quelques pansements sur la douleur des ouvriers sous forme de petites aides sociales pendant que General Motors continuera d'engranger ses profits!

Eh bien, cette gestion, elle est antisociale, elle se fait contre les territoires de l'Union européenne et elle génère aujourd'hui des gâchis énormes, comme on le voit actuellement chez Toyota, où il faut réviser des centaines de milliers de voitures. Elle est dangereuse même pour la sécurité des automobilistes. Il faut maintenant changer radicalement. Il faut que la Commission serve à quelque chose, qu'elle serve aux intérêts des peuples européens.

Voilà les raisons pour lesquelles je demanderai à la nouvelle Commission d'élaborer une directive européenne obligeant à consulter les comités d'entreprise et les comités de groupe et à leur donner des pouvoirs de contrôle sur l'utilisation des aides d'État et de l'Union européenne qui devraient être assorties d'une clause de garantie de l'emploi, de formation et de salaire, mais aussi d'impulser une stratégie européenne de coopération entre groupes automobiles pour la recherche et pour de nouveaux véhicules propres.

À cet effet, la Banque centrale européenne doit refinancer auprès des banques nationales un crédit d'autant plus avantageux qu'il servirait au travail, à l'emploi, à la formation, à l'investissement dans la recherche et au développement d'une nouvelle génération de véhicules écologiques.

Enfin, nous proposons d'élaborer une règle européenne imposant aux groupes d'intégrer dans leur bilan leurs sociétés financières et toutes leurs holdings, de telle sorte que les autorités et les syndicats disposent d'une vue d'ensemble de l'économie des groupes et non d'un traitement au cas par cas, usine par usine, qui ne vise en fait qu'à désarmer les travailleurs et à les mettre devant le fait accompli.

Paul Nuttall, *au nom du groupe* EFD. - (EN) Madame la Présidente, je tiens à exprimer toute ma sympathie pour les travailleurs d'Anvers, mais je voudrais aborder d'autres points concernant l'UE et General Motors.

Spyker Cars devient Saab Spyker grâce à une opération de 400 millions d'euros mais, ne vous-y trompez pas, il ne s'agit pas d'une opération commerciale normale, avec une entreprise qui paie et une autre qui est payée. Il s'agit d'une opération du style «Commission», qui convient plus à une économie centrale planifiée. Spyker paie, mais avec l'argent de la Banque européenne d'investissement. En d'autres termes, le contribuable européen paie et toute l'opération est garantie par le gouvernement suédois. Bien sûr, seul le risque est assuré. General Motors continuera de prendre une part des bénéfices et Saab Spyker sera obligée d'acheter des véhicules entièrement assemblés à une autre usine de General Motors, située dans cette nation européenne bien connue qu'est le Mexique.

Pourquoi sauvons-nous des emplois au Mexique avec l'argent des contribuables européens? Ne pouvons-nous assembler des Vectra dans l'usine d'Ellesmere Port, située dans ma circonscription? Parce que c'est tout ce qui reste de Saab.

Et tout le monde sait que General Motors et les institutions européennes entretiennent une relation spéciale. La Banque européenne pour la reconstruction et le développement a injecté plus de 160 millions d'euros dans les opérations de General Motors en Russie et en Ukraine et détient une participation de 30 % en actions dans l'usine de construction de Saint-Pétersbourg.

Je voudrais donc que la Commission explique pourquoi un soutien financier aussi extravagant est disponible pour des pays comme l'Ukraine et le Mexique, mais n'est jamais disponible pour des entreprises britanniques. Rover aurait pu être sauvée avec une fraction de ce montant et des emplois auraient probablement pu être

sauvés chez Rolls Royce à Netherton, dans le comté du Merseyside, ma circonscription. Mais pour l'instant, chez General Motors, des emplois sont encore en péril dans ma circonscription, au Nord-Ouest de l'Angleterre. Et pourtant, la Commission utilise les recettes fiscales de mes électeurs pour garantir des emplois chez General Motors au Mexique et en Russie.

Philip Claeys (NI). – (*NL*) La fermeture de l'usine Opel à Anvers est un désastre, non seulement pour les travailleurs et les entreprises de fournisseurs, mais aussi parce qu'elle montre clairement une tendance au démantèlement de toutes les formes de production industrielle en Flandre et partout en Europe.

La Commission va vérifier que l'aide d'État, si elle a lieu, respecte les conditions strictes y associées. L'octroi d'une aide temporaire à une entreprise comme Opel Anvers devrait être possible pour autant que cette aide serve à une reconversion aux fins d'une production plus innovante. Il est évident que l'objectif ne peut être de maintenir artificiellement en vie des secteurs industriels entiers, mais il ne faut pas oublier qu'Opel Anvers est un site rentable, avec des travailleurs hautement qualifiés, des niveaux de productivité élevés et des équipements modernes.

Je refuse donc de croire que nous avons affaire ici à une sorte de dinosaure industriel voué à l'extinction dans un avenir très proche. Dans ce débat, nous avons entendu plusieurs plaidoyers pour une nouvelle grande avancée rapide. Certains disent que l'Europe devrait prendre encore plus de pouvoirs, tablant sur l'hypothèse que plus d'Europe produira automatiquement une meilleure Europe. Il serait cependant utile que l'Union européenne adopte une position flexible mais cohérente dans le cadre de ses compétences actuelles, par exemple, en veillant à ce que les règles s'appliquent de la même manière à l'Allemagne et à la Flandre, à ce que les grands États membres ne puissent se permettre plus de choses que les autres.

Permettez-moi de conclure par quelques mots à l'adresse des représentants des partis belges au pouvoir. Vous êtes partiellement responsables du fait que la Belgique devienne l'un des pays les plus chers d'Europe en matière de production industrielle. À force de pressions fiscales étouffantes, vous êtes arrivés à ce que les travailleurs flamands coûtent beaucoup plus cher que leurs homologues d'autres pays, tout en gagnant moins - c'est également un facteur. Je pense qu'il est temps que vous réfléchissiez un peu plus à cela.

Jutta Steinruck (S&D). – (DE) Monsieur le Commissaire Špidla, Madame la Présidente, la Commission devrait protéger les intérêts européens et sur ce point, je partage les propos des orateurs précédents. La Commission devrait revoir son approche.

À partir de demain, General Motors va tenter d'obtenir 2,7 milliards d'euros d'aides publiques en Europe, sans verser un seul cent de sa poche. Nous devons dire clairement que l'Europe, c'est-à-dire la Commission, ne donnera pas d'argent si cela signifie la fermeture d'autres usines ou la délocalisation de la production hors d'Europe. Parallèlement, il importe que les États membres ne soutiennent pas les plans de General Motors allant dans ce sens et cessent de penser uniquement à sauver leurs sites.

Nous ne pouvons accepter que l'on monte les travailleurs les uns contre les autres. Les États membres doivent aussi refuser cela, car de telles divisions conduiraient à de nouvelles délocalisations. Il ne faut pas que les contribuables européens, ni les autres travailleurs d'Opel en Europe, en fassent les frais. Personne ne comprendra cela! Les gens veulent comprendre ce que fait l'Union européenne. Quels que soient les projets de General Motors pour l'Europe, la Commission doit s'assurer que ce groupe respecte les règles européennes.

Le comité d'entreprise européen a proposé une solution basée sur la solidarité ainsi qu'un plan financier solide pour le sauvetage d'Opel: tous les sites seraient maintenus en Europe et les ajustements seraient répartis selon un principe de solidarité. Nous ne pouvons pas laisser la direction ignorer ce plan. De même, nous ne pouvons admettre que M. Reilly et ses collègues ignorent le processus de consultation avec le comité d'entreprise européen ou les droits de consultation et de participation que nous avons obtenus pour les travailleurs européens. Une solution européenne, fondée sur la solidarité, est possible pour Opel, mais il faut que la Commission s'implique.

Frieda Brepoels (Verts/ALE). – (*NL*) Je suis heureuse que le dossier Opel revienne à l'ordre du jour aujourd'hui, même si je constate que la déclaration de la Commission européenne apporte très peu d'informations.

Monsieur le Commissaire, vous avez longuement parlé des réunions informelles organisées sur la base d'un plan sommaire, mais je ne vous ai pas entendu parler d'un véritable plan d'entreprise. Vous avez également dit ne pas avoir eu l'impression que le plan reposait sur des considérations non économiques. Je souhaiterais savoir à quels éléments de ce plan ou du dossier vous faites référence. Vous avez déclaré que la Commission

n'a aucun contrôle sur le choix des sites qui seront concernés par les suppressions d'emplois. C'est exact, mais rien ne vous empêche d'examiner le dossier, de vérifier les critères au regard du plan d'entreprise, de contrôler s'ils sont conformes à la législation européenne applicable en matière de restructuration et de concurrence. Or, nous n'avons rien entendu de tout cela aujourd'hui.

Pourtant, votre collègue, M^{me} Kroes, nous a fait des promesses très claires lors de la session plénière de septembre. Elle a affirmé que la Commission n'accepterait jamais que l'argent des contribuables soit utilisé pour servir des intérêts politiques nationaux. Hormis M. Belet, aucun député du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens) - et encore moins un de ses membres allemands - ne s'exprime aujourd'hui, et ce fait me paraît très révélateur. Il me semble que l'Allemagne a ramené le butin, mais c'est très dur à encaisser pour les travailleurs d'Opel Anvers.

Evžen Tošenovský (ECR). – (*CS*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, le dossier Opel nous montre à quel point il est discutable - comme l'a clairement montré ce débat - et difficile d'intervenir par le biais de décisions politiques pour résoudre les difficultés économiques d'entreprises commerciales.

Il y a quelques mois, nous avons discuté ici de la possibilité d'une aide financière du gouvernement allemand en faveur d'Opel. Nous comprenons tous très bien la position importante de cette entreprise et les répercussions que pourraient avoir ses difficultés potentielles, notamment sur les milliers de travailleurs concernés. Nous sommes aussi conscients des conséquences que cela pourrait avoir sur les équipementiers en amont ainsi que des coûts élevés pour les systèmes de protection sociale si les événements prenaient une tournure catastrophique. Nonobstant, nous avons été nombreux à mettre en garde contre des décisions politiques octroyant d'importantes subventions financées avec les deniers publics.

Comme nous le constatons aujourd'hui, ni les programmes de mise à la casse ni les subventions financières considérables prévues n'ont résolu le problème. Au contraire, ces solutions semblent uniquement avoir reporté le problème et aggravé les difficultés économiques de l'entreprise. Nous ne savons même pas avec certitude s'il s'agit de problèmes réels ou de manœuvres tactiques de la part de l'entreprise. Une situation de crise touche actuellement une section déterminée de l'entreprise et l'usine d'Anvers se trouve de ce fait dans une situation très difficile. Nous ne pouvons que spéculer sur les raisons pour lesquelles le problème affecte précisément cette section de l'entreprise, qui ne se trouve pas dans le pays de la société mère.

Le dossier Opel est en train de prendre une autre dimension. On va vers une solution désagréable pour une multinationale lorsqu'on commence à discuter de la nationalité de sections spécifiques de l'entreprise. Le problème de l'entreprise devient alors un problème par rapport à des pays particuliers et une solution européenne devient très difficile. Dans la situation présente, le Parlement européen doit conserver son rôle d'instance réclamant le respect des règles adoptées par les États membres de l'UE, afin de ne pas gêner l'environnement concurrentiel tout en acceptant le principe de subsidiarité. Parallèlement, il y a danger si les problèmes économiques complexes de grandes entreprises peuvent susciter une rivalité entre les États membres de l'UE, avec des signes de protectionnisme dans une branche spécifique de l'industrie.

Evelyn Regner (S&D). – (*DE*) Madame la Présidente, je suis Autrichienne et j'ai demandé la parole parce que le droit européen est bafoué et parce que cette affaire est un sujet d'actualité et qu'à ce titre, elle nous concerne tous. Dans le cas d'Opel Anvers, il ne s'agit pas en priorité - comme la direction d'Opel veut le faire croire - de fermer des usines pour éliminer les surcapacités dues à la diminution des ventes de voitures. Il s'agit de délocaliser la production vers la Corée du Sud, ce qui constitue une violation de contrat de la part de M. Reilly - le patron d'Opel-Vauxhall -, une violation des droits des travailleurs et une violation des droits d'information, de consultation et de participation des travailleurs et de leurs représentants. Enfin, c'est une opération de «picorage», en d'autres termes, il s'agit de ramasser ou de tenter de ramasser 2,7 milliards d'euros sous forme d'aide publique. M. Reilly a négocié l'accord-cadre Delta avec les comités d'entreprise européens uniquement pour le rompre par la suite. Les modèles de voiture qui devaient être montés à Anvers seront très probablement montés en Corée du Sud et au final, ce seront les travailleurs européens qui en feront les frais à travers une modération salariale.

La question des frais généraux de gestion me préoccupe aussi beaucoup. Ceux-ci devraient également être réduits de 30 %, mais M. Reilly les a augmentés et ils sont passés des 7 % prévus par la loi à 21 %. Cela signifie que le droit allemand de participation est bafoué. J'invite par conséquent la Commission à prêter attention au critère d'efficacité de l'aide d'État - comme vous l'avez dit, Monsieur Špidla - mais aussi et surtout au respect des droit d'information, de consultation et de participation.

Olle Ludvigsson (S&D). – (SV) Madame la Présidente, nous traversons ce qui est probablement l'une des plus graves crises économiques de l'histoire et c'est sans doute une première pour nous tous ici au Parlement. L'industrie automobile figure parmi les secteurs les plus durement touchés. Une fois de plus, le risque de fermeture d'une usine européenne de construction automobile se profile à l'horizon. Ce risque concerne l'usine elle-même mais aussi ses sous-traitants et tous ceux qui travaillent pour ces sous-traitants. Ce n'est pas seulement une tragédie personnelle pour les travailleurs qui perdront leur emploi. C'est aussi un problème majeur pour l'Europe parce que cela affaiblit un pan essentiel de son industrie.

La mondialisation apporte des changements et nous voyons des entreprises délocaliser leurs activités dans d'autres parties du monde. Lorsque des entreprises s'installent dans d'autres pays parce que les conditions de travail, l'environnement de travail et les droits syndicaux y sont moins bons, il y a de quoi revoir les dispositions de nos accords commerciaux et autres instruments.

Il faut aussi réfléchir à ce que nous pouvons faire ensemble pour contrer ce problème de concurrence avec des pays qui offrent aux travailleurs de moins bonnes conditions, que ce soit dans l'Union européenne ou dans des pays tiers. Il est également nécessaire d'agir à l'unisson afin d'empêcher que l'on puisse monter nos États membres les uns contre les autres. L'industrie automobile a besoin d'un plan européen axé sur l'avenir, fondé sur la connaissance et le développement et non sur une dégradation des conditions.

Inés Ayala Sender (S&D). – (ES) Madame la Présidente, permettez-moi d'exprimer d'abord notre totale solidarité avec les travailleurs d'Opel et leurs familles, ainsi qu'avec les travailleurs employés par les fournisseurs d'Opel. Ces personnes ont vécu plusieurs mois d'incertitude, aboutissant à un plan qui réclame une aide d'État et des sacrifices aux travailleurs.

Cette situation affectera également le site de Figueruelas en Espagne et tous ceux qui y travaillent. Par conséquent, et pour empêcher que de telles situations se reproduisent, nous invitons le commissaire et la prochaine Commission à élaborer une nouvelle politique industrielle active, notamment pour le secteur automobile. Cette politique doit prévoir un contrôle et une action pour éviter un désinvestissement tel que celui qui a mis plusieurs entreprises comme General Motors et Opel dans des situations impossibles où ce sont les travailleurs qui paient les conséquences.

La Commission ne peut se cantonner à un rôle d'observateur. Par conséquent, nous appelons la Commission à examiner et à vérifier rigoureusement le contenu du plan Opel, vu qu'il semble encore très imprécis sur les questions de viabilité. Les seuls points précis sont les sacrifices demandés aux travailleurs et la localisation.

Nous appelons également la Commission à agir comme elle le doit et à s'assurer que toute mesure concernant la viabilité financière sera approuvée par les travailleurs et leurs représentants, ce qui n'a pas toujours été le cas dans le passé. Pour garantir l'avenir d'Opel Europe, nous demandons, une fois de plus, que les projets futurs respectent les critères réels de viabilité industrielle et économique dans un contexte européen. Il faut en effet éviter que des situations telles que celle que nous connaissons se répètent et faire en sorte que l'industrie automobile européenne devienne un secteur innovant et viable à long terme.

Les citoyens qui suivent nos discussions et décisions concernant les véhicules de l'avenir veulent continuer de rouler dans des véhicules plus sûrs, plus confortables et plus durables, qui respectent les normes de qualité européennes auxquelles ils se sont habitués. Par conséquent, ils veulent aussi que l'on continue à confier ces véhicules à des travailleurs européens.

Seán Kelly (PPE). – (EN) Madame la Présidente, permettez-moi avant tout d'exprimer toute ma compassion pour mes collègues belges vu que dans ma circonscription, les travailleurs de l'entreprise Dell ont perdu leur emploi lorsque l'usine a été déplacée en Pologne. Je peux donc parfaitement comprendre leur situation. Sur la base de mon expérience, je voudrais attirer leur attention sur quelques points.

Premièrement, il est primordial d'activer l'aide aussi vite que possible parce que dès que le chronomètre démarre, la Commission est pieds et poings liés et ne peut plus étendre cette aide sans une législation. Dans le meilleur des cas, ce ne sera pas avant longtemps.

Deuxièmement, quelle que soit l'aide apportée, elle doit être centrée sur la situation des travailleurs et non sur l'adéquation des travailleurs à des formations déterminées d'avance par des agences publiques. C'est absolument crucial. Je m'occupe pour l'instant des travailleurs employés par Dell et en particulier de cette question. Donc je dirais à mon collègue Ivo Belet, et aux autres, qu'il serait peut-être intéressant de nous rencontrer, d'échanger nos expériences et de prolonger ce travail pendant toute la durée de ce processus que j'approuve totalement.

Silvia-Adriana Țicău (S&D). – (RO) Permettez-moi de commencer par trois questions essentielles. Quel est l'avenir de la politique industrielle en Europe? Quelle direction prend la compétitivité de l'économie européenne? Enfin, que va-t-il advenir de la main-d'œuvre européenne et, par extension, de la qualité de vie des citoyens européens?

Au début de cette année, le taux de chômage dans l'Union européenne atteignait 10°%. Ce chiffre est de 20 % dans des pays comme la Lettonie et l'Espagne. C'est pourquoi je pense que ce sujet est tellement important. C'est aussi la raison pour laquelle je pense que dans le cas d'une entreprise multinationale européenne traversant un processus de restructuration, il est important que les syndicats d'autres États membres soient aussi impliqués dans le processus de consultation - dans le cadre du comité d'entreprise européen - et que cette consultation ne concerne pas uniquement les syndicats du pays où l'entreprise a son siège. Je pense qu'en tant que commissaire chargé de l'emploi et des affaires sociales, vous - ou la personne qui reprendra cette fonction - pouvez imposer cette mesure.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL). – (*PT*) Madame la Présidente, Opel avait une importante usine au Portugal, à Azambuja, qui employait environ 2 000 ouvriers. Pourtant, l'entreprise a fermé, a cessé la production au Portugal et est partie s'installer en Espagne. De ce fait, des milliers de travailleurs directement ou indirectement touchés par la stratégie d'Opel se sont retrouvés au chômage.

Il importe de souligner que l'entreprise n'a pas pris cette décision à cause des salaires, qui étaient plus bas au Portugal. Elle a pris cette décision pour accroître la production, sans tenir compte des conséquences sociales. Il faut donc se souvenir des antécédents d'Opel et effectuer un contrôle efficace de ses activités. Rappelons-nous qu'en matière d'aide d'État aux multinationales, notre devoir est de soutenir la production industrielle, les droits des travailleurs et les droits des communautés dans les régions touchées. Nous devons également nous engager, vis-à-vis des syndicats et des autres représentants des travailleurs, à intervenir de manière efficace.

Krisztina Morvai (NI). – (*EN*) Madame la Présidente, il semble que la principale loi, la règle majeure, du capitalisme néolibéral mondialisé soit de faire privatiser le profit par un petit groupe de riches, d'obtenir la nationalisation des pertes et dommages et de les faire payer par les contribuables, dont la plupart sont pauvres.

Où est la justice là-dedans? Où est la moralité là-dedans? S'agirait-il de concepts inapplicables dans le monde de l'économie? N'est-ce pas un système fondamentalement mauvais? N'y a-t-il pas quelque chose de structurellement mauvais dans ce système? Le Parlement européen et l'Union européenne ne devraient-ils pas commencer à revoir toute la structure et tout le système?

Czesław Adam Siekierski (PPE). – (PL) Madame la Présidente, les récentes annonces de licenciements collectifs dans des États membres de l'UE - dont celles annoncées par le groupe Opel - s'inscrivent dans la vague plus large des difficultés vécues ces derniers temps par l'industrie automobile et par d'autres secteurs industriels en raison de la crise économique. Dans le contexte des problèmes de l'industrie automobile, nous devons nous poser la question suivante: pour sauver des emplois, est-il acceptable d'octroyer des aides d'État à des groupes de construction automobile ou à d'autres producteurs? Ces deux dernières années, nous avons observé plusieurs cas de protectionnisme d'État à l'égard de producteurs de divers produits ainsi que diverses réactions et décisions de la Commission européenne. L'opinion publique a accueilli tout cela avec scepticisme. D'un côté, il a été souligné que les subventions créent des distorsions de concurrence sur le marché international, et de l'autre, que cette mesure est essentielle pour lutter contre le chômage croissant et que l'aide d'État sert incontestablement cet objectif.

Selon moi, en période de crise économique, une politique plus flexible est nécessaire dans ce domaine - une politique approuvée par les États membres et la Commission européenne et identique pour tous les secteurs.

Jutta Steinruck (S&D). – (DE) Madame la Présidente, je voudrais ajouter un commentaire à ce que notre collègue a dit concernant le peu de députés allemands présents à ce débat. Bien que social-démocrate allemande, je partage votre critique à l'égard du ministre du Land de Rhénanie du Nord/Westphalie, membre de la CDU, qui a déclaré être satisfait que la décision de fermeture concerne le site d'Anvers et non celui de Bochum. Les sociaux-démocrates allemands sont favorables à une solution européenne, en d'autres termes, au plan proposé par le comité d'entreprise européen. Je tiens à répéter très clairement que je ne comprends absolument pas pourquoi les conservateurs et libéraux allemands se sont dérobés à ce débat.

Vladimír Špidla, *membre de la Commission.* – (*CS*) Mesdames et Messieurs, le débat a abordé une série de thèmes dont certains seront repris par la prochaine Commission, je pense. La discussion sera assurément très profonde et portera sur le concept général de politique industrielle, sur le concept général des aides d'État ainsi que sur d'autres questions.

L'affaire en cause ici, le dossier Opel, ne concerne pas la politique industrielle en tant que telle. Il est clair que la Commission dispose d'une marge de manœuvre dans le cadre du Traité. Je pense pouvoir dire avec une certaine satisfaction que la Commission a, jusqu'ici, utilisé toutes les possibilités qui lui étaient offertes en vertu du Traité et qu'elle les a même utilisées d'une manière qui n'était pas totalement conventionnelle. Je mentionnerai à cet égard les deux réunions planifiées par mon collègue Günter Verheugen, où les États membres ont fait le bilan de la situation. Dans une certaine mesure, cela a certainement permis une approche coordonnée. L'évaluation des plans *ex ante* n'était pas non plus conventionnelle. Je dois dire que la structure de la législation communautaire n'offre pas de base juridique solide pour de telles approches. Malgré cela, compte tenu de l'importance du sujet, elle a été utilisée.

S'agissant des aides d'État, rien n'a encore été négocié à ce jour, aucun État n'a été proposé et il appartient à la Commission d'évaluer, *in fine*, si l'aide d'État est octroyée dans le respect des règles. Je crois fermement que dans cette affaire, la procédure doit être aussi stricte que possible parce que nous ne pouvons permettre qu'une décision aussi grave soit motivée par des facteurs de nature non économique et dans un contexte où, au lieu d'une concurrence entre entreprises, nous avons une concurrence entre États pour offrir les subventions les plus importantes. De ce point de vue, la Commission évaluera de manière très stricte le plan concernant l'aide d'État ainsi que toutes les circonstances qui l'entourent, bien sûr.

Lors de ma dernière allocution, il y a environ trois mois, j'ai souligné que nous faisions tout pour garantir le respect de toutes les règles relatives aux consultations des travailleurs. C'est ce que nous avons fait et ce que nous continuons de faire. Nous n'hésiterons pas, entre-temps, à prendre toutes les mesures permises par la structure juridique de la Commission européenne. Je pense que mon successeur ne sera pas moins strict à cet égard.

Mesdames et Messieurs, cette affaire soulève toute une série de questions qui méritent discussion et je pense également que le devoir de la Commission est de faire le meilleur usage possible de toutes les options disponibles dans ce domaine.

Je voudrais souligner un dernier point, que j'ai déjà mentionné clairement dans mon allocution introductive: si des travailleurs sont licenciés - et il a été mentionné au cours du débat que General Motors envisage de licencier entre 8 000 et 10 000 travailleurs - l'impact de cette affaire dépassera évidemment la sphère d'Anvers. La Commission utilise et mobilise à nouveau tous les instruments disponibles et utiles dans un tel cas, notamment le Fonds social européen et le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation.

Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que cette affaire soit réglée le plus rapidement possible. Le Parlement a un rôle actif à cet égard, bien sûr, puisque les propositions avancées par la Commission ne peuvent devenir réalité qu'après avoir été débattues par le Parlement.

Mesdames et Messieurs, toute l'aide européenne doit d'abord aller aux individus et non aux entreprises et c'est également un principe fondamental dans tout notre processus décisionnel.

La Présidente. – Le débat est clos.

Déclarations écrites (article 149)

Veronica Lope Fontagné (PPE), *par écrit.* – (*ES*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je souhaite simplement exprimer ma solidarité avec les familles de tous ceux qui sont concernés par l'affreuse nouvelle de la fermeture de l'usine d'Anvers. Nous ne pensons pas seulement à tous ceux qui seront directement touchés et qui perdront leur emploi, mais aussi à toutes les entreprises de sous-traitance qui souffriront également de cette fermeture. Il ne faut pas les oublier. L'usine de Figueruelas se trouve dans ma région, la communauté autonome d'Aragon, ce qui veut dire que cette affaire nous concerne directement. Nous prônons dès lors l'élaboration d'une politique active pour le secteur automobile, avec de nouveaux modèles plus respectueux de l'environnement et plus innovants, qui entraîneront la création de nouveaux emplois.

16. Égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Union européenne – 2009 (débat)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle le rapport de Marc Tarabella, au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres, sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Union européenne - 2009 (COM(2009)0077 – 2009/2101(INI)) (A7-0004/2010).

Marc Tarabella, rapporteur. – Madame la Présidente, chers collègues, je voudrais tout d'abord féliciter la Commission européenne pour son excellent rapport. En effet, ce rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes, que nous adoptons chaque année, a une résonance particulière pour moi. C'est le premier rapport que je présente au sein de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres, où je suis membre effectif. Et c'est un rapport absolument indispensable cette année au regard de la crise économique, sociale et financière que connaît notamment l'Union européenne.

C'est pourquoi j'ai tenu à insister dans mon rapport sur l'impact de la crise sur les femmes. Tout d'abord en faisant un constat: les hommes ont plus souffert des licenciements au début de la crise – c'est normal du fait de l'impact dans l'industrie lourde notamment - mais ces derniers mois, les taux de chômage des femmes et des hommes ont crû de la même manière, au même rythme.

Dans une bonne dizaine d'États membres, le chômage reste d'ailleurs plus élevé pour les femmes, et les femmes sont surreprésentées dans les emplois à temps partiel. Je demande donc à la Commission et aux États membres de fournir des statistiques précises concernant l'impact de la crise sur les femmes et les hommes, et aux États membres de réaliser des analyses d'impact en fonction du genre avant de mettre en œuvre une politique d'austérité budgétaire pour éviter que les femmes soient touchées de façon disproportionnée.

La lutte contre la violence faite aux femmes représente également, me semble-t-il, un point important. 20 à 25°% des femmes européennes souffrent de violences physiques durant leur vie adulte, c'est un constat, mais 10°% d'entre elles sont aussi victimes de violences sexuelles. Je considère donc que les hommes doivent également s'engager contre la violence envers les femmes.

La Présidence espagnole de l'Union européenne a décidé non seulement de mettre la lutte contre la violence envers les femmes au centre de ses priorités en créant notamment un observatoire européen de la violence pour avoir des données harmonisées, mais aussi de créer un mandat européen de protection des victimes. Je soutiens donc cette démarche et demande, par ailleurs, la création d'une Année européenne de lutte contre la violence envers les femmes pour qu'on en ait plus conscience dans tous les États membres et qu'on puisse faire de ce combat une priorité.

L'emploi. Un constat: les femmes ont investi massivement le marché du travail. 59,1 % des femmes travaillent aujourd'hui. La stratégie de Lisbonne fixait un objectif de 60 %. On y est presque, mais l'écart reste important en fonction des États membres, tout comme l'écart moyen de rémunération qui varie, selon les études, entre 17 et 25 %.

Je demande donc aux États membres d'appliquer réellement les directives d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes en matière d'emploi. Je demande à ces mêmes États membres de prendre des mesures législatives pour favoriser une présence équilibrée des femmes et des hommes aux postes à responsabilité, notamment dans les entreprises privées. Les stéréotypes sexistes, je pense qu'il faut lutter contre évidemment. J'ai rencontré, dans la fonction de ministre de la formation que j'exerçais précédemment, une femme qui a dû arrêter sa formation de chauffeur de bus scolaire parce qu'elle était raillée par son formateur.

Je voudrais bien qu'à l'avenir, plus personne ne s'étonne qu'un homme fasse la vaisselle ou qu'une femme puisse également conduire un bus scolaire, comme je viens de le mentionner. Bref, il faut demander à la Commission et aux États membres de lancer des campagnes de sensibilisation à cet égard dans les écoles.

Le droit sexuel et reproductif constitue un chapitre important parce que les femmes doivent avoir le contrôle de leur droit sexuel et reproductif. Des milliers de femmes se sont battues pour ce droit au péril de leur vie et aujourd'hui, 24 pays européens sur 27 ont légalisé l'avortement. Le Parlement européen se doit de protéger cet acquis absolument fondamental pour les femmes, et nous insistons sur le fait que les femmes doivent avoir le contrôle de leur droit sexuel et reproductif, notamment grâce à un accès aisé à la contraception et à l'avortement.

Le congé de paternité. Constat: les hommes ont le droit de participer pleinement aux premiers jours suivant l'arrivée de leur enfant dans la famille. Il est vrai qu'à cet égard, on peut demander à la Commission de soutenir toute démarche visant à instaurer un congé de paternité au niveau européen. Nous considérons que le congé de maternité doit être associé au congé de paternité.

J'en termine, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire. Lors de sa présentation au sein de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres, ce rapport a reçu de nombreux éloges de la part de représentants de tous les groupes politiques du Parlement européen. Le vote au sein de ladite commission s'est d'ailleurs très bien déroulé et le rapport a été adopté avec une confortable majorité. J'invite donc tous

mes collègues à soutenir de nouveau mon rapport lors du vote qui aura lieu mercredi, mais je suis d'ores et déjà attentif au débat qui va avoir lieu et je pourrai ensuite répondre à vos interpellations.

Vladimír Špidla, membre de la Commission. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés, la Commission actuelle accueille favorablement le rapport et la proposition de résolution sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Union européenne 2009.

Je remercie le rapporteur, M. Tarabella, pour le soutien exprimé par le Parlement à l'approche et aux actions menées par la Commission européenne pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'égalité des genres est une valeur fondamentale de l'Union européenne et une condition nécessaire à la réalisation des objectifs en matière de croissance, d'emploi et de cohésion sociale de l'Union.

Sur cette base, l'Union européenne a construit une véritable politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Si les progrès réalisés dans ce domaine sont indiscutables, les défis restent importants. La Commission partage l'avis du rapporteur, selon qui il est essentiel de poursuivre nos efforts.

Au cours de mon mandat, l'égalité des genres et les droits des femmes ont été au cœur de mes préoccupations. Au cours de ces cinq dernières années, l'engagement de la Commission en faveur de l'égalité des genres a été concrétisé par la feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette feuille de route, la Commission a pris plusieurs initiatives marquantes. J'en citerai trois, à titre d'illustration.

La Commission a proposé des actions concrètes pour lutter contre l'écart des rémunérations entre les hommes et les femmes. Cet écart, qui s'élève à 17 %, est tout simplement inacceptable. En 2010, la Commission fera rapport sur l'analyse de l'efficacité de la législation européenne et présentera des pistes d'action pour lutter contre l'écart des rémunérations.

La Commission prend bonne note des idées intéressantes contenues dans la résolution du Parlement européen. Je rappelle aussi que la Commission a lancé, en mars 2009, une campagne de sensibilisation visant à mobiliser toutes les parties prenantes pour lutter contre l'écart salarial. Vu le succès de cette campagne, elle sera prolongée en 2010.

Au cours de mon mandat, j'ai aussi veillé à promouvoir une meilleure représentation des femmes dans la vie économique et politique. Dans ce cadre, j'ai mis en place, au mois de juin 2008, un réseau européen pour les femmes dans les prises de décisions. Certains progrès ont été réalisés. Le Parlement européen actuel, par exemple, compte le pourcentage le plus élevé de femmes: 35 %.

Toutefois, des efforts importants restent nécessaires, notamment au niveau national, où les femmes représentent en moyenne seulement 24 % des parlementaires nationaux, et dans les entreprises, où les femmes représentent moins de 11 % des membres des conseils d'administration des grandes entreprises cotées en bourse.

Troisième initiative marquante: la mise en place de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Je suis content de pouvoir dire aujourd'hui que, malgré un démarrage plus lent que prévu, l'Institut a démarré ses activités à Bruxelles et qu'il est déjà installé dans les locaux à Vilnius.

La crise actuelle a des répercussions graves sur le marché de l'emploi, mettant en péril les progrès récents au niveau de l'emploi des femmes, sachant que le risque de ne pas retrouver un travail est plus élevé pour les femmes et qu'elles sont, au départ, plus désavantagées.

Mesdames et Messieurs, au cours de mon mandat, je me suis engagé à améliorer la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Je suis d'accord avec le Parlement européen, qui souligne l'importance de permettre aux pères de jouer un rôle plus important dans la vie familiale. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à mes services de lancer une étude sur les coûts et bénéfices d'une éventuelle initiative de la Commission dans ce domaine.

Le rapport du Parlement européen souligne aussi, avec raison, l'importance d'éliminer la violence contre les femmes. La Commission va travailler à cet égard et dans cette direction avec effort et avec beaucoup de volonté.

Je ne voudrais pas terminer cette intervention sans insister sur la très bonne coopération entre le Parlement et la Commission, qui a été un facteur clé pour faire avancer l'égalité entre les hommes et les femmes. L'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas seulement un but en soi. Elle conditionne la réalisation des objectifs de croissance, d'emploi, de cohésion sociale de l'Union européenne.

Je vous remercie de votre coopération et de votre attention.

PRÉSIDENCE DE M^{ME} ROBERTA ANGELILLI

Vice-présidente

Astrid Lulling, au nom du groupe PPE. – Madame la Présidente, la commission des droits de la femme a voté ce rapport avec une toute petite majorité de trois voix, 6 de ses 33 membres étant absents. Je ne crois pas qu'on puisse parler de majorité «confortable». Il est clair que nous partageons toutes les préoccupations quant aux discriminations qui demeurent en matière d'égalité des femmes et des hommes et ce, malgré une très bonne législation européenne en la matière depuis 1975.

Pourquoi ces discriminations ont-elles la vie si dure? Soit parce que ces directives sont mal appliquées, soit parce que les personnes discriminées pour quelque raison que ce soit ne font pas valoir leurs droits devant les tribunaux. Plutôt que de demander sans cesse de nouvelles directives avec le risque de dilution qu'elles comportent, veillons plutôt à ce que l'arsenal juridique existant soit pleinement appliqué par les gouvernements, par les partenaires sociaux et dans le monde du travail quotidien.

Ce rapport se fait à nouveau l'écho de toutes les lamentations, de toutes les généralités sans nuance sur les femmes pauvres, battues, violées... Certaines affirmations demandent donc à être relativisées par des amendements. Ce qui est plus grave à mes yeux, c'est que par une véritable glorification de l'économie sociale ou solidaire, on veut faire croire qu'y caser les femmes serait un exemple de succès de l'employabilité féminine, qu'elles y amélioreraient leur statut social et développeraient leur indépendance financière.

C'est le contraire qui est vrai. Elles sombreraient dans une pauvreté généralisée, perdraient toute incitation et toute motivation pour accéder à une rémunération au mérite et seraient entraînées dans la déresponsabilisation.

De plus, les propositions de créer une charte européenne des droits de la femme, donc une nouvelle protection par rapport aux droits de l'homme – dont elles profitent, heureusement -, et une nouvelle bureaucratie sous la forme d'un observatoire européen de la violence entre les sexes, alors que nous avons assez d'administrations pour faire ce travail, sont, soit contreproductives, soit incompatibles avec le principe d'égalité des genres, qui est enfin ancré dans le Traité. Si le ridicule tuait, certains membres de la commission des droits de la femme n'existeraient plus.

Enfin, je regrette encore l'obstination de certains membres à préconiser à chaque bonne ou mauvaise occasion, donc également dans ce rapport, l'avortement de confort sous prétexte que, pour assurer la santé sexuelle et reproductive, il faut préconiser un accès aisé et gratuit à l'avortement. Non. Il faut en priorité promouvoir une meilleure information des jeunes filles, surtout en matière de contraception. Ça existe aujourd'hui pour éviter des grossesses à un âge très précoce. Ça n'existait pas quand j'étais jeune. Nous avons donc proposé des votes séparés pour nous permettre de ne pas voter contre le rapport de M. Tarabella, qui n'a pas démérité mais qui a encore été victime de l'extrémisme de certains de ses camarades.

Iratxe García Pérez, *au nom du groupe S&D.* – (*ES*) Madame la Présidente, je voudrais commencer par remercier M. Tarabella et tous les députés qui ont pris part à l'élaboration de ce rapport pour le travail réalisé.

Il y a un an d'ici, nous avons eu un débat sur un rapport très similaire à celui sur la table aujourd'hui. Malheureusement, nous devons continuer d'insister sur des problèmes importants par rapport auxquels nous n'avons toujours pas réussi à faire des progrès en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Il s'agit notamment de la violence à caractère sexiste, qui est considérée comme l'un des principaux fléaux de la société, non seulement en Europe, mais également dans le monde entier; de l'écart salarial, qui demeure inchangé et que nous ne sommes toujours pas parvenus à résorber; des droits à la santé sexuelle et reproductive; de la conciliation entre vie privée et vie professionnelle; de l'entrée des femmes sur le marché du travail aux mêmes conditions que les hommes; de la situation des groupes de femmes vulnérables, tels que les femmes handicapées ou vivant dans des zones rurales; et de la représentation des femmes dans la vie publique.

Ces problèmes reviennent sur la table d'année en année sans que nous parvenions à faire des progrès majeurs. Je ne vous donnerai qu'un seul exemple: les femmes ne représentent plus de 40 % des députés que dans 3 des 27 États membres.

J'estime qu'il est essentiel que nous insistions sur la nécessité d'intensifier notre travail de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. Il est vital de soutenir des initiatives telles que celles prises par la

Présidence espagnole, qui a décidé de faire de l'égalité entre les hommes et les femmes l'une de ses priorités. Cet engagement concerne non seulement les femmes d'aujourd'hui, mais également des générations futures. Des progrès ont certes été faits, mais il reste un long chemin à parcourir et nous devons faire preuve d'ambition dans l'élaboration des politiques afin de faire en sorte que la moitié de la population européenne bénéficie des mêmes droits et chances que l'autre.

Sophia in 't Veld, *au nom du groupe* ALDE. – (*NL*) Permettez-moi tout d'abord de féliciter le rapporteur. Je voudrais commencer par soulever quelques points mineurs sur lesquels je ne suis pas d'accord avec lui. Concernant l'impact de la crise économique sur les femmes, je pense en fait qu'il est très important de remettre nos finances publiques en ordre et de les assainir au plus vite; c'est cela, et non la prolongation de la dette publique, qui bénéficiera aux femmes. Je pense également que le rapport contient quelques propositions qui peuvent paraître très séduisantes, mais qui tendent vers une politique symbolique, telles qu'une année de ceci, un observatoire de cela. Concentrons-nous plutôt sur des mesures spécifiques.

Néanmoins, le rapport contient également un certain nombre de choses qui me réjouissent beaucoup. La première - grâce à un amendement déposé par le groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe - est une référence à la situation des ménages monoparentaux. Je voudrais lancer un appel à la Commission européenne pour qu'elle entreprenne, pour une fois, une étude sur le sujet, car nous avons une politique familiale européenne, mais peu de gens se rendent compte qu'un ménage européen sur trois est monoparental. Ces personnes sont souvent victimes de graves discriminations en termes de sécurité sociale, d'impôts, de logement, etc.

Deuxièmement - et je regarde également du côté de M^{me} Lulling - je suis vraiment ravie des références très explicites à la santé sexuelle et reproductive et à l'autonomie sexuelle des femmes; et l'accès à l'avortement légal et sans risque fait partie intégrante de cette santé sexuelle et reproductive. Tout en étant parfaitement d'accord avec M^{me} Lulling sur l'importance de l'information, je constate que - dans mon pays natal en tout cas; la situation est peut-être différente au Luxembourg - ce sont toujours les démocrates chrétiens qui sabordent ce genre de question. Par conséquent, si nous parvenons à œuvrer ensemble en faveur de l'information correcte et franche des jeunes, vous pouvez compter sur mon soutien. J'estime par ailleurs que nous devons mettre un terme à l'hypocrisie; nous n'avons pas le droit de jeter des femmes en prison ou de les condamner à des avortements risqués.

Enfin, Madame la Présidente, concernant la violence à l'encontre des femmes, je me réjouis de l'initiative de la Présidence espagnole qui a décidé d'en faire une de ses priorités. Au fond, peu de gens réalisent que la violence à l'encontre des femmes fait beaucoup plus de victimes chaque année que le terrorisme. Ce phénomène reste pourtant considéré - de manière totalement injuste - comme un simple problème de femmes.

Marije Cornelissen, *au nom du groupe Verts/ALE.* – (EN) Madame la Présidente, nous avons un Parlement européen relativement nouveau et nous avons quasiment une nouvelle Commission européenne. Le rapport Tarabella nous offre au fond la première occasion de voter sur les mesures que la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres du nouveau Parlement souhaite mettre en œuvre au cours des années à venir.

Les Verts sont très satisfaits de ce rapport progressiste. Il déborde de projets qui nous tiennent à cœur. Nous voulons que des mesures législatives soient enfin prises afin d'accroître le partage des responsabilités familiales entre les hommes et les femmes, au travers notamment du congé de paternité. Nous proposons enfin de renforcer la participation des femmes à la prise de décisions en examinant la pratique norvégienne en matière de quotas au sein des conseils d'administration.

Les Verts sont également très satisfaits de l'attention accordée aux conséquences de la crise sur les femmes: le chômage des femmes est différent, tout comme les conséquences sur les femmes de la réduction des dépenses publiques. Nous devons nous pencher sérieusement sur la question.

Nous espérons de tout cœur que le Parlement fera preuve du courage et de la bonne volonté nécessaires pour lutter contre la discrimination à l'égard des femmes et renforcera l'égalité par des mesures concrètes susceptibles d'amener de réels résultats, en votant en faveur de ce rapport. Nous espérons que la Commission agira en conséquence.

Konrad Szymański, *au nom du groupe ECR.* – (*PL*) Madame la Présidente, en proposant de faciliter l'accès à l'avortement dans l'Union européenne, ce rapport empiète sur la compétence exclusive des États membres dans ce domaine. Ce n'est cependant pas la principale raison qui nous pousse à voter contre ce document.

Il n'est nul besoin d'avoir la foi, aujourd'hui, pour voir une personne dans tout fœtus humain à naître. Une simple échographie, disponible dans n'importe quelle ville de Belgique, même la plus petite, suffit pour nous permettre de voir une image à l'écran d'un être humain à naître. Par conséquent, tout législateur responsable se devrait de faire tout ce qui est en son pouvoir pour faire chuter le nombre d'avortements. La facilitation de l'accès à l'avortement est un indicateur du déclin de notre culture et témoigne de notre mépris des valeurs humaines. Je voudrais dès lors vous demander de bien y réfléchir avant de voter en faveur de ce document malsain.

Ilda Figueiredo, *au nom du groupe GUE/NGL*. – (*PT*) Madame la Présidente, ainsi que nous le montre la réalité et qu'Eurostat le confirme, la crise économique et sociale a de graves répercussions sur les femmes. Cette situation s'explique par la hausse du chômage, le travail précaire et les bas salaires, ainsi que par les inégalités salariales entre les hommes et les femmes, qui ont à nouveau augmenté et dépassé, en moyenne, 17 % au niveau européen. Elle s'explique également par la pauvreté résultante, que celle-ci découle des problèmes de bas salaires et revenus, y compris de retraite et de pensions des femmes âgées, ou de la difficulté à accéder à des services publics de qualité bon marché ou gratuits. À cela s'ajoutent également les problèmes de traite et de prostitution des femmes et des jeunes filles, la violence au travail et à la maison et les différentes formes de discrimination à l'égard des femmes en position plus vulnérable.

Il est par conséquent nécessaire, comme le souligne ce rapport - et j'en profite pour féliciter notre rapporteur -, d'accorder une attention particulière à la situation économique et sociale des femmes lors de l'élaboration de politiques communautaires. Cela exige d'étudier l'impact social des nouvelles stratégies communautaires, d'empêcher l'augmentation de la discrimination et de l'inégalité, de garantir l'égalité dans les progrès sociaux et non dans le déclin des droits économiques, sociaux et au travail, et de protéger la fonction sociale de la maternité et de la paternité. Il est primordial d'investir dans une véritable stratégie de développement et de progrès social qui donne la priorité à l'emploi assorti de droits, à la production, à des services publics de qualité et à l'inclusion sociale. L'heure est venue de faire des avancées majeures afin d'améliorer la vie de la majorité des femmes, notamment dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive, et de mettre fin à l'hypocrisie persistante autour de la question de l'avortement.

Gerard Batten, *au nom du groupe* EFD. – (EN) Madame la Présidente, une idéologie qui enseigne l'inégalité entre les hommes et les femmes est en train de gagner du terrain en Europe. D'après celle-ci, les femmes ont un statut inférieur aux hommes. Elle affirme que, en vertu du droit héréditaire, la part d'un homme doit être deux fois plus importante que celle d'une femme. Ou encore que, dans un tribunal, le témoignage de deux femmes est requis pour contrer le témoignage d'un seul témoin masculin. Elle déclare que, lors d'un procès pour viol, le témoignage de quatre hommes est nécessaire pour condamner un homme, alors que le témoignage des femmes n'est pas accepté, pas même celui de la femme violée. À ce propos, les quatre témoins doivent être musulmans et non d'une autre religion.

Vous aurez compris que je parle de la charia. Apparemment, certains musulmans pensent que les auteurs d'attentats suicides se voient offrir 72 vierges au paradis. Je n'ai par contre trouvé aucune référence indiquant que les femmes auteures d'attentats suicides sont récompensées par l'équivalent en hommes. Il s'agit incontestablement d'un cas de discrimination sexuelle flagrante.

Le gouvernement britannique a d'ores et déjà officiellement reconnu la charia dans certains tribunaux. Si la bigamie demeure illégale au Royaume-Uni, les femmes islamiques polygames sont officiellement reconnues comme personnes à charge aux fins de l'allègement fiscal et du paiement de prestations.

L'Europe se rapproche à grands pas de la vie en Arabie au VI^e siècle. Si nous voulons une véritable égalité, les différents pays européens se doivent de ne reconnaître la charia en aucune façon et sous aucune forme.

Angelika Werthmann (NI). – (*DE*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, le nombre de femmes sur le marché du travail a augmenté. L'augmentation du nombre d'emplois n'est cependant pas toujours synonyme de plus d'emplois de qualité. Nombreuses sont les femmes qui travaillent à temps partiel ou occupent des emplois qui ont été particulièrement durement touchés par la crise actuelle. Environ 60 % de tous les diplômés universitaires sont des femmes, et pourtant divers obstacles empêchent en réalité celles-ci d'exploiter pleinement leur potentiel. C'est la raison pour laquelle nous devons établir des normes minimales contraignantes: des normes minimales à l'échelle européenne pour le congé parental et l'amélioration des gardes d'enfants et des soins de santé. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons briser les nombreux stéréotypes basés sur le genre et atteindre enfin à l'objectif ultime d'une véritable égalité entre les femmes et les hommes.

Edit Bauer (PPE). – (*HU*) Je suis sûre que M. Tarabella me pardonnera si je ne le remercie pas en premier et si j'adresse tout d'abord mes remerciements au commissaire Špidla, car c'est sans doute la dernière fois qu'il est parmi nous en qualité de commissaire. Je voudrais souligner son engagement vis-à-vis de la question de l'égalité des genres, de l'emploi des femmes et de problèmes similaires.

Plusieurs questions ont surgi à propos du rapport. Je voudrais attirer l'attention sur au moins deux points, le premier étant l'écart salarial entre les hommes et les femmes. Les statistiques les plus récentes font état d'une différence de plus de 17 %. Les progrès ne sont pas seulement lents, ils sont aussi équivoques, puisque ce chiffre est plus élevé qu'il y a deux ans d'ici. Et nous ne savons pas encore vraiment quelles seront les conséquences de la crise. L'expérience au quotidien laisse entendre que des améliorations à court terme sont peu probables.

Par contre, ce qui est tout à fait inacceptable, c'est que ces différences de salaire apparaissent non pas chez les femmes en début de carrière, mais chez les mères qui réintègrent le marché du travail après un congé de maternité ou parental. Dans une Europe en proie à une crise démographique, une telle situation est inquiétante en soi et totalement inacceptable. Ce type de discrimination est évidemment interdit par les règlements européens.

Ainsi que déjà mentionné, la norme juridique d'application date de 1975 et il est évident que cette directive est, à l'instar de nombreuses autres, totalement inefficace. Je suis ravie que le commissaire Špidla ait annoncé que nous pouvions espérer en 2010 un rapport sur les mesures que la Commission compte prendre afin de rendre la législation plus efficace. Je voudrais simplement ajouter quelques mots concernant la charte des droits des femmes. Il est probablement plus important et urgent d'améliorer l'efficacité et l'accessibilité des lois existantes que de créer une nouvelle norme juridique qui s'avérera tout aussi inefficace que les précédentes.

Edite Estrela (S&D). – (*PT*) Madame la Présidente, je voudrais commencer par féliciter le rapporteur pour son travail remarquable. J'espère que les propositions contenues dans cette résolution seront adoptées. En cette année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, nous voyons la pauvreté prendre un visage de plus en plus féminin. La majorité des quelque 80 millions de personnes vivant dans la pauvreté en Europe sont des femmes et des enfants. Les femmes souffrent plus que les autres de cette crise économique et sociale. Les femmes sont les dernières à intégrer le marché du travail et les premières à être mises au chômage. Qui plus est, l'écart salarial entre les hommes et les femmes, qui s'élevait à 15 % en 2004 est, en 2009, de plus de 17 %.

Je voudrais attirer votre attention sur certaines propositions que j'estime innovantes et extrêmement importantes et demander aux députés de soutenir ces propositions: la création plus que nécessaire de la charte européenne des droits des femmes, ainsi que déjà mentionné, la proposition en faveur d'une directive pour la prévention et la lutte contre toute forme de violence à l'encontre des femmes, la violence domestique et la traite des femmes, l'inclusion du congé de paternité dans la législation européenne, comme c'est déjà le cas dans une très grande majorité des États membres, en tant que moyen pour promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle, d'une part, et la vie privée et familiale, d'autre part, et stimuler le taux de natalité.

Je voudrais terminer en remerciant le commissaire Špidla pour tout ce qu'il a fait pour promouvoir l'égalité des genres et pour son rôle aux côtés du Parlement européen. Je vous souhaite beaucoup de succès, Monsieur le Commissaire.

Antonyia Parvanova (ALDE). – (*BG*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je voudrais à mon tour féliciter le rapporteur, M. Tarabella, pour ce rapport. Je suis fermement convaincue que ce rapport apporte une réponse à la nécessité de lutter contre les stéréotypes et les conséquences de la discrimination sexuelle. Ce rapport peut paraître banal aux yeux de bon nombre de mes collègues, mais j'y vois personnellement un engagement renouvelé et plus efficace vis-à-vis de l'égalité des genres au niveau européen visant à améliorer le statut socio-économique des femmes, en particulier celles des nouveaux États membres, en plus d'accroître leur représentation dans la vie politique et professionnelle et de promouvoir le développement de leur carrière.

Dans la mesure où des institutions sociales, juridiques et économiques déterminent l'accès des femmes et des hommes aux ressources, leurs chances et leur pouvoir relatif, j'estime qu'il est très important de garantir aux femmes des droits égaux concernant leur participation à la vie politique, en leur confiant des postes politiques et de direction clés dans le monde des affaires et en assurant leur représentation au plus haut niveau des conseils d'administration des entreprises. Cela implique également de renforcer les qualifications scolaires et de leur offrir les mêmes possibilités de développement professionnel qu'aux hommes, en particulier après

un congé de maternité prolongé. Parallèlement, il convient de garder en permanence à l'esprit l'équilibre entre les obligations professionnelles et familiales.

Nous devons mettre en place un mécanisme institutionnel qui nous permette de développer une politique cohérente par rapport à cette question, car la lutte contre la discrimination sexuelle ne pourra être remportée qu'en adoptant des mesures incitatives et des réformes législatives à long terme, en augmentant les revenus et en améliorant la qualité de vie. Sinon, nous ne serions pas en train de discuter de ce sujet au sein du Parlement aujourd'hui.

Pour faire des progrès significatifs en termes d'égalité devant la loi, d'égalité des chances, y compris de rémunération égale pour le travail effectué, et d'égalité d'accès aux ressources humaines et à d'autres ressources de production qui offrent davantage de chances, nous - le Parlement européen et la Commission européenne - pouvons et devons encourager les États membres et la société civile à adopter des mesures efficaces.

J'estime qu'une participation équitable des femmes à la gestion des ressources, aux opportunités économiques et à la vie gouvernementale et politique aura un impact positif sur le développement économique de notre société et, partant, renforcera la capacité des pays à se développer, à combattre la pauvreté et à fonctionner de manière plus efficace et performante.

À cet égard, la promotion de l'égalité des genres constitue une composante importante de la stratégie pour sortir de la crise économique et offrir une solution satisfaisante à la crise démographique. Les femmes et les hommes auront ainsi la possibilité de lutter contre la pauvreté et d'améliorer leur niveau de vie.

Franziska Katharina Brantner (Verts/ALE). – (*EN*) Madame la Présidente, je voudrais attirer l'attention de la nouvelle Commission sur deux aspects du rapport particulièrement importants pour notre groupe, les Verts, et j'espère que ces commentaires seront transmis au futur commissaire responsable.

Je voudrais soulever deux points: le premier concerne la révision tant attendue de la directive sur l'égalité de rémunération pour un travail égal. Nous pensons que cette révision est cruciale pour les femmes européennes. L'écart salarial est inacceptable: nous sommes aujourd'hui en 2010, et l'heure est venue de prendre des mesures pour combler cet écart. Vous avez reconnu, Monsieur Špidla, qu'une nouvelle mesure juridique était nécessaire. Nous attendons avec impatience de recevoir une proposition de la Commission sur cette nouvelle mesure juridique au cours de ce mandat législatif.

Le deuxième point concerne les droits au congé de paternité. Je voudrais souligner ici que ce rapport traite de l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous voulons l'égalité pour les hommes également, de manière à ce qu'ils puissent passer du temps avec leurs enfants et endosser cette responsabilité s'ils le souhaitent. Les femmes et les hommes doivent se voir offrir les mêmes choix quant à leur manière de vivre, de travailler et de prendre soin de leur famille et de leurs enfants. Par conséquent, même si nous estimons qu'il est crucial que le Parlement européen envoie un signal aux pères, nous voudrions ne pas nous limiter à cela: nous voudrions ouvrir la porte à une société moderne. Nous comptons sur la Commission pour nous présenter enfin une directive très moderne et tournée vers l'avenir à cet égard.

Enfin, nous attendons avec impatience les propositions de la Présidence espagnole concernant l'éradication de la violence à l'encontre des femmes à travers l'Europe et nous espérons que la Commission adoptera ces propositions.

Julie Girling (ECR). – (*EN*) Madame la Présidente, les députées sont clairement en situation minoritaire. Nous exerçons un travail gratifiant et stimulant, avec un salaire égal, des pensions égales, un accès égal à des postes à responsabilité: une situation bien différente de celle de bon nombre de nos électrices.

Je salue ce rapport et j'applaudis l'accent mis par M. Tarabella sur le bien-être économique des femmes. J'estime qu'il s'agit là de l'aspect le plus important en vue de promouvoir l'égalité des genres. Si les femmes parviennent à contrôler leur vie d'un point de vie économique, elles seront mieux à même de contrôler tous les autres aspects de leur vie. Nous devons nous assurer qu'en ces temps économiques difficiles, les femmes ne sont pas oubliées dans des emplois mal rémunérés et peu sécurisés.

Je voudrais féliciter l'Association européenne des industries d'ingénierie pour sa récente vision politique, dans laquelle elle réclame la promotion des études dans le domaine des mathématiques et des sciences, en particulier pour les femmes. Elle veut, je cite, «attirer, en beaucoup plus grand nombre, des femmes qualifiées qui évitent depuis bien trop longtemps de nombreux domaines de l'ingénierie».

Oui, la position des femmes est une question de politiques, d'administration, mais aussi d'actes: des actes bien plus éloquents que les mots. Telle est la voie sur laquelle nous devons avancer, au côté d'employeurs éclairés qui reconnaissent les points forts des femmes et qui promeuvent leur bien-être économique.

Eva-Britt Svensson (GUE/NGL). – (*SV*) Madame la Présidente, je voudrais remercier M. Tarabella et ses collègues de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres pour ce rapport de qualité.

Je voudrais souligner deux points en particulier. J'espère que l'assemblée plénière soutient l'importance du congé de paternité. Le congé de paternité n'envoie pas seulement un signal fort selon lequel les enfants sont la responsabilité des deux parents, mais a également d'autres conséquences positives. Des études montrent que les pères qui ont pris un congé de paternité continuent d'endosser davantage de responsabilités au sein de leur foyer, de leur famille et à l'égard de leurs enfants plus tard dans la vie. En d'autres termes, l'implication des pères crée des bases saines pour le renforcement de l'égalité.

Le deuxième point que je voudrais soulever, et que je soutiens, concerne le fait que les femmes doivent enfin se voir octroyer le pouvoir de décider de leur propre corps, de leur sexualité et de leur reproduction. Donner ce pouvoir aux femmes signifie que les enfants qui voient le jour sont désirés et véritablement à même de s'épanouir - un droit fondamental de tout enfant. Nous voulons mettre un terme à la menace qui pèse sur la vie des femmes, au fait que, aujourd'hui encore, des femmes décèdent des suites d'avortements illégaux. Offrez aux femmes le droit de disposer d'elles-mêmes - pas uniquement au niveau financier, économique et social, mais également concernant leur propre corps.

Morten Messerschmidt (EFD). – (*DA*) Madame la Présidente, j'estime moi aussi que cette question est importante. Et, en écoutant ce débat, je ne peux m'empêcher de penser que, à l'exception du groupe Europe libertés démocratie, tous les groupes politiques semblent croire que la lutte pour l'égalité des femmes est une question de femmes. C'est en tout cas l'impression que j'ai lorsque j'écoute les orateurs, par ailleurs excellents, qui s'expriment aujourd'hui. J'estime qu'il y a un manque manifeste d'orateurs masculins et je suis heureux que mon groupe ait réussi à en envoyer deux.

Cette remarque à propos du style et de la forme du débat étant faite, j'estime pour ma part que ce rapport traite dans une large mesure de considérations purement socio-économiques. De nombreux points concernent le marché du travail, les écarts salariaux, la formation, les règles applicables aux dirigeants d'entreprise, etc. et, s'il est un fait que ces points sont importants, un aspect en particulier fait totalement défaut - ainsi que déjà mentionné par un précédent orateur -, à savoir le problème culturel majeur auquel nous sommes confrontés en raison de l'immigration depuis le monde islamique. J'estime qu'il est quelque peu honteux qu'un rapport supposé traiter de l'égalité des droits pour les femmes ne fasse pas la moindre allusion à des problèmes tels que le mariage forcé, le port forcé du voile, les crimes d'honneur, la circoncision, l'absence d'accès à l'éducation, etc. Ces éléments doivent être inclus si nous voulons brosser un tableau exact de l'Europe en 2010.

Krisztina Morvai (NI). – (*HU*) Je voudrais demander au Parlement européen d'adopter une nouvelle approche vis-à-vis de la question de l'avortement. Je voudrais que nous mettions enfin un terme à ce mensonge éhonté selon lequel l'avortement est bénéfique pour les femmes, voire un indicateur du niveau de liberté des femmes. Non! Comme beaucoup le savent, hommes et femmes, l'avortement est une intrusion douloureuse et dangereuse dans le corps d'une femme, mais aussi dans son âme. C'est précisément pour cette raison qu'au lieu de parler sans cesse de faciliter l'accès à l'avortement, nous devrions enfin discuter de la prévention des avortements, insister sur ce point et aider les femmes à cet égard. Aidons les femmes à se préparer à des grossesses planifiées et, si une grossesse non planifiée survient, qu'un enfant non prévu est conçu, faisons en sorte que cet enfant se voie accorder le droit de venir au monde et d'être élevé avec amour par des femmes, par des couples, car ceux-ci devraient recevoir tout le soutien et l'aide nécessaires pour pouvoir le faire.

Anna Záborská (PPE). - Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, le projet de résolution de notre collègue Tarabella, qui nous a rejoints à la commission des droits de la femme lors des dernières élections européennes, est ambitieux. Je me réfère tout particulièrement au paragraphe 20: «Le parlement souhaite la création d'une charte européenne des droits des femmes».

Si l'on connaît l'histoire de l'intégration européenne, on devrait se souvenir que le traité de Rome prévoyait déjà le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le marché du travail. Les lois pour l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes existent partout dans les États membres. Une solution de simplicité est de demander des nouvelles chartes. Il est plus exigeant d'appliquer les instruments existants.

En réalité, si nous n'enlevons pas le paragraphe 20 de ce projet de résolution, nous ajouterons alors à la Convention européenne des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et au tout nouvel Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes, un quatrième instrument qui se manifeste sous forme d'une nouvelle charte particulière consacrée à la promotion de la femme.

J'ai quelques questions. Quelle serait l'utilité d'une nouvelle charte des droits de la femme? Quelle en serait la valeur ajoutée? Il n'y en a aucune. C'est une erreur que de croire qu'une charte résoudra les problèmes des femmes. Le droit naturel qui doit conduire notre réflexion et notre action responsable en politique ne concède pas de droits particuliers. Nul ne saurait dire que les instruments juridiques ignorent les droits de la femme. Ce serait intellectuellement malhonnête et faux dans les faits.

C'est pourquoi je vote contre le paragraphe 20. La question de la charte est la question principale. Si le paragraphe 20 reste dans le projet de résolution, je ne peux pas le soutenir.

Enfin, Monsieur le Commissaire, je vous remercie pour votre collaboration avec la commission des droits de la femme pendant votre mandat.

Sylvie Guillaume (S&D). - Madame la Présidente, en tout premier lieu, je veux féliciter mon collègue, Marc Tarabella, pour la qualité du rapport qu'il a rédigé et le succès avec lequel il a mené à bien ce travail dans lequel il aborde un éventail complet des sujets relatifs à l'égalité entre hommes et femmes.

Cette dernière – l'égalité – a connu des avancées certaines, nous devons le reconnaître. Toutefois, de nombreux efforts doivent encore être accomplis, en particulier dans un contexte de crise économique et sociale qui frappe plus encore une partie de la population déjà fortement précarisée, à savoir les femmes.

Nous devons également insister sur la double discrimination dont sont parfois victimes les femmes en raison d'un handicap, de l'âge ou de leur appartenance à une minorité nationale. Je veux insister sur trois points particuliers. Nous avons besoin de nous doter d'indicateurs fiables, cohérents et partagés à l'échelle européenne. Ceci doit nous permettre de proposer des solutions adaptées à une réalité de terrain mesurable sur la base d'éléments crédibles vis-à-vis de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Si nous voulons véritablement aller vers une égalité dans les faits, un congé de paternité doit être institué à l'échelle européenne. C'est un élément important pour l'égalité des chances dans l'emploi et dans la vie familiale.

Et troisième point enfin, l'égalité des femmes et des hommes passe nécessairement par la maîtrise de son propre corps par la femme. Ceci veut dire très clairement qu'elle doit notamment avoir un accès le plus ouvert possible à la contraception et à l'avortement. Je regrette que cette question suscite encore de très grandes frilosités, pour ne pas dire autre chose, mais il est évident que, tant que les femmes ne seront pas en mesure de contrôler leur droit sexuel, nous n'aurons pas atteint notre but dans notre bataille pour une réelle égalité entre les femmes et les hommes.

Siiri Oviir (ALDE). – (*ET*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, permettez-moi tout d'abord d'adresser mes compliments à M. Tarabella, mais passons à présent au rapport. L'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas un objectif en soi, mais une condition préalable pour atteindre nos objectifs généraux.

L'égalité dans la vie de tous les jours est dans l'intérêt de chacun, hommes et femmes, mais ce problème ne pourra pas être résolu uniquement avec des fragments épars de législation. Le fait que nous continuions de parler de ce sujet aujourd'hui, tout comme c'est le cas depuis 40 ans, nous prouve que seule une politique intégrée à plusieurs facettes nous rapprochera de notre objectif. Permettez-moi dès lors de souligner l'importance extrême de la mise en œuvre et de la supervision.

Deuxièmement, la prolifération de stéréotypes dépassés sur les genres maintient les hommes et les femmes dans des rôles essentiellement médiévaux au sein de la société et renforce l'inégalité entre les genres. Nous voulons changer les choses, mais peut-être devrions-nous nous-mêmes donner l'exemple ici. Demain, nous approuverons la nouvelle Commission, au sein de laquelle les femmes ne représentent qu'un tiers des commissaires. Il est trop tard pour changer cela aujourd'hui. Je voudrais demander que, lors de l'élection de la prochaine Commission, chaque État membre désigne deux candidats commissaires - un homme et une femme. La décision sera dès lors prise non plus sur la base du genre, mais de leurs compétences. Les statistiques en matière d'éducation montrent que les femmes ne devraient pas avoir peur de cette décision, et je suis sûre

que nous ne devrions pas avoir à rougir. Pour terminer, je voudrais remercier M. Špidla et lui dire que j'espère qu'il atteindra tous les objectifs qu'il s'est fixés.

Michail Tremopoulos (Verts/ALE). – (*EL*) Madame la Présidente, ce rapport essentiel de 2009 souligne à juste titre que la violence constitue un obstacle fondamental à l'égalité entre les hommes et les femmes. Il ne mentionne cependant pas de manière spécifique la violence domestique. Ce problème est malheureusement monnaie courante et affecte toutes les communautés. Ainsi, en Grèce, 35 homicides perpétrés par des maris sur leurs épouses ont été enregistrés au cours des dix-huit derniers mois.

Malgré cela, les structures de soutien aux femmes victimes d'abus demeurent basiques, voire inexistantes. Le Parlement européen devrait encourager les États membres, y compris la Grèce, à créer des structures de soutien pour les femmes victimes d'abus au sein de chaque collectivité locale, avec des consultations psychologiques, juridiques et professionnelles et des foyers pour femmes correctement dotés en personnel.

Les États membres devraient également prendre en considération les amendements proposés par des organisations et des défenseurs des droits des femmes en vue de remédier aux ambiguïtés et aux lacunes du droit en matière de violence domestique. Enfin, des programmes éducatifs antisexistes devraient être introduits dans les écoles dans un effort pour faire évoluer les stéréotypes sociaux.

Jaroslav Paška (EFD). – (SK) Tout d'abord, je voudrais dire que j'estime normal que le Parlement européen soit étroitement associé à la problématique de l'égalité des genres. Je ne peux toutefois m'empêcher de penser que notre politique européenne souffre d'une forme grave, et même très grave, de schizophrénie. Permettez-moi de citer un rapport récent d'une agence. Medine Memi, 16 ans, résidente de la ville de Kahta dans la province turque d'Adiyaman, a été enterrée vivante par sa famille dans un poulailler situé à côté de la maison familiale. La police l'a découverte en position assise deux mètres sous le sol. L'autopsie a révélé la présence d'importantes quantités de terre dans les poumons et l'estomac de la jeune fille. Le père de la jeune fille a calmement reconnu les faits à la police et déclaré qu'il l'avait enterrée parce qu'elle s'était liée d'amitié avec des garçons. Mesdames et Messieurs, en Turquie et dans des pays similaires, des femmes, ainsi que des jeunes filles, sont assassinées de la sorte, par exemple, simplement parce qu'elles ont parlé avec d'autres hommes. Si l'égalité des genres est réellement importante à nos yeux, comment pouvons-nous envisager l'idée qu'un pays ayant une telle attitude à l'égard de la gent féminine puisse faire partie d'une Europe civilisée? L'égalité des genres ne se limite pas à de petites différences de revenu, mais concerne avant tout le droit à la vie et à la dignité humaine, lequel est constamment refusé aux femmes dans bon nombre de nos pays voisins.

Laurence J.A.J. Stassen (NI). – (NL) Madame la Présidente, nous discutons aujourd'hui du rapport intérimaire sur l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de l'Union européenne. De nombreux points ont déjà été abordés, mais s'il y a bien un sujet absent du rapport, c'est la terrible inégalité qui règne entre les hommes et les femmes au sein de la communauté musulmane européenne, dans laquelle les femmes sont totalement subordonnées aux hommes en vertu des règles du Coran. La participation des femmes musulmanes à la vie professionnelle ou à l'enseignement supérieur n'est guère sujette à discussion pour les hommes et, lorsque cette possibilité leur est offerte, les femmes doivent porter la burqa ou le voile, ce qui réduit considérablement leurs chances de trouver du travail.

L'Union européenne devrait par conséquent lutter non pas pour le droit de porter la burqa, mais pour le droit de travailler sans la porter. Le parti néerlandais pour la liberté (PVV) soutient la France dans ses efforts visant à interdire la burqa dans les lieux publics et souhaiterait voir une telle interdiction introduite au niveau national dans les autres États membres également. Madame la Présidente, quelque chose doit être fait face à la subordination choquante de ces femmes.

Le PVV veut voir cette arriération combattue avec énergie. Ces femmes ont droit à la liberté d'expression et à la liberté d'étudier sans avoir à craindre un islam qui les tiendrait à l'écart. L'heure d'une nouvelle vague d'émancipation a sonné. Le PVV ne soutiendra pas le présent rapport dans la mesure où il ne s'attaque pas aux problèmes réellement importants, ce qui, à nos yeux, est honteux.

Christa Klaß (PPE). – (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, nous avons entendu à maintes reprises aujourd'hui que les femmes européennes continuaient de souffrir d'inégalité au travail. Pourtant, leur taux d'emploi est passé de 51°% en 1997 à 58 % en 2007. Les femmes sont aujourd'hui hautement qualifiées, mais leur nombre à des postes de direction est demeuré inchangé au cours des dernières années. Pourtant, les étudiantes en économie, en affaires et en droit sont plus nombreuses que leurs homologues masculins.

Force est de constater qu'en 2007, 31 % des femmes occupaient des emplois à temps partiel, soit quatre fois plus que les hommes. En moyenne, les femmes gagnent 17,4 % de moins que les hommes, ont plus de risques de connaître la pauvreté et, en particulier à un âge avancé, sont durement touchées non seulement par la solitude et la dépendance vis-à-vis de soins, mais également par la pauvreté. Nous devons changer cela.

Des femmes dans le monde des affaires, des femmes au travail - telles sont nos revendications. Nous réclamons des arrangements spéciaux afin que le congé parental et la protection de la maternité soient mis sur un pied d'égalité et, quelque part, nous avons obtenu l'effet inverse: les femmes coûtent trop cher et, de ce fait, ne décrochent pas les emplois. C'est l'économie qui fournit toutes les solutions. La véritable injustice de cette situation réside dans le statut inférieur des femmes et le fait que les tâches familiales et ménagères bénéficient de peu de reconnaissance.

Monsieur le Commissaire, vous avez déclaré souhaiter la réalisation d'une analyse coûts-bénéfices de cette situation, mais vous ne pouvez calculer celle-ci, pas plus que vous ne pouvez la payer. Nous devons admettre que des mères et des pères seraient heureux de choisir de veiller sur leur famille si cela n'était pas perçu comme un statut inférieur et si cela n'était pas généralement désavantageux pour l'évolution de la carrière. Les personnes qui accomplissent des tâches domestiques jouent un rôle important au sein de la société, car elles façonnent notre avenir; elles acquièrent des compétences, voire un sens des responsabilités, pour leurs futures activités professionnelles également.

L'économie devrait dès lors faire en sorte de soutenir les familles et les femmes. Repenser le fonctionnement de nos sociétés est bien plus urgent que de créer de nouveaux observatoires et instituts européens.

Antigoni Papadopoulou (S&D). – (*EL*) Madame la Présidente, la crise économique internationale a clairement un impact négatif sur les hommes et les femmes. Elle a provoqué des pertes d'emploi et débouché sur des politiques d'austérité budgétaire. Elle ne doit cependant en aucun cas servir d'excuse pour cesser de promouvoir des politiques d'égalité, car celles-ci peuvent être un moteur de développement et de reprise sociaux et économiques en Europe.

Dans le même temps, cette crise est une occasion unique, mais aussi un défi, pour l'Union et les gouvernements des États membres, de créer les conditions nécessaires pour renforcer la compétitivité au niveau mondial, en revoyant et en intégrant la dimension de l'égalité des genres dans chaque politique, afin de s'attaquer aux déficits démocratiques de longue date aux dépens des femmes.

Nous devons intensifier nos efforts pour éradiquer les inégalités salariales, la violence, le plafond de verre, la discrimination et la pauvreté. Nous devons trouver des solutions pour concilier vie professionnelle et vie privée, améliorer les structures d'accueil des enfants, des nouveau-nés et des personnes âgées et soutenir les femmes qui travaillent, les couples qui travaillent, les familles monoparentales et les personnes souffrant de handicaps. Mais avant toute chose, nous devons faire appliquer en pratique toutes les lois sur l'égalité.

Nadja Hirsch (ALDE). – (DE) Madame la Présidente, l'année 2010 a été proclamée Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les femmes continuent de présenter un risque énorme de devenir pauvres ou de devoir vivre dans la pauvreté. Cette situation est le résultat de nombreux petits choix additionnés les uns aux autres: les jeunes filles ont tendance à choisir des emplois moins bien rémunérés. Elles décident ensuite d'avoir des enfants, de sorte qu'elles ne sont bien souvent plus capables que de travailler à temps partiel. Elles peuvent également décider de s'occuper de leurs parents ou grands-parents, ce qui met à nouveau les femmes plus âgées dans une situation où elles sont incapables de reprendre le travail. Ces périodes s'additionnent, avec pour résultat une progression beaucoup plus lente de la carrière professionnelle des femmes. Cela se reflète également dans le fait qu'elles perçoivent une pension plus petite, par exemple. Il y a de nombreux aspects à cela et bon nombre d'entre eux ont été inclus dans ce rapport.

Le message réellement important que nous devons faire passer est qu'il existe déjà de nombreuses possibilités, mais que les filles et les femmes doivent les utiliser. Sensibiliser les gens au fait qu'une jeune fille étudie l'ingénierie et qu'elle est courageuse de le faire - tel est l'état d'esprit nous devons promouvoir dans les écoles. Cela vaut aussi plus particulièrement pour les immigrées. Je voudrais par ailleurs faire une autre remarque: si vous parcourez l'Assemblée des yeux aujourd'hui, vous constaterez que deux tiers des participants à ce débat sont des femmes pour un tiers d'hommes. Nous devons également convaincre les hommes d'accorder davantage d'intérêt à ce sujet, de sorte qu'un jour, les deux tiers d'hommes restants soient présents et soutiennent des questions liées aux femmes.

Joanna Katarzyna Skrzydlewska (PPE). – (*PL*) Madame la Présidente, le rapport de M. Tarabella sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Union européenne contient plusieurs propositions importantes

à l'adresse de la Commission européenne et des États membres. Une fois de plus, le problème de l'inégalité salariale des femmes a été souligné, tout comme l'absence de proposition législative de la part de la Commission en vue de réduire ces différences. La question des femmes qui travaillent dans de petites entreprises familiales, où elles sont souvent dépourvues d'affiliation à la sécurité sociale et dont le travail n'est pas pris en compte dans le calcul de leurs années de carrière, de sorte qu'elles ne sont pas comptabilisées dans leur droit à une pension, a été soulevée. L'importance et la nécessité d'une orientation professionnelle ont également été soulignées, ce qui devrait contribuer à relancer dans la course des femmes qui ont perdu leur place sur le marché du travail, très souvent parce qu'elles ont donné naissance à un enfant ou sont restées à la maison pour prendre soin d'une personne âgée. L'accent doit être mis sur la nécessité d'aider les femmes qui veulent créer leur propre entreprise. Un appel a été lancé à la promotion des professions techniques chez les jeunes femmes à l'aube de leur vie professionnelle, afin d'accroître le pourcentage de femmes dans des emplois généralement occupés par des hommes. L'accent a été mis sur la nécessité d'accorder un traitement prioritaire aux groupes de femmes confrontées à des situations particulièrement difficiles, telles que les femmes souffrant de handicaps, les femmes âgées et les femmes avec personnes à charge.

J'estime toutefois qu'au nombre de ces points significatifs et fondamentaux figurent également des dispositions inutiles concernant la santé reproductive, et d'autres qui octroient un accès étendu et illimité à l'avortement. Je voudrais attirer l'attention des députés sur le fait que les décisions sur des questions liées à l'avortement sont de la compétence des gouvernements des États membres. Nous nous battons pour un traitement égal des femmes et des hommes, mais nous ne devons pas le conditionner à des choix relevant du domaine de la sexualité. Ce type de pratique pourrait considérablement réduire le soutien en faveur du rapport dont nous débattons.

Vilija Blinkevičiūtė (S&D). – (*LT*) Permettez-moi tout d'abord de remercier le rapporteur, M. Tarabella, pour le travail effectué.

Pour surmonter la récession économique, il est primordial d'investir dans le capital humain et l'infrastructure sociale en créant les conditions nécessaires aux femmes et aux hommes pour exploiter pleinement leur potentiel.

L'Union européenne s'est aujourd'hui rapprochée de l'objectif de la stratégie de Lisbonne, à savoir un taux d'emploi des femmes de 60 % d'ici 2010. L'emploi des femmes varie toutefois considérablement d'un État membre à l'autre. C'est la raison pour laquelle la Commission et les États membres doivent prendre des mesures efficaces pour garantir la mise en œuvre de la directive relative à l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail.

Le salaire perçu par les hommes et les femmes varie aujourd'hui considérablement dans les États membres, raison pour laquelle nous devons exhorter de toute urgence les États membres à appliquer le principe «à travail égal, salaire égal». La Commission doit encore présenter une proposition liée à l'application du principe de l'égalité salariale pour les hommes et les femmes en vue d'un débat.

Il est impératif d'encourager le partage équitable des responsabilités liées à la vie privée et familiale entre les hommes et les femmes et de mieux distribuer le temps alloué au travail rémunéré et non rémunéré.

Les États membres doivent prendre toutes les mesures possibles en matière d'accès à des structures d'accueil pour les enfants en âge préscolaire.

La problématique du congé de paternité doit encore être résolue. Nous devons dès lors trouver une solution commune pour la consolidation de ce congé dans la directive.

Par ailleurs, les consultations de la Commission sur la nouvelle stratégie 2020 n'accordent pas assez d'attention aux questions d'égalité entre les hommes et les femmes. Les questions d'égalité des genres doivent être renforcées et intégrées à la nouvelle stratégie.

En guise de conclusion, je voudrais remercier du fond du cœur le commissaire pour notre coopération de longue date dans les domaines de l'égalité des genres, de l'emploi et des affaires sociales. Merci et bonne chance!

Lena Kolarska-Bobińska (PPE). – (*PL*) Madame la Présidente, des changements sont en train de se produire en Europe - comme en témoigne ce rapport - et favorisent une meilleure éducation et l'augmentation de l'emploi des femmes, même si des différences majeures subsistent. Ces améliorations interviennent dans des domaines où les femmes décident pour elles-mêmes et font preuve d'initiative et de courage. Par contre, dans les domaines où elles ont peu d'influence, les stéréotypes prévalent, ce qui les empêche de progresser ou de

participer à la vie publique. C'est la raison pour laquelle le nombre de femmes à des postes de direction n'augmente pas et que la participation à la politique ne progresse que très lentement. Il est dès lors capital de lutter ici contre les stéréotypes et de prendre des mesures visant à promouvoir l'égalité des genres dans la vie publique et en politique. Le rapport parle d'intensifier ces mesures, mais ce n'est pas assez. Nous devons faire des propositions en ce sens tous ensemble. Nous devons encourager la Commission et les États membres à initier un débat et à prendre des mesures pour accroître la participation des femmes à la vie politique. Là où les femmes sont davantage impliquées dans la politique, une plus grande attention est accordée aux questions sociales, aux structures d'accueil pour les enfants, aux affaires liées aux femmes et à l'égalité des femmes en général.

En Pologne, nous avons initié un débat sur le thème de la priorité en politique. Un groupe de femmes a lancé une initiative locale en vue de l'élaboration d'une loi sur la parité en politique, en vertu de laquelle 50 % des candidats aux élections devraient être des femmes. Nous avons recueilli plus de 100 000 signatures de soutien à cette loi et l'avons soumise au parlement polonais. Un vaste débat a commencé et j'ignore si cette idée aboutira - autrement dit, si le parlement votera en faveur de notre proposition. J'ignore si cette proposition sera un grand succès, mais le débat en cours a considérablement changé la sensibilisation de la société à cet égard. Les résultats des sondages nous le prouvent. J'en appelle dès lors à l'ouverture d'un tel débat sur la participation des femmes à la vie politique dans les pays de l'Union européenne.

PRÉSIDENCE DE M. RAINER WIELAND

Vice-président

Joanna Senyszyn (S&D). – (PL) Monsieur le Président, c'est une bonne chose que la résolution actuellement examinée inclue le point 38, qui précise que les femmes doivent avoir le contrôle de leurs droits sexuels et reproductifs, notamment grâce à un accès aisé à la contraception et à l'avortement, de même qu'à la possibilité d'un avortement sans risques. C'est important, en particulier pour les citoyennes de pays qui ont des lois anti-avortement restrictives et où la propagande trompeuse en faveur de la vie est répandue. Dans mon pays, la Pologne, la droite politique, qui est à la botte du clergé, n'autorise pas une éducation sexuelle adéquate et limite la contraception et l'avortement légal. Le terme «avortement» lui-même a presque totalement été éliminé de la langue polonaise pour être remplacé par l'expression «assassinat d'un enfant conçu». En vue de mettre un terme aux interruptions légales de grossesse, qui ne s'élèvent qu'à quelques centaines par an, des tentatives sont faites depuis plusieurs années pour ajouter une clause à la constitution polonaise qui protégerait la vie dès le moment de la conception. Le chiffre de 100 000 avortements illégaux ne trouble pas les soi-disant défenseurs de la vie, qui prétendent hypocritement que ces avortements n'ont pas lieu.

L'Union européenne doit mettre un terme au mépris manifesté par les États membres à l'égard des droits sexuels et reproductifs des femmes.

Danuta Maria Hübner (PPE). – (*EN*) Monsieur le Président, les femmes représentent la moitié du talent de l'Europe. Nous ne devons pas gaspiller ce potentiel créatif. Si nous réussissons à canaliser ce potentiel dans l'économie, nous ferons un bond énorme en avant, que ce soit au niveau des comportements toujours présents dans les sociétés européennes ou du nouveau programme de l'Union pour la promotion de la croissance, de l'emploi et de la compétitivité.

L'égalité des chances existe sur papier. L'Union a produit au moins 13 directives sur l'égalité des genres. Le principe est ancré dans le Traité et dans les constitutions et les actes législatifs des États membres, mais les données du monde réel nous parlent un tout autre langage. Jamais encore les femmes n'avaient atteint un tel niveau d'éducation, mais pour ce qui est de l'entrepreneuriat, les femmes demeurent largement sous-représentées.

Concernant l'écart salarial entre les genres, les choses n'ont quasiment pas bougé ces dernières années. Lorsqu'elles se lancent dans les affaires, les femmes sont rarement prises en défaut à l'heure de rembourser leurs emprunts. Pourtant, l'accès à des fonds est plus difficile pour les femmes et est déterminé par la quête de garanties par les banques. Vous devez avoir plus d'argent pour emprunter de l'argent; or les femmes ne détiennent qu'1 % des actifs au monde.

Malgré des qualifications supérieures et une meilleure éducation, les femmes restent totalement sous-représentées parmi les décideurs. L'accès d'un plus grand nombre de femmes à des postes décisionnels est la clé de tout. Les femmes peuvent défendre leur cause et vendre leur programme, mais le pouvoir réel demeure dans la prise de décisions, raison pour laquelle les femmes devraient y prendre part.

Une masse critique est essentielle pour amener un changement. Une seule femme au sein d'un organe décisionnel sera rapidement contrainte d'adapter son comportement pour être acceptée par la majorité masculine. Pour commencer, le fait d'avoir quelques femmes au sein du conseil de direction pourrait déjà faire une différence. Toutes ces stratégies ne seront cependant pas d'une grande aide si nous ne parvenons pas à éliminer le principal obstacle sur la route des femmes: concilier vie familiale et vie professionnelle. Les autres obstacles réclament une réponse politique, raison pour laquelle nous continuons d'avoir besoin de politiques ciblées sur le genre, tant au niveau national qu'européen.

Georgios Papanikolaou (PPE). – (*EL*) Monsieur le Président, je voudrais appuyer ce qui a été dit par mes collègues, femmes et hommes, et par notre rapporteur M. Tarabella, que je félicite, et dire que nous soutenons tous farouchement toute action et initiative visant à éradiquer toute forme de discrimination entre les hommes et les femmes. Cela coule de source car c'est ainsi que nous devons agir au sein de la société ouverte, démocratique et libérale dans laquelle nous voulons tous vivre.

Des efforts importants sont faits et nous nous devons de le souligner. Au niveau européen, je voudrais rappeler au Parlement la directive 2006/54/CE, qui demande aux États membres d'éliminer toute forme de discrimination entre les sexes d'ici août 2009. Je voudrais également rappeler au Parlement la feuille de route européenne 2006-10 pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

Je salue également et voudrais rappeler au Parlement toutes les initiatives prises à cet égard par les gouvernements nationaux des États membres de l'Union européenne, la plus récente étant celle du gouvernement du président Sarkozy visant à promouvoir l'interdiction de la burqa dans les lieux publics.

Toutes constituent des pas en avant spécifiques, mais davantage de progrès sont nécessaires si nous voulons changer, tout d'abord, notre attitude et prévenir toute forme de discrimination. Malheureusement, la discrimination continue d'exister et je voudrais mentionner une catégorie vulnérable: celle des nouvelles mères. J'ai été surpris de lire, dans un rapport de la Commission européenne sur les objectifs de Barcelone et les structures d'accueil pour les enfants dans l'Union européenne, que presque toutes les mères européennes déclarent être incapables d'élever leur enfant comme elles le souhaiteraient en raison des trop lourdes responsabilités qui pèsent sur leurs épaules au quotidien. Nous devons comprendre et mettre un accent tout particulier sur le fait que l'incapacité à atteindre une égalité réelle entre les sexes met en péril la vie des enfants d'aujourd'hui, puisqu'ils sont privés d'un environnement familial stable au sein duquel la présence de la mère est ressentie de manière aiguë. Cette situation menace l'équilibre psychologique et le développement d'une personnalité stable chez les enfants d'aujourd'hui, qui seront les citoyens de demain de l'Union européenne.

Zita Gurmai (S&D). – (*EN*) Monsieur le Président, la crise économique a mis en exergue le lien entre les droits des femmes et l'égalité des genres, d'une part, et les problèmes économiques actuels, d'autre part.

Dans les pays qui ont introduit une législation en faveur de l'égalité des genres, la représentation des femmes sur le marché du travail a tendance à être considérablement plus élevée, tout comme le taux de natalité. Ces États ont également tendance à afficher une situation plus saine au niveau économique et social, mais également en termes de pension. Par ailleurs, le salaire des femmes revêt une importance cruciale pour la famille.

Il est évident que la stratégie UE 2020 à venir doit contenir un engagement clair à propos de l'intégration de l'égalité des genres dans toutes les politiques européennes. La stratégie doit être coordonnée avec la nouvelle feuille de route pour l'égalité des genres, de même qu'avec la future charte pour les droits des femmes. Ainsi que l'a exprimé mon collègue, Marc Tarabella, dans son rapport, les droits sexuels et de santé des femmes sont également un outil essentiel pour la responsabilisation socio-économique des femmes. Nous devons offrir un accès à des connaissances, à des informations, à des soins médicaux et à une aide afin d'offrir le choix et des droits et un accès égaux à toutes les femmes.

Je voudrais remercier Vladimír Špidla pour les cinq années durant lesquelles j'ai travaillé à ses côtés, car c'est ma dernière occasion de lui dire au revoir. Un grand merci pour votre excellente contribution et celle de votre équipe.

Hella Ranner (PPE). – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, ce débat extrêmement intéressant a déjà abordé presque tous les points. Je ne vois rien de nouveau à ajouter qui puisse contribuer à celui-ci. Je voudrais néanmoins faire un bref commentaire: nous devrions tous chercher à faire en sorte que les femmes ne se retrouvent plus dans une situation où elles doivent choisir entre la famille, d'une part, et le travail, d'autre part. Nous devons créer les conditions pour que cette conciliation devienne réalité. Il devrait nous

être possible de prendre des mesures rapides afin de garantir qu'une femme puisse remplir son rôle de mère et de femme active le mieux possible.

Soyons réalistes, l'exclusion d'un régime salarial existant est probablement inévitable. Il devrait néanmoins être possible pour une femme qui reprend le travail de combler le temps de travail perdu. J'estime que c'est là la solution vers laquelle nous devrions tendre, en particulier en ces temps difficiles pour l'économie. Si nous réussissons et si le Parlement européen peut jouer un rôle déterminant dans ce succès, nous créerons une Europe moderne offrant une réelle égalité des chances. Il est clair pour nous tous que cela ne sera possible qu'en cas d'égalité totale entre les femmes et les hommes.

Britta Thomsen (S&D). – (*DA*) Monsieur le Président, le rapport de M. Tarabella sur l'égalité entre les hommes et les femmes résume parfaitement les principaux défis auxquels nous sommes confrontés dans le domaine de l'égalité au sein de l'UE. L'un de ces défis est de parvenir à accroître le pourcentage de femmes au sein des conseils des entreprises publiques et privées - notamment dans le secteur financier. Nous traversons actuellement une crise économique et allons devoir utiliser tout le talent dont nous disposons si nous voulons créer la croissance nécessaire. Pour dire les choses simplement, notre compétitivité est en jeu.

L'UE devrait par conséquent tirer des leçons de la Norvège. En 2002, le ministre norvégien du commerce et de l'industrie de l'époque a pris l'initiative de proposer la représentation d'au moins 40 % des deux sexes au sein des conseils d'entreprises sur la base d'un calcul froid: la Norvège doit utiliser tout le talent qu'elle possède si elle veut pouvoir rivaliser sur la scène internationale. La politique actuelle de recrutement, qui veut que les hommes recrutent principalement des hommes, est destructrice en termes d'innovation et de croissance. Nous devons exploiter le potentiel des deux sexes et prendre l'initiative d'une législation européenne similaire à celle de la Norvège. En 2002, environ 200 femmes siégeaient au sein des conseils d'administration de Norvège. Aujourd'hui, elles sont quasiment cinq fois plus nombreuses. En même temps, des études montrent que les entreprises au sein desquelles les deux sexes sont représentés au conseil d'administration obtiennent de meilleurs résultats en termes purement économiques. La raison veut donc que nous luttions pour l'égalité.

Carlo Casini (PPE). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Commissaire, le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit dans le courant central du grand mouvement qui a déjà conduit à la libération des étrangers, des esclaves et de la population noire, à savoir le principe de la dignité humaine, qui est le même pour tous. Le rapport Tarabella et celui de la Commission sont dès lors tous les deux louables, car il n'est que juste d'insister encore et encore sur ce principe.

J'estime toutefois nécessaire de faire deux critiques. Ce courant de dignité humaine et d'égalité devrait concerner tout le monde, sans exception, y compris ceux qui attendent de faire leurs premiers pas dans le monde, les fœtus. Il est par conséquent inacceptable de faire ce que fait le point 38 de ce rapport, à savoir parler de l'avortement comme d'un aspect des droits sexuels et reproductifs, autrement dit des droits des femmes. Personne ne nie la complexité des problèmes lorsque les grossesses sont difficiles et non désirées - il y a de graves problèmes - mais, quoi qu'il en soit, ces choses-là ne devraient être discutées qu'en relation avec la nécessité de nourrir le respect de la vie et d'offrir aux femmes tout l'aide nécessaire afin qu'elles puissent choisir de poursuivre leur grossesse en toute liberté.

Ma deuxième critique concerne l'extension du concept de santé sexuelle et reproductive, comme le fait le considérant X, au-delà des aspects physiques et mentaux pour y inclure également des aspects sociaux.

Je me demande ce que signifie le fait que tout comportement sexuel, quel qu'il soit, doive recevoir l'absolution d'autrui au titre du bien-être et, par conséquent, reconnaissance et louanges. Cela ne signifie-t-il pas que nous finissons par violer non seulement la liberté de conscience, mais aussi la liberté d'opinion? Je me contenterai de poser cette question, car j'estime qu'elle n'est pas banale.

Mairead McGuinness (PPE). – (*EN*) Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de me ranger à l'avis de mes collègues lorsqu'ils affirment qu'une nouvelle législation n'est pas la solution si nous ne sommes pas capables de mettre en œuvre la législation existante sur l'égalité.

Deuxièmement, ayant grandi avec le mouvement en faveur de plus d'égalité, j'ai peur que les jeunes femmes ne croient que la bataille est terminée. D'où l'importance d'intensifier le débat sur l'agenda pour l'égalité auprès des jeunes femmes et des jeunes hommes.

Concernant la crise économique, oui, elle touche les femmes, mais il est clair que lorsque des hommes perdent leur emploi, les femmes sont également affectées. Je pense que nous devons être très clairs sur le fait que la crise économique touche tout le monde, en particulier les familles.

Je suis totalement d'accord avec les paragraphes 34 et 35 et suis prête à soutenir l'appel lancé aux pays qui n'ont pas encore ratifié la convention européenne sur la lutte contre la traite des êtres humains pour qu'ils le fassent. J'espère que le gouvernement irlandais tiendra son engagement de le faire cette année.

La violence domestique est une terrible réalité: de nombreuses femmes sont en effet assassinées dans leur propre maison. Nous avons récemment eu un procès portant sur un incident de ce type en Irlande.

Le paragraphe 38, par contre, ne respecte pas la clause de subsidiarité concernant l'avortement et j'estime qu'il doit être modifié.

Olga Sehnalová (S&D). – (*CS*) Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, lors du combat qui s'est déroulé il y a une centaine d'années afin d'accorder le droit de vote aux femmes, celles-ci ne se battaient pas pour un privilège, mais pour la simple reconnaissance de leurs droits civils fondamentaux. Faisons en sorte d'emprunter la même voie aujourd'hui.

Je suis fermement convaincue que la participation accrue des femmes à la vie politique, en particulier au niveau national, sera favorisée par une rivalité réellement libre entre les candidats lors des élections. Dans de telles conditions, il est clair que les femmes pourront rivaliser. Par exemple, lors des dernières élections parlementaires en République tchèque, une lutte libre entre les candidats aurait augmenté le nombre total de femmes élues au sein de tous les partis parlementaires d'un misérable 15 % à un acceptable 26 %. Nous voyons des résultats similaires dans d'autres types d'élection.

Les femmes ne doivent pas se retrouver en train de supplier. Si on leur offre des chances égales, elles y arriveront. Mais tant que les systèmes électoraux demeureront des combats entre des groupes sélectionnés de candidats pour des sièges prévisibles, sans réelle chance d'élection pour d'autres candidats, les chances ne seront pas égales. Efforçons-nous dès lors d'offrir des chances égales à tous, c'est-à-dire aux femmes également. Les quotas seront alors inutiles.

Gesine Meissner (ALDE). – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, il y a quelque temps, j'ai fait un discours sur mon travail au Parlement européen, les tâches que j'accomplis ici et mes nombreux rendez-vous. Un homme m'a alors posé la question suivante: «Qu'en pense votre mari?». J'ai souvent entendu cette question. Je sais qu'elle est posée aux femmes, mais je ne pense pas, à l'inverse, qu'un homme se soit jamais vu demander: «Qu'en pense votre femme?».

(Tapage)

Le vôtre oui? Alors, dans votre cas, nous pouvons parler de réelle égalité.

Laissez-moi vous donner un autre exemple: des amis à moi, un jeune couple marié, viennent d'avoir un bébé et les parents partagent une tâche, s'occuper de leur bébé. Pour la femme, c'est jugé normal, mais le mari se voit régulièrement demander pourquoi il passe la moitié de la journée à changer des couches et s'il n'a pas l'impression que cela a freiné sa carrière. Ce n'est pas non plus de l'égalité.

Pour terminer, permettez-moi d'aborder la question de l'égalité salariale, dont il a été question aujourd'hui. Bien que certaines entreprises versent des salaires syndicaux, il apparaît que les femmes travaillent dans des départements où les possibilités d'avancement sont moins nombreuses et les indemnités moins élevées. Un dernier exemple: les entreprises qui comptent au moins 30 % de femmes à leur tête sont plus prospères. L'égalité est donc payante!

Rareş-Lucian Niculescu (PPE). – (RO) Je salue cette résolution et suis heureux qu'une place importante ait été octroyée à la question des femmes qui travaillent dans l'agriculture et ne bénéficient d'aucun statut juridique clair et précis concernant le droit de propriété et leur rôle au sein du ménage. Ce problème, qui pourrait avoir des conséquences majeures, est également inscrit au programme de la Présidence espagnole du Conseil en tant qu'objectif prioritaire. Nous devons chercher les meilleures solutions qui soient dans ce dossier.

J'espère également que le rôle joué par les femmes dans l'économie européenne recevra une place importante dans la future stratégie UE 2020, qui sera examinée cette semaine lors du sommet sur l'information à Bruxelles.

Karin Kadenbach (S&D). – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, je voudrais sincèrement remercier mon collègue, M. Tarabella, pour son rapport. Le fait que celui-ci contienne plus de 40 paragraphes est la preuve manifeste que l'égalité en général et l'égalité des chances pour les femmes ne sont pas des sujets auxquels nous pouvons rendre justice en une heure seulement. Il y a suffisamment de substance ici pour

plusieurs débats. Aujourd'hui, je voudrais toutefois me concentrer sur deux points. Le premier concerne le paragraphe 8 du rapport, qui se montre critique à l'égard du fait que l'intégration de la dimension hommes-femmes soit quasiment absente de l'actuelle stratégie de Lisbonne. Je voudrais me joindre à l'appel lancé à la Commission et au Conseil pour qu'ils incluent un chapitre sur cette dimension dans leur stratégie pour l'après-Lisbonne, «UE 2020».

Il est par ailleurs essentiel que les États membres procèdent à une analyse d'impact en fonction du sexe, car si nous voulons sérieusement lutter contre les effets de la crise actuelle, il nous faut adopter des mesures qui prennent en considération la situation particulière des femmes. J'estime que les États membres devraient réellement être invités à prendre des mesures sur la base de ces données et analyses d'impact pour promouvoir la relance économique. Je suis également de l'avis que les femmes ont des droits sur leur propre corps et leur santé.

Norica Nicolai (ALDE). – (RO) Tout en saluant ce rapport, je voudrais souligner un point. Je ne pense pas que la législation soit appropriée, en particulier parce que l'égalité entre les hommes et les femmes constitue une composante majeure de la civilisation et de la culture d'un peuple. J'estime que des mesures positives doivent être adoptées au début du développement de chaque individu et commencer par une forme d'éducation qui mette fin aux stéréotypes, soutienne avec force le droit à l'égalité des genres et lui donne un sens dès l'enfance. À défaut d'adopter un tel état d'esprit et de poursuivre l'intégration de cette manière, nous continuerons d'avoir la même discussion en vue d'analyser le problème au lieu d'agir.

Permettez-moi par ailleurs de souligner le fait que les inégalités s'atténuent dans une société de la connaissance ou une nouvelle forme d'économie. J'estime qu'il s'agit là de pas en avant importants sur la voie de l'égalité.

Zuzana Roithová (PPE). – (CS) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais faire remarquer que les objectifs dépassés de Barcelone mentionnés dans ce rapport sont en conflit avec les recommandations de certains experts. Des experts ont en effet démontré que les enfants en bas âge, de moins de deux ans, ne devraient pas être placés dans des institutions. Il est dès lors impossible d'imposer un tel objectif aux États membres. Si nous voulons garantir le bon développement mental des nourrissons et des tous petits, il est primordial que ceux-ci soient pris en charge tout au long de la journée par leur mère ou leur père. Ce rapport interfère en outre avec les droits des États membres, puisqu'il souhaite modifier leurs politiques pro-familiales. Notre travail est évidemment de nous battre pour des mesures européennes efficaces de lutte contre la traite des êtres humains et la violence à l'encontre des femmes et des enfants. J'estime, et je voudrais insister sur ce point, que ce rapport ne respecte pas le droit à la vie des fœtus. J'estime que ce rapport est déséquilibré. Permettez-moi de conclure en remerciant le commissaire Špidla et en lui souhaitant bonne chance.

Katarína Neved'alová (S&D). – (*SK*) Il est un fait que l'Union européenne a fait beaucoup, au cours des trente dernières années, pour améliorer la situation et les droits des femmes. La différence la plus flagrante, qui continue de persister et même de s'accroître, concerne toutefois le salaire des hommes et des femmes.

Les femmes perçoivent en moyenne 20 % de moins. Les écarts salariaux entre les femmes et les hommes ont en outre des répercussions majeures sur les salaires tout au long de la vie, sur les pensions des femmes et sur ce que nous appelons de plus en plus souvent la féminisation de la pauvreté. Les écarts salariaux sont liés à de nombreux facteurs juridiques, sociaux et économiques, dont la portée est bien plus vaste et va bien au-delà de la problématique d'un salaire égal pour un travail égal.

Nous devrions également mettre sur pied une campagne européenne afin de tenter de mettre fin aux préjugés profondément enracinés concernant le fait soi-disant naturel qu'il y a ceux qui portent un pantalon et qu'il y a des personnes de moindre valeur qui portent des jupes. Nous devons parler ouvertement de la problématique de la violence domestique et de la traite des êtres humains, qui reste taboue, et, bien sûr, de l'intégration de l'égalité des genres dans le processus éducatif des élèves en âge d'école primaire.

Je voudrais terminer en adressant une question à toutes les personnes présentes aujourd'hui. Comment la société pourrait-elle valoriser et protéger les femmes en tant qu'êtres uniques et exceptionnels si nous considérons dans le même temps la Journée internationale de la femme comme une relique socialiste?

Piotr Borys (PPE). – (*PL*) Monsieur le Président, je suis heureux que des hommes s'expriment également aujourd'hui, même si force est de constater que nous sommes en minorité. Je voudrais que nous examinions la politique en matière de genre sous l'angle d'un énorme potentiel social non exploité. Par conséquent, si nous voulons connaître une société en pleine croissance, nous devrions atténuer les disproportions dans tous les domaines au cours des dix prochaines années.

Trois domaines posent problème: premièrement, la disproportion au sein du monde universitaire. Les femmes ont une meilleure éducation, mais n'obtiennent pas de promotions. Deuxièmement, la participation des femmes à la vie politique devrait être beaucoup plus importante, raison pour laquelle j'estime que des règles en matière de parité devraient être mises en place dans tous les États membres. Troisièmement, le domaine de l'entrepreneuriat. Les femmes obtiennent de meilleurs résultats, par exemple, au niveau des microentreprises, mais leur participation à la direction de grandes entreprises est relativement faible. Si l'on se fie aux taux de croissance actuel, les femmes n'obtiendront l'égalité de participation qu'en 2280. Cela doit changer.

Il y a trois conclusions. Premièrement, l'observatoire devrait examiner les meilleures pratiques. Deuxièmement, je voudrais exprimer mes sincères remerciements à M. Špidla pour avoir offert la possibilité, dans le cadre du Fonds social européen, qui est le principal instrument financier de l'Union européenne, de réaliser une enquête dans les écoles maternelles. Troisièmement, je voudrais déclarer que, si je prévois d'avoir un enfant au cours de ce mandat, je prendrai un congé de paternité, si M. Buzek me le permet.

Silvia-Adriana Țicău (S&D). – (RO) J'estime qu'un système efficace de planification de la carrière est requis en vue de garantir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, ce qui signifie qu'il doit y avoir suffisamment de structures d'accueil pour les enfants, telles que des crèches et des garderies.

L'Union européenne possède actuellement des listes d'attente d'enfants qui attendent d'être inscrits dans des crèches et des garderies. Qui plus est, de nombreux enfants ne peuvent pas être inscrits dans de telles structures éducatives faute de place. Chaque euro investi dans le développement de structures d'accueil de la petite enfance rapporte pourtant six euros à la société, de par les emplois créés et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens européens. C'est pourquoi j'espère qu'à l'avenir, l'Union européenne et les États membres investiront davantage dans ces structures d'accueil pour enfants en bas âge.

Enfin, je voudrais attirer votre attention sur la situation des familles monoparentales et les difficultés rencontrées par les parents célibataires qui élèvent des enfants seuls.

Sidonia Elżbieta Jędrzejewska (PPE). – (*PL*) Monsieur le Président, à mon avis, il y a deux solutions pour obtenir des droits égaux pour les femmes et les hommes. La première est l'égalité d'accès aux ressources économiques et la deuxième l'égalité d'accès à la prise de décisions dans la vie publique. J'estime que les différences de salaire entre les femmes et les hommes qui subsistent obstinément sont inacceptables. À travail égal, il devrait y avoir un salaire égal. Je voudrais par ailleurs insister sur l'importance à mes yeux de renforcer la participation des femmes à la vie politique, de même qu'à la vie publique en général. Je suis profondément convaincue qu'une plus grande participation des femmes à la vie publique, en nombres bien plus importants et sur la base de principes plus équitables, permettra aux budgets et aux politiques créés, de même qu'aux plans développés, de refléter dans une plus large mesure les rêves, les besoins, les aspirations et les projets de l'ensemble de la société.

Elena Băsescu (PPE). – (*RO*) Avec en toile de fond la crise économique et financière, le taux de chômage des femmes a augmenté d'1,6 % en 2009, contre 2,7 % pour les hommes.

Nous avons assisté à une hausse significative de la participation des femmes au processus décisionnel en politique. Le pourcentage de femmes au Parlement européen est passé de 31 % à 35 % par rapport au précédent mandat. Le pourcentage de femmes représentant la Roumanie est de 36 %. Si l'on prend l'exemple de la Roumanie, l'élection d'une femme, une ancienne députée, en tant que présidente de la chambre des députés du parlement roumain constitue une première. D'un point de vue plus personnel, en tant que jeune femme entamant une carrière politique, je me suis présentée en tant que candidate indépendante pour le Parlement européen et j'ai réussi à obtenir le nombre de votes nécessaire sans l'aide d'une liste de parti. Dans le secteur privé, les femmes sont beaucoup mieux représentées, un tiers d'entre elles...

(Le Président retire la parole à l'oratrice)

Seán Kelly (PPE). – (*EN*) Monsieur le Président, le titre du débat de ce soir est «Égalité entre les femmes et les hommes». Pourtant, la plupart des orateurs à s'être exprimés sur le sujet ont déclaré «entre les hommes et les femmes».

D'après moi, cela répond en partie à la question posée par M^{me} Lulling de savoir pourquoi des progrès plus importants n'ont pas été faits depuis 1975. C'est la tradition qui veut cela. C'est culturel. Les femmes étaient perçues comme ayant un rôle inférieur, subordonné. Ce sentiment continue de persister dans de nombreux pays à travers le monde, et il est extrêmement difficile de changer cela.

Heureusement, toutefois, l'UE a fait de grands progrès, notamment au sein de ce Parlement, où il y a une égalité réelle tant en termes de chiffres que d'attitudes. Ces progrès doivent être poursuivis au travers de la législation, d'objectifs et de directives.

Il a également été dit que nous devrions mettre davantage d'informations à la disposition des jeunes filles. Je suis d'accord, mais nous devons également en fournir plus aux jeunes garçons, en particulier pour compenser les dommages causés par de nombreux films et programmes télévisés qui ne prédisposent en rien à créer une société égale dans l'esprit de l'égalité. Il y a beaucoup de travail à faire à cet égard et nous devons nous y atteler sans plus tarder.

Czesław Adam Siekierski (PPE). – (*PL*) Monsieur le Président, il est fréquent que, par des temps difficiles, le nombre de problèmes qui pèsent sur les épaules des femmes en vue de garantir le bien-être au quotidien augmente. Les femmes devraient non seulement recevoir la reconnaissance de tous pour cela, mais également obtenir un soutien substantiel dans le cadre de la politique sociale. Je pense que nous avons beaucoup à faire dans ce domaine.

L'égalité des genres et les droits des femmes découlent des droits de l'homme. Il semble que la création d'une législation excessive pour soutenir ce droit fondamental puisse être perçue comme un déni catégorique du principe. Enfin, nous pourrions obtenir des résultats dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes en mettant en place un système d'éducation approprié, car les femmes ne sont pas suffisamment respectées et ce respect ne pourra être pleinement défini et intégré dans des documents de qualité que s'il fait partie de notre culture, de nos coutumes et de notre éducation.

En Pologne, un dicton affirme que la femme soutient trois coins de la maison et l'homme seulement un. Selon le point de vue où l'on se place, cette situation distingue et valorise les femmes ou, à l'inverse, les exploite de manière excessive et est un exemple d'inégalité.

Vladimír Špidla, *membre de la Commission*. – (*CS*) Mesdames et Messieurs, ce débat a été inhabituellement étendu. J'ai participé à de nombreux débats au sein du Parlement, et celui-ci a probablement été l'un des plus prolifiques. Pour moi, cela montre notamment que la politique formulée par la Commission européenne et l'Europe en tant que telle est une politique qui a sa propre conscience intérieure et sa propre logique interne et doit être poursuivie. L'égalité des chances est, à mes yeux, un élément tout à fait fondamental de notre comportement, qui découle clairement des droits de l'homme, et il est évident que nous devons le garantir à tous. Nous ne pouvons accepter l'existence de domaines isolés où l'égalité des chances n'est pas appliquée en permanence.

La politique formulée dans notre plan pour l'égalité doit, d'après moi, être poursuivie dans le futur, et je pense moi aussi que nous devrions renforcer les questions de genre dans la stratégie «UE 2020» à venir. Comme cela a été dit à maintes reprises lors de cette discussion - et je suis tout à fait d'accord sur ce point - une société moderne qui veut réussir ne peut se permettre de ne pas exploiter tout son potentiel humain. Pour moi, l'égalité des chances offre à l'Europe un avantage concurrentiel unique.

Mesdames et Messieurs, nous avons également discuté des mesures, des aspects culturels, de la législation et de nombreuses autres facettes de cette question complexe. J'estime que nous ne pouvons adopter d'avis négatif ou positif *a priori* par rapport à aucune solution. La législation existante doit évidemment être appliquée avec logique. Cela ne fait aucun doute, mais cela pose de nombreux problèmes. Il va également de soi, bien sûr, qu'une législation nouvelle et audacieuse peut souvent changer une situation de manière fondamentale. L'exemple norvégien des quotas pour les conseils d'administration des grandes sociétés anonymes a été cité ici, et cette loi a clairement changé la situation. Je pense donc qu'il serait intéressant d'étudier l'expérience norvégienne. J'estime néanmoins qu'il faut continuer de donner la priorité à la pleine application de la législation pertinente existante.

Mesdames et Messieurs, l'importance de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle a clairement été soulignée, tout comme il a été dit clairement que l'égalité des chances concernait tout autant les hommes que les femmes. Je suis dès lors ravi que ce débat se soit déroulé sur la base de l'expérience des deux sexes et j'estime que cela devrait toujours être le cas.

Le Président. – Monsieur le Commissaire Špidla, je voudrais me joindre au chœur des remerciements qui vous ont été adressés par les différents partis de ce Parlement et à tous les bons vœux. Je vous souhaite bonne chance et que Dieu vous bénisse!

Marc Tarabella, *rapporteur.* – Monsieur le Président, je voudrais moi aussi saluer le commissaire pour cette dernière prestation – moi qui l'ai souvent croisé en d'autres lieux - et simplement remercier tout le monde pour ce débat très riche, qui a fait intervenir pas mal de collègues.

Je les ai toutes et tous écoutés avec attention, et il est vrai qu'il y a eu bon nombre d'hommes – je m'en réjouis –. En tout cas, il y en a eu proportionnellement plus que dans la commission des droits de la femme, puisque nous sommes quatre sur soixante et un, et c'est bien trop peu. Je suis évidemment d'accord avec ceux qui ont dit que c'est un combat qui doit aussi être porté par les hommes.

Je ne peux pas répondre à tout le monde, mais M^{me} Lulling disait que le score du vote en commission n'était pas confortable. Eh bien 15 »oui» contre 5 »non», trois fois plus de «oui» que de «non», et 7 abstentions.

Je sais qu'on s'est beaucoup attardé sur le chapitre 38 consacré à la santé reproductive, aux droits sexuels et notamment à la contraception et à l'avortement, je sais que c'est un sujet qui est peut-être plus délicat que les autres, et je n'ai pas voulu que mon rapport soit un fourre-tout, mais je ne pouvais occulter celui-là.

Je fais référence aux jeunes adolescentes, notamment, qui, quand elles tombent enceintes malgré elles parce qu'elles n'ont pas eu l'information qui aurait été nécessaire, se retrouvent dans la détresse. Ce qui me gêne le plus, c'est souvent l'hypocrisie de certains qui veulent ignorer ces situations et se moquer des problèmes de ces jeunes adolescentes et qui, quand ça arrive à l'un de leurs enfants, ont les moyens de leur offrir une cure de «revitalisation», en Suisse ou ailleurs, ce qui passe assez inaperçu.

Quant à l'écart des salaires, M^{me} Bauer l'a très bien signalé, on peut citer un chiffre de 25 % quand on additionne les effets des temps partiels qui sont contraints. Il est difficile de les déterminer évidemment.

Il ne s'agit pas – et j'en termine là parce qu'il ne me reste que quelques secondes - d'un dossier fourre-tout, même si on a évoqué les mutilations génitales, la burqa, les mariages forcés. Soyez assurés que je considère qu'en démocratie, ces pratiques ne sont pas culturelles, mais qu'il s'agit de pratiques que nous devons combattre par la démocratie.

Or, si j'avais mis ça dans le rapport, cela aurait occulté tout le reste qui était, à mon avis, plus important.

Le Président. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu mercredi 10 février.

Déclarations écrites (article 149)

Corina Crețu (S&D), *par écrit.* – (*RO*) Bien que le nombre de femmes sur le marché du travail soit supérieur à celui des hommes pour la première fois dans l'histoire, des cas de discrimination basée sur le genre persistent. Un pourcentage important des emplois occupés par des femmes reposent généralement sur des contrats à temps partiel ou à durée déterminée, assortis d'un salaire inapproprié. Plus d'un demi-siècle après l'inclusion du principe de l'égalité salariale dans les Traités de la Communauté, une femme européenne doit travailler 418 jours calendrier pour gagner ce qu'un homme obtient en 365 jours.

Bien que la politique de l'UE ait été pionnière en la matière, l'écart salarial est resté obstinément élevé depuis 2000. Nous disposons pourtant des instruments juridiques nécessaires pour agir. C'est pourquoi je demande à la future Commission européenne de s'atteler à la transposition, dans l'ensemble des États membres, de la directive 2006/54/CE relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail. Si la récession a principalement touché les secteurs dominés par les hommes, il existe un risque, y compris en Roumanie, de voir les restrictions budgétaires conduire à la perte de nombreux emplois dans le secteur des services publics, un domaine où les femmes sont particulièrement bien représentées. J'estime qu'il est vital que les politiques en matière d'égalité des genres ne soient pas modifiées par des mesures discriminatoires ciblées sur les fonctionnaires.

Vasilica Viorica Dăncilă (S&D), *par écrit.* – (RO) Le rapport sur l'égalité des chances propose de donner un nouvel élan à l'égalité des chances au sein de l'Union européenne, la promotion d'une véritable égalité démocratique entre les femmes et les hommes demeurant un point de référence pour la création d'une démocratie intégrant l'ensemble de la société.

L'égalité des chances dynamise le progrès social et ne doit pas simplement rester un instrument judiciaire. Dans la plupart des pays européens, la ségrégation en fonction de l'emploi et du secteur demeure quasiment inchangée. Cela se reflète dans les salaires inférieurs perçus par les femmes, dans le nombre moins élevé de

femmes qui travaillent lorsqu'elles ont des personnes à charge, ainsi que dans le partage des responsabilités entre les hommes et les femmes au niveau familial.

Par ailleurs, nous ne devons pas non plus oublier le rôle des femmes dans l'agriculture en Europe et leur contribution à celle-ci: un tiers des travailleurs agricoles sont des femmes. Bien souvent, celles-ci ne sont pas payées et ne bénéficient d'aucune protection sociale adéquate, car le travail qu'elles effectuent dans les fermes leur sert à nourrir leur propre famille.

J'estime que le Parlement européen doit soutenir l'initiative en faveur de la création d'un observatoire européen de la violence à l'encontre des femmes et, par extension, la législation européenne visant à protéger les victimes, de même que la mise en place d'un organe de promotion de l'égalité des chances au niveau des Nations unies.

Sirpa Pietikäinen (PPE), par écrit. – (FI) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais remercier M. Tarabella pour son excellent rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Union européenne. L'inégalité entre les femmes et les hommes sur le marché du travail se reflète dans le fait que les femmes continuent de recevoir 80 centimes pour chaque euro gagné par les hommes pour le même travail. Des mesures sont en place pour parvenir à l'égalité salariale et l'heure est venue de les mettre réellement en pratique. Il devrait par exemple être obligatoire de procéder à une évaluation des exigences d'un emploi et de fixer le salaire sur la base de celle-ci. Des sanctions devraient être imposées aux employeurs qui n'ont pas mis en place de programme d'égalité adéquat sur le lieu de travail. Les femmes ne devraient pas avoir à surmonter des obstacles en travers de leur parcours professionnel et voir la progression de leur carrière interrompue à cause de leur sexe. Tant les entreprises que le secteur public doivent veiller à ce qu'il y ait davantage de femmes aux postes les plus hauts. Lors de la formation de la Commission, chaque État membre devrait proposer des hommes et des femmes aux postes de commissaires. Ainsi qu'expliqué dans le rapport, certains problèmes de conciliation entre vie professionnelle et familiale sont également liés à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle. Le développement de services publics afin de faciliter l'offre de structures d'accueil et l'élargissement des perspectives de congé parental sont deux solutions qui permettraient d'aplanir les différences entre les femmes et les hommes sur le marché du travail. L'Union européenne a besoin d'une réglementation sociale. L'UE a déjà commencé à œuvrer en faveur d'une Europe plus égale: le statut des femmes européennes s'est considérablement amélioré, grâce à la législation européenne. L'Union est sur la bonne voie en termes d'égalité, mais les choses n'arrivent pas d'elles-mêmes: à l'avenir, nous aurons besoin d'une dimension sociale européenne plus solide pour garantir une Union plus égale et sociale que jamais.

Daciana Octavia Sârbu (S&D), par écrit. – (RO) L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental de l'Union européenne. Des progrès considérables ont été faits à cet égard au fil des ans. Des différences significatives subsistent toutefois entre les États membres au niveau de l'égalité salariale pour le travail effectué, du nombre de femmes occupant des postes de direction et du pourcentage de femmes sur le marché du travail. Malgré la législation européenne existante, un écart de 15 à 17 % en moyenne entre les salaires perçus par les hommes et les femmes subsiste dans les États membres. Cette différence s'explique par le fait que les femmes occupent des emplois mal rémunérés ou à temps partiel. Du fait de la réduction des revenus et des pensions des femmes tout au long de leur vie, ces écarts salariaux conduisent les femmes âgées vers la pauvreté. 21 % des femmes âgées de 65 ans ou plus risquent de connaître la pauvreté, contre 16 % des hommes dans cette situation. Pour garantir des droits égaux aux femmes et aux hommes, les États membres doivent échanger leurs bonnes pratiques en termes de garantie de l'égalité des genres. Je voudrais par ailleurs souligner la nécessité de mettre en place des programmes éducatifs dans les écoles afin d'éviter la transmission des stéréotypes associés aux femmes de génération en génération.

Lívia Járóka (PPE), par écrit. — (HU) La tâche la plus importante concernant la politique de l'Union européenne en faveur de la promotion de l'égalité des hommes et des femmes consiste à évaluer les succès et les échecs du programme quadriennal qui se termine cette année et à établir les grandes lignes de la nouvelle stratégie. La feuille de route qui débutera l'année prochaine doit insister - à l'instar de la présente - sur le phénomène de discrimination multiple et «sectorielle», tout en prêtant une plus grande attention aux aspects des droits des femmes liés à la situation des minorités ethniques. Le rapport souligne à juste titre les conséquences néfastes de la crise économique mondiale sur la situation des femmes, en particulier au niveau de l'emploi et de l'écart salarial selon le genre. Il est dès lors primordial que la nouvelle stratégie prenne en considération l'importance économique de l'égalité des chances pour les hommes et les femmes, la discrimination à caractère sexiste étant non seulement injuste, mais ralentissant également l'économie. Par conséquent, les États membres et les entreprises concernées doivent être exhortés, d'une part, à intégrer la dimension de l'égalité des genres dans leurs stratégies de gestion de la crise et, d'autre part, à s'abstenir d'imposer des restrictions budgétaires

préjudiciables à l'égalité des chances pour les hommes et les femmes. La feuille de route qui entrera en vigueur après 2010 doit conserver les priorités de la précédente stratégie, en mettant davantage l'accent sur les aspects liés à la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale, en particulier en cette année européenne dédiée à ce thème. La nouvelle stratégie doit consister en un plan d'action concret avec des objectifs réalistes et vérifiables. Une coordination beaucoup plus efficace est par ailleurs nécessaire entre la Commission et les États membres en vue de la mise en œuvre de cette stratégie.

17. Ordre du jour de la prochaine séance: voir procès-verbal

18. Levée de la séance

(La séance est levée à 22 h 50)